



OPRR

Office de la productivité et de
la récupération des ressources

Office de la productivité et de la récupération des ressources

4711, rue Yonge, bureau 1102
Toronto (Ontario) M2N 6K8

Tél. : 416 226 5113

Télééc. : 416 226 1368

Courriel : info@rpra.ca

Twitter : [@rpra_ont](https://twitter.com/rpra_ont)

Site Web : www.rpra.ca



OPRR

Office de la productivité et de
la récupération des ressources

RAPPORT ANNUEL 2016

Une province d'Ontario
sans déchets où toutes
les ressources sont
recyclées et réutilisées.

Table des matières

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL	2
MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GENERAL	3
1 VUE D'ENSEMBLE DE L'ORGANISME	
1.1 Introduction	5
1.2 Mandat	5
1.3 Mission et vision	6
1.4 Aperçu de l'organisme	6
2 RAPPORT DE RENDEMENT	
2.1 Changements des règlements administratifs et des politiques	7
2.2 Autre	7
3 GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	
3.1 Rôle du conseil d'administration	8
3.2 Rémunération du conseil	8
3.3 Nomination et élection des membres du conseil	9
3.4 Qualités requises des membres du conseil	11
3.5 Administrateurs	12
3.6 Comités du conseil	12
3.7 Organigramme	13
3.8 Coordonnées de l'Office	13
4 ÉTATS FINANCIERS ET NOTES	
4.1 Discussion et analyse de la direction	15
4.2 États financiers vérifiés	16
5 ÉLÉMENTS DE LA PRESTATION DE PROGRAMMES	
5.1 Description des consultations menées	32
5.2 Renseignements sur les programmes de réacheminement des déchets exploités en application de la LRD et de la LTRD	32
5.3 Autres renseignements	33
5.4 Rapports annuels des organismes de financement industriel	33
5.5 Rapports annuels des organismes de gérance industrielle	33
5.6 Rapport de Brewer's Retail Inc.	33
TABLE DES ANNEXES	
Annexe A – Membres du conseil d'administration de l'ancien RDO	34
Annexe B – Membres du conseil d'administration et administrateurs de l'Office	36
Annexe C – Président-directeur général	37
Annexe D – Rapport annuel d'Intendance Ontario (Programme de la boîte bleue et Programme de réacheminement des déchets municipaux dangereux ou spéciaux)	38
Annexe E – Rapport annuel d'Ontario Electronic Stewardship (Programme de réacheminement des déchets électriques et d'équipements électroniques)	75
Annexe F – Rapport annuel de la Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario (Programme de recyclage des pneus usagés)	121
Annexe G – Rapport annuel de l'Association pour la Gestion Responsable des Produits (Programmes pour la peinture et les revêtements, les solvants et engrais)	166
Annexe H – Rapport annuel de SodaStream (Contenants pressurisés de CO2)	188
Annexe I – Rapport annuel de Brewers Retail Inc.	199

Message du président du conseil



Une vision pour une province d'Ontario sans déchets

En une année marquée de changements, le plus important pour RDO a été la transition vers la *Loi de 2016 favorisant un Ontario sans déchets* le 9 juin, puis sa proclamation le 30 novembre 2016. RDO a exercé ses pouvoirs et fonctions habituels, et, pendant la transition vers la *Loi de 2016 favorisant un Ontario sans déchets*, s'est préparée, jusqu'à la proclamation de la loi, à changer de dénomination pour devenir l'Office de la productivité et de la récupération des ressources (l'Office).

La supervision des programmes de réacheminement des déchets approuvés sous le régime de la *Loi de 2002 sur le réacheminement des déchets* (LRD) et qui ont été reconduits en vertu de la *Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets* (LTRD) s'est poursuivie jusqu'à la fin de 2016. Des vérifications indépendantes de tous les programmes ont été entreprises en mars et achevées avant la proclamation de la loi. La supervision vigilante de la vérification judiciaire entreprise par la Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario au milieu de l'année 2016 s'est poursuivie tout au long de l'année (et en 2017).

Un modèle de contrôle des coûts pour le Programme de la boîte bleue a été élaboré par un groupe de travail compétent et indépendant. Par ailleurs, une évaluation des matériaux acceptés dans les sites de collecte municipaux, mais qui ne sont pas réglementés en vertu du Programme, a été réalisée. Le coût net du Programme de la boîte bleue en 2016 a été fixé en juin à l'aide du modèle de contrôle des coûts et en tenant compte des recommandations formulées sur les matériaux non réglementés.

Deux plans de gérance industrielle ont été approuvés : le Plan de gérance industrielle visant les contenants pressurisés rechargeables, déposé par SodaStream Canada Ltd. en avril, et le Plan de gérance industrielle visant les matériaux automobiles, déposé par Automotive Material Stewardship (AMS) en août.

Le conseil d'administration de RDO a également pris les dispositions nécessaires en vue de préparer l'organisme aux changements qui allaient être apportés par suite de la proclamation de la *Loi de 2016 favorisant un Ontario sans déchets*. Un examen organisationnel a été entrepris en mars et a été achevé avant la proclamation afin de faciliter le transfert de

contrôle de la gouvernance et des finances vers l'Office. En outre, un processus d'approvisionnement concurrentiel a été défini afin de choisir une entreprise en vue d'aider l'Office à recruter du personnel supplémentaire.

Le conseil d'administration de RDO a tenu sa dernière réunion le 28 novembre 2016. Depuis le 30 novembre 2016, un nouveau conseil assure la direction de l'Office. Grâce à l'apport du personnel, le conseil d'administration initial a pu définir les orientations de l'organisme, puis a tenu sa première réunion le 20 décembre 2016. Lors de cette première réunion du conseil, l'Office a nommé un vice-président et une secrétaire-trésorière, a mis sur pied des comités du conseil, a approuvé le budget de décembre 2016 et a passé en revue le règlement administratif 2016. L'Office a également adopté un processus visant à évaluer le projet d'accord de fonctionnement transitoire avec le ministre de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique, le manuel de gouvernance, les politiques en matière de contrôle et de gestion financière, le code de conduite, le plan des ressources humaines et le budget préliminaire de 2017. Les processus visant à alimenter en données le Registre et à mettre sur pied les mécanismes pour veiller au respect et à l'application des règlements ont fait l'objet de discussions, et des mesures initiales ont été mises en œuvre.

Bien que l'année 2016 ait été caractérisée par de nombreux changements, le conseil d'administration de RDO a exercé ses fonctions avec diligence jusqu'à la proclamation. Le conseil d'administration initial de l'Office a par ailleurs assumé sa direction sans heurt. Le personnel a travaillé avec rigueur pendant cette période de changements organisationnels, contribuant ainsi à la transition sans heurt de la LRD à la *Loi de 2016 favorisant un Ontario sans déchets*.

Le conseil de l'Office et son personnel s'attendent à une année 2017 occupée marquée par l'établissement du Registre et le renforcement de la capacité à exécuter et à faire respecter la LRREC et la LTRD.

Glenda Gies

Message du président-directeur général



Une année de transformations

Affirmer que les changements apportés en 2016 étaient des changements transformationnels de l'ancien RDO et de l'Office peut sembler banal compte tenu des changements fondamentaux qui ont été apportés cette année.

En juin 2016, la *Loi de 2016 favorisant un Ontario sans déchets* a reçu la sanction royale. Cette dernière modifie fondamentalement le cadre régissant les responsabilités des producteurs. La LTRD prévoit la liquidation éventuelle des programmes de réacheminement des déchets actuels et des organismes de financement industriel qui les gèrent. Sous le nouveau cadre de responsabilités des producteurs, l'ancien RDO est devenu une nouvelle entité détenant des pouvoirs au titre de l'enregistrement, de la surveillance, de la conformité et de l'exécution.

Le 30 novembre 2016, les articles pertinents de la *Loi de 2016 favorisant un Ontario sans déchets* ont été fixés par proclamation, et l'Office commençait à exercer ses fonctions sous la direction d'un conseil d'administration initial nommé par le Ministre. Le conseil d'administration de RDO a été dissous, et le personnel affecté à RDO devenait le personnel de l'Office.

Se préparer à cette transition vers l'Office de la productivité et de la récupération des ressources était une tâche colossale. Même si la plupart des travaux ont été réalisés en coulisse, le conseil d'administration et le personnel de RDO ont dû prévoir et assurer la gestion de nombreux éléments administratifs et de planification pour assurer une transformation harmonieuse.

Entre-temps, nous avons continué d'assumer la surveillance des programmes existants. En janvier 2016, le conseil d'administration de RDO demandait à ce que certains aspects du Programme de la boîte bleue soient examinés : Premièrement, vérifier le volume de déchets non réglementés déposés dans les boîtes bleues; deuxièmement, élaborer un modèle de contrôle des coûts en vertu duquel les coûts nets encourus par les municipalités consignés dans les

communications municipales (Datacall) soient ajustés en fonction des principes du modèle de contrôle des coûts du Programme de la boîte bleue.

Déterminer le financement annuel du Programme de la boîte bleue fourni par les responsables de la gérance du programme a toujours été une tâche complexe. Après qu'Intendance Ontario, au nom des responsables de la gérance, l'Association des municipalités de l'Ontario et la Ville de Toronto aient été incapables d'arriver à un consensus sur le financement du Programme de la boîte bleue en 2016, le conseil d'administration de RDO est une fois de plus intervenu et a pris cette décision en juin.

Cette année, nous avons fait appel à PricewaterhouseCoopers (PwC) et à la firme de comptables agréés RLB pour mener une évaluation de la situation financière des organismes de financement industriel. Cette vérification a exigé la coopération du personnel et du conseil d'administration d'Intendance Ontario, de l'Ontario Electronic Stewardship et de la Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario.

En novembre, les cinq membres du conseil d'administration initial de l'Office nommés par le Ministre ont été accueillis. Ils n'ont pas perdu de temps et se sont mis immédiatement au travail en planifiant des réunions de travail pour définir l'ensemble des travaux de planification et d'exploitation nécessaires au transfert de responsabilités de RDO vers l'Office et pour concrétiser la vision d'un Ontario sans déchets.

Finalement, et plus que tout, je souhaite remercier les membres du personnel de RDO et de l'Office pour ce qu'ils ont fait. Ce sont des personnes talentueuses et dévouées, et c'est avec fierté que je fais partie de leur équipe.

Mike G.



1 Vue d'ensemble de l'organisme

1.1 Introduction

Durant la majeure partie de l'année 2016, l'ancien organisme Réacheminement des déchets Ontario (RDO) a exercé ses fonctions en vertu de la *Loi de 2002 sur le réacheminement des déchets* (LRD), en attente de changements prévus dans le cadre d'une réforme du cadre législatif. Vers la fin de l'année 2015, le ministre de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique (le Ministre) avait affiché au Registre environnemental destiné à informer le public sur les questions environnementales la *Loi de 2016 favorisant un Ontario sans déchets* proposée ainsi que le projet *Stratégie pour un Ontario sans déchets : Vers une économie circulaire*.

La *Loi de 2016 favorisant un Ontario sans déchets* a par la suite été adoptée le 9 juin 2016, puis proclamée le 30 novembre 2016. La *Loi de 2016 favorisant un Ontario sans déchets* comporte deux annexes :

- la *Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire* (LRREC) et
- la *Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets* (LTRD) (qui remplace la LRD).

Au moment de sa proclamation, la *Loi de 2016 favorisant un Ontario sans déchets* a entraîné le processus de passage de RDO à l'Office.

La LRREC est une loi habilitante autorisant le gouvernement à obliger les titulaires de marques et ceux ayant un lien commercial à un produit d'assumer la responsabilité de certaines activités comme la collecte et la gestion des produits et d'emballages désignés et l'information du public.

La LTRD prévoit ce qui suit :

- La poursuite des activités des trois organismes de financement industriel et de la surveillance de leurs programmes de réacheminement des déchets approuvés, soit :
 - o Intendance Ontario, responsable du Programme de la boîte bleue et du Programme de réacheminement des déchets municipaux dangereux ou spéciaux;
 - o Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario, responsable du Programme de recyclage des pneus usagés;
 - o Ontario Electronic Stewardship, responsable du Programme de réacheminement des déchets

électriques et d'équipements électroniques;

- La poursuite des activités des responsables de la gérance et de la surveillance des plans de gérance industrielle approuvés, soit :
 - o Association pour la Gestion Responsable des Produits (AGRP), responsable des peintures, des revêtements, des solvants, des engrais et des pesticides;
 - o Automotive Materials Stewardship (AMS), responsable des filtres à huile, des contenants d'huile et de l'antigel;
 - o SodaStream, responsable des contenants de dioxyde de carbone pressurisés; et
- La liquidation, comme et lorsque prescrite par le Ministre, du Programme de la boîte bleue, du programme de réacheminement des déchets municipaux dangereux et spéciaux, du programme de recyclage des pneus usagés et du programme de réacheminement des déchets électriques et d'équipements électroniques ainsi que des organismes de financement industriel connexes.

1.2 Mandat

Jusqu'au 30 novembre 2016, sous le régime de la LRD, RDO a exercé les fonctions suivantes :

- surveiller l'efficacité et l'efficience des programmes de réacheminement des déchets approuvés;
- surveiller l'efficacité des plans de gérance industrielle approuvés;
- chercher à sensibiliser davantage le public aux programmes de réacheminement des déchets et à accroître sa participation à ces programmes;
- chercher à faire en sorte que les programmes de réacheminement des déchets fonctionnant en application de la LRD touchent équitablement le marché ontarien;
- calculer les sommes d'argent dont RDO et les organismes de financement industriel ont besoin pour s'acquitter des responsabilités que leur impose la LRD; et
- mettre sur pied une procédure pour régler les différends :
 - o susceptibles de survenir entre un organisme de financement industriel et une municipalité à

1 Vue d'ensemble de l'organisme

l'égard des paiements dus à cette dernière dans le cadre d'un programme de réacheminement des déchets; et

- o entre un organisme de financement industriel et un producteur.

Depuis le 30 novembre 2016, l'Office a diverses responsabilités relatives à la LRREC et à la LTRD, y compris les suivantes :

- superviser la façon dont les organismes de financement industriel assurent la gestion des programmes de réacheminement des déchets et le contrôle de l'efficacité et de l'efficience de ces programmes;
- superviser la façon dont les responsables de la gérance assurent la gestion des plans de gérance industrielle et le contrôle de l'efficacité de ces plans;
- exercer les pouvoirs et les fonctions qui étaient assumés par RDO;
- exercer les pouvoirs et les fonctions liés à la conformité à la LTRD et à son exécution;
- superviser la liquidation ordonnée de programmes de réacheminement des déchets et d'organismes de financement industriel;
- tenir un registre à jour pour stocker des données relatives aux activités de récupération des ressources et de réduction des déchets;
- transmettre des renseignements au Ministre à la demande de ce dernier;
- fournir des renseignements au public conformément aux exigences prescrites; et
- veiller au respect et à l'exécution des exigences prescrites en utilisant divers outils, notamment des inspections, des ordonnances de conformité, des sanctions administratives et des dispositions en matière d'infraction.

1.3 Mission et vision

RDO avait défini sa vision et sa mission :

- Vision : L'Ontario est reconnu comme étant un prestataire de services de surveillance stratégiques efficaces et à valeur ajoutée des programmes de réacheminement des déchets en Ontario.
- Mission : RDO assure la supervision du développement, de la mise en œuvre et de l'exécution des programmes de réacheminement des déchets en Ontario.

L'Office a défini sa vision et sa mission :

- Vision : Une province d'Ontario sans déchets où toutes les ressources sont recyclées et réutilisées.
- Mission: Veiller à la promotion et au respect des responsabilités en matière de réduction et de gestion des matériaux d'emballage et des produits.

1.4 Aperçu de l'organisme

Jusqu'au 29 novembre 2016, RDO était un organisme à but non lucratif non-mandataire de la Couronne qui avait été créée en vertu de la LRD régissant l'élaboration, la mise en œuvre et la gestion de programmes de réacheminement des déchets désignés.

En vertu de la LRREC, RDO est devenu l'Office, un organisme à but non lucratif non mandataire de la Couronne responsable de la surveillance du fonctionnement d'organismes de financement industriel et de la liquidation éventuelle de programmes de réacheminement des déchets qui ont été reconduits sous le régime de la LTRD, de la tenue d'un registre électronique destiné au stockage de données relatives aux activités de récupération des ressources et de réduction des déchets, de la gestion des données du registre au moyen d'un code d'accès et de confidentialité, de fournir au Ministre, à sa demande, des renseignements, et de veiller au respect et à l'exécution de la LRREC et de la LTRD.

2 Rapport de rendement

2.1 Changements des règlements administratifs et des politiques

Du 1er janvier 2016 au 29 novembre 2016, l'ancien organisme RDO a exercé ses fonctions en vertu du règlement administratif 2013-1 et du Code de conduite, règlement administratif 2014-1.

À la suite de la proclamation de la *Loi de 2016 favorisant un Ontario sans déchets* le 30 novembre 2016, l'Office entamait la révision des règlements administratifs de RDO.

Les modifications apportées au règlement administratif 2013-1 ont été approuvées sous le règlement administratif 2016-1 lors de la première réunion du conseil d'administration de l'Office qui a eu lieu le 20 décembre 2016. Les modifications au règlement administratif 2016-1 comprennent :

- remplacer les références à la LRD par des références à la *Loi de 2016 favorisant un Ontario sans déchets* en y apportant les modifications nécessaires;
- remplacer les références à RDO par des références à l'Office en y apportant les modifications nécessaires; et
- Dans le but de refléter les dispositions de la *Loi de 2016 favorisant un Ontario sans déchets* et du projet d'accord de fonctionnement transitoire, modifier les références relatives :
 - o à la durée du mandat des administrateurs élus;
 - o à l'élection du président du conseil (au terme du mandat du président nommé par le Ministre);
 - o à la nomination d'un registrateur;
 - o à la rémunération des directeurs; et
 - o au calendrier du dépôt du rapport annuel et du plan d'affaires au Ministre.

Suite à la modification du règlement administratif 2016-1, l'Office a défini une politique relative à la rémunération des administrateurs.

L'Office a également entrepris une évaluation des règlements administratifs et politiques suivants. La révision de ces documents était en cours, mais encore inachevée à la fin de l'année :

- règlement administratif 2014-1 du Code de conduite;
- politique en matière de gestion et de contrôle des

finances;

- politique relative aux frais de déplacement;
- politique relative à la conservation des dossiers;
- manuel de gouvernance; et
- manuel des ressources humaines.

Les règlements administratifs sont publiés sur le site Web de l'Office :

- Règlement administratif 2014-1, Code de conduite; et
- Règlement administratif 2016-1.

2.2 Autre

Les activités suivantes sont obligatoires en application de la *Loi de 2016 favorisant un Ontario sans déchets* et de l'accord de fonctionnement transitoire conclu entre l'Office et le Ministre. Au 31 décembre 2016, l'Office n'avait pris aucune mesure à l'égard de ces exigences.

Elles le seront dans des rapports annuels ultérieurs :

- mesures de rendement;
- activités relatives au respect et à l'application de la Loi;
- prestation de services en français; et
- processus de traitement des plaintes et des résultats en découlant.

Dans le cadre de son plan d'affaires 2017, l'Office définira des mesures de rendement en vue d'évaluer son efficacité et son efficience, et de produire des rapports à ce propos.

L'Office envisage de nommer un registrateur au cours du 2e trimestre de 2017 qui aura comme mandat d'élaborer pour l'Office des mécanismes en vue d'assumer ses fonctions de respect et d'exécution des dispositions de la loi. Entre temps, l'Office élabore des politiques, des protocoles, un code de conduite ainsi qu'un plan et du matériel de formation relatifs au respect et à l'application de la loi.

En 2017, en vertu de son plan d'engagement envers les parties prenantes, l'Office élaborera également un programme de services en langue française ainsi qu'un système de traitement des plaintes, y compris un processus de résolution des problèmes.

3 Gouvernance d'entreprise

3.1 Rôle du conseil d'administration

Ancien organisme Réacheminement des déchets Ontario

Le conseil d'administration de RDO a assuré la gouvernance de l'organisme sous le régime de la LRD du 1er janvier au 29 novembre 2016. Le conseil avait comme mandat de veiller à ce que les conditions de l'accord de fonctionnement conclu avec le Ministre étaient respectées et que les responsabilités que lui imposait la section 5 de la LRD étaient exercées de façon responsable, entière, rigoureuse et en temps opportun.

Office de la productivité et de la récupération des ressources

Depuis le 30 novembre 2016, au moment de la proclamation de la *Loi de 2016 favorisant un Ontario sans déchets*, le conseil d'administration de l'Office est responsable de la gouvernance et de l'orientation stratégique de l'Office en vertu des dispositions de la LRREC, de la LTRD, des règlements administratifs de l'Office, de l'accord de fonctionnement transitoire conclu avec le ministre de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique ainsi que de tous les règlements applicables.

Conformément au paragraphe 25(1) de LRREC, le conseil d'administration gère les affaires de l'Office ou en supervise la gestion. Rôles du conseil :

- Assurer la planification stratégique
- Assurer la gouvernance d'entreprise et la conformité aux lois
- Assurer la surveillance de la gestion et de l'administration
- Assurer la surveillance de la gestion des risques
- Assurer la surveillance des finances internes et des opérations
- Assurer la saine comptabilisation des données financières

- Nommer un président-directeur général et évaluer son rendement
- Nommer un registrateur et évaluer son rendement
- Assurer la surveillance des communications avec les parties prenantes

Le conseil gère directement certaines de ces activités et délègue certaines responsabilités au président-directeur général et au registrateur.

3.2 Rémunération du conseil

En vertu de l'alinéa 27(1)c) de la LRREC, le conseil d'administration peut adopter des règlements administratifs prévoyant le versement de la rémunération de ses membres et le remboursement de leurs dépenses. En vertu de l'accord de fonctionnement conclu avec le Ministre, cette rémunération ne peut pas être offerte aux membres du conseil employés par la Couronne. L'Office a adopté un règlement administratif, des politiques et des procédures qui définissent l'indemnité journalière versée au président, au vice-président et aux membres du conseil, soit un taux maximal pour une période de travail de trois (3) heures ou plus, et la moitié du taux maximal pour une période de travail de moins de trois (3) heures : Président : 627 \$; vice-président : 491 \$; et membres : 398 \$.

3 Gouvernance d'entreprise

3.3 Nomination et élection des membres du conseil

Ancien organisme Réacheminement des déchets Ontario

En vertu de la disposition 2 (datée du 5 avril 2012) de l'accord de fonctionnement transitoire conclu entre RDO et le Ministre, le conseil d'administration de RDO était composé de cinq membres nommés par le Ministre et de six membres nommés par le conseil.

Le 1er janvier 2016, le conseil d'administration de RDO comptait quatre membres nommés par le Ministre, et un poste était vacant. Le conseil de RDO comptait cinq membres nommés par le conseil, et un poste était vacant. De plus, un membre (Louis O'Brien) a démissionné en avril 2016, laissant en poste quatre membres nommés par le Ministre et quatre membres nommés par le conseil le 29 novembre 2016.

Nommé par le Ministre

Présidente	Robert Gordon
Membre	David Brezer
Membre	Virginia Maclaren
Membre	Brian Rosborough

Nommé par le conseil

Membre	Dan Hoornweg
Membre	Alison J. Knight
Membre	Louis O'Brien
Membre	Laura Talbot
Membre	Stephen Watt

Une biographie des neuf membres du conseil d'administration de RDO en 2016 figure à l'annexe A.

Office de la productivité et de la récupération des ressources

Le conseil d'administration de l'Office compte cinq membres nommés par le Ministre et six membres élus par le conseil d'administration.

Le Ministre a nommé cinq membres pour former le conseil d'administration initial après la proclamation de la *Loi de 2016 favorisant un Ontario sans déchets*.

Appointed by the Minister

Présidente	Glenda Gies
Membre	Joyce Barretto
Membre	David Brezer
Membre	Nidhi Tandon
Membre	Tom Wright

Selon l'article 25 de la LRREC, lorsque le conseil de l'Office est pleinement constitué, il est composé de cinq membres nommés par le Ministre et de six membres élus par le conseil. Aucun directeur n'avait été élu avant le 31 décembre 2016, mais leur recrutement a commencé en 2017.

Une biographie des membres du conseil d'administration initial de l'Office figure à l'annexe B.



3 Gouvernance d'entreprise

3.4 Qualités requises des membres du conseil

Ancien organisme Réacheminement des déchets Ontario

En vertu de la section 5 de la disposition 2 (datée du 5 avril 2012) de l'accord de fonctionnement conclu entre RDO et le Ministre, l'Office doit choisir des administrateurs qui :

- aideront l'Office à réaliser efficacement ses objets;
- formeront collectivement un conseil possédant de l'expérience et des compétences dans les domaines suivants :
 - o la récupération des ressources et la réduction des déchets;
 - o la protection de l'environnement;
 - o l'économie;
 - o la gestion financière;
 - o la gestion des affaires;
 - o le droit, y compris le droit des sociétés, de la concurrence ou de l'environnement;
 - o la gouvernance et la gestion d'entreprise;
 - o la politique et l'administration publiques;
 - o l'éducation et l'engagement du public;
 - o la réflexion stratégique; et
 - o la représentation des consommateurs.

Office de la productivité et de la récupération des ressources

Le paragraphe 26 (2) de la LRREC décrit l'expérience et l'expertise combinées des membres du conseil d'administration initial :

- la récupération des ressources et réduction des déchets;
- la gouvernance et la gestion d'entreprise;
- les finances;
- la gestion des affaires; et
- la conformité et l'exécution.

Conformément à la section 7.1 de l'accord de fonctionnement transitoire, le conseil, au moment d'élire six administrateurs supplémentaires, doit choisir des particuliers qui :

- aideront l'Office à réaliser efficacement ses objets;
- formeront collectivement un conseil possédant de l'expérience et une expertise pratique dans les domaines suivants :
 - o la récupération des ressources et réduction des déchets;
 - o la gestion de la chaîne d'approvisionnement;
 - o la conformité et l'exécution, incluant des vérifications de la conformité;
 - o les systèmes de gestion des données et les questions et tendances liées à l'analyse et à la technologie de l'information;
 - o la gestion de l'information, y compris la protection de la vie privée, la sécurité et la collecte des données;
 - o les finances et la vérification;
 - o la gestion des affaires et du risque;
 - o la gouvernance et la gestion d'entreprise;
 - o l'administration publique et les relations avec le gouvernement; et
 - o les communications et la participation des intervenants.

3 Gouvernance d'entreprise

3.5 Administrateurs

Ancien organisme Réacheminement des déchets Ontario

Les administrateurs de RDO comptaient un président, un vice-président, un trésorier, un secrétaire et un président-directeur général.

Des biographies du président, du vice-président, du trésorier et du secrétaire de RDO figurent à l'annexe A. Une biographie du président-directeur général figure à l'annexe C.

Office de la productivité et de la récupération des ressources

Les administrateurs de l'Office comptent un président, un vice-président et un secrétaire-trésorier, un président-directeur général et un registrateur.

Le président du conseil d'administration initial a été nommé par le ministre de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique. Dans les 30 jours de l'élection du sixième membre du conseil, ce dernier doit élire un président et un ou plusieurs vice-présidents au sein des membres du conseil. L'Office a élu un vice-président et un secrétaire-trésorier lors de la première réunion du conseil le 20 décembre 2016.

Des biographies du président, du vice-président et du secrétaire-trésorier de l'Office figurent à l'annexe B. Une biographie du président-directeur général figure à l'annexe C. Au 31 décembre 2016, le conseil de l'Office n'avait nommé aucun registrateur.

3.6 Comités du conseil

Ancien organisme Réacheminement des déchets Ontario

Du 1er janvier 2016 au 29 novembre 2016, le conseil d'administration de RDO comptait trois comités :

- comité de vérification;
- comité des finances et des ressources humaines; et
- comité de la gouvernance et des nominations.

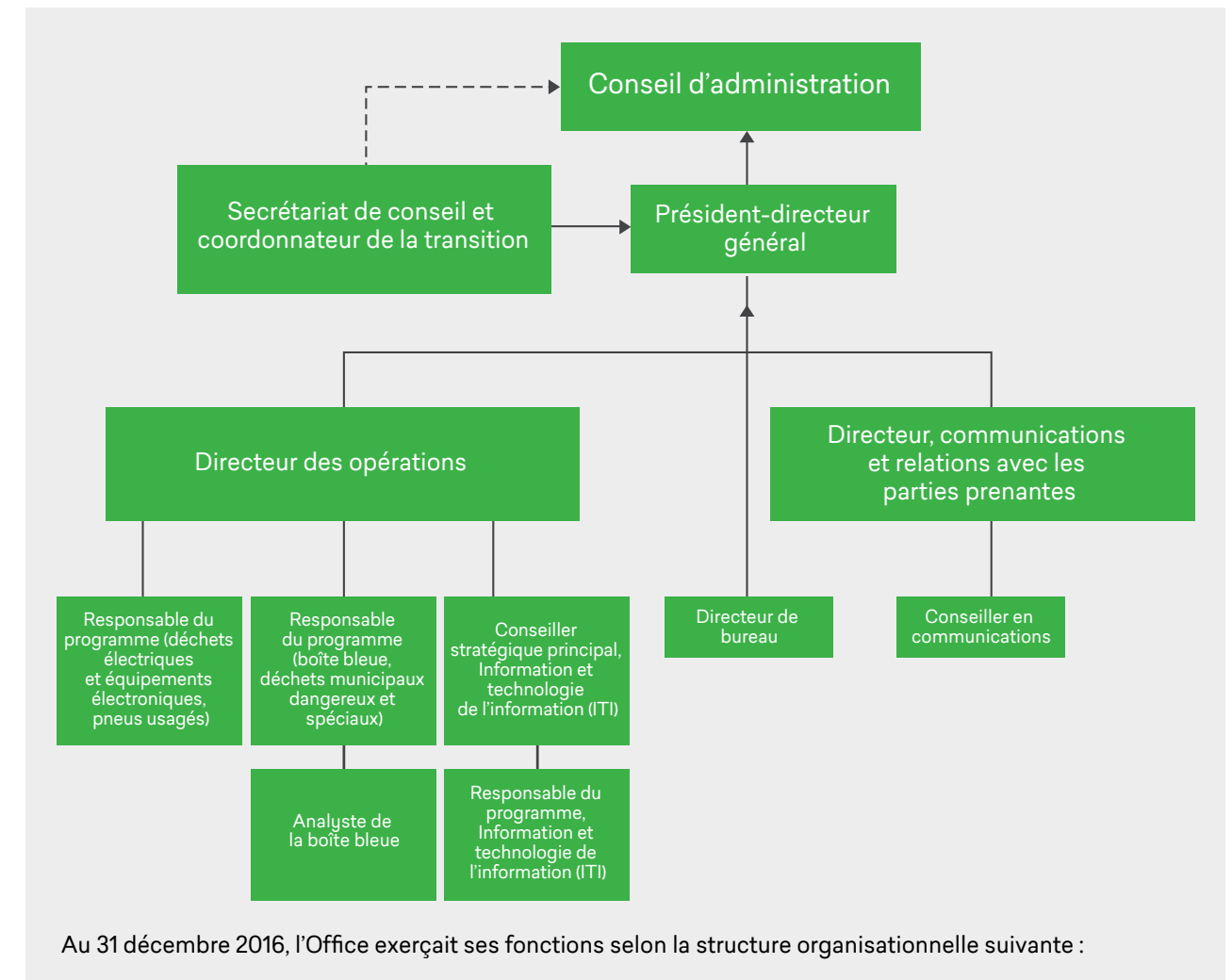
Office de la productivité et de la récupération des ressources

À sa première réunion le 20 décembre 2016, le conseil d'administration de l'Office a mis sur pied cinq comités :

- comité spécial sur l'accord de fonctionnement transitoire;
- comité de vérification;
- comité des finances (comité plénier);
- comité des relations humaines et des nominations; et
- comité de la gouvernance.

3 Gouvernance d'entreprise

3.7 Organigramme



3.8 Coordonnées de l'Office

On peut joindre l'Office de la productivité et de la récupération des ressources à :

4711, Yonge Street, bureau 1102
Toronto (Ontario) M2N 6K8
Tél. : 416-226-5113
Sans frais : 888-936-5113
Télec. : 416-226-1368
Courriel : info@rpra.ca
Twitter : @rpra_ont



4 États financiers et notes

4.1 Discussion et analyse de la direction

À la suite de l'adoption de la *Loi de 2016 favorisant un Ontario sans déchets* en juin 2016 par l'Assemblée législative de l'Ontario, le conseil de RDO a évalué et modifié le budget de RDO en vue de se préparer à sa proclamation. Les tâches suivantes ont été réalisées :

- Un examen du programme de chaque organisme de financement industriel visant à documenter les fonds et les actifs afin de veiller à ce que des mécanismes efficaces de contrôle financier fussent en place, et pour fournir une évaluation initiale des exigences relatives à une liquidation éventuelle. Ces travaux ont été achevés au cours de l'été 2016.
- Une évaluation organisationnelle visant à évaluer les pouvoirs et fonctions de RDO ainsi que les exigences relatives à l'organisme futur en application de la *Loi de 2016 favorisant un Ontario sans déchets*. Les données ont été utilisées pour la préparation de prévisions financières de l'Office et à des fins de recrutement du personnel.
- Une analyse des solutions de technologie de l'information visant à créer le Registre. Cette analyse a

permis d'évaluer les capacités actuelles des services de technologie de l'information de RDO et des organismes de financement industriel ainsi que les systèmes de données par rapport aux exigences futures du Registre, en plus de fournir des estimations associées au budget et à l'échéancier.

- Un examen des exigences futures en matière de conformité et d'exécution et des estimations du budget nécessaire à l'élaboration de politiques en matière de conformité et à la formation et la certification d'un inspecteur.

L'accord de fonctionnement transitoire exige que les comptes et les états financiers soient comptabilisés dans des comptes distincts associés à la LRREC et la LTRD. Par conséquent, RDO a adopté une méthodologie d'allocation afin de séparer les dépenses engagées en vertu de la LTRD et de la LRREC selon la pertinence des activités réalisées en application de la LTRD ou de la LRREC, ou en combinaison. Les dépenses qui étaient associées à la LRREC doivent faire l'objet de paiements différés par les parties réglementées en vertu de la LRRCE dans les frais futurs de l'Office. Les budgets et les états financiers de l'Office ont été séparés en utilisant cette méthodologie.

4 États financiers et notes

4.2 États financiers vérifiés

23 mars 2017

Rapport des vérificateurs indépendants

À l'attention du conseil d'administration de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources

Nous avons vérifié les états financiers ci-joints de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources. Ils se composent du bilan au 31 décembre 2016, de l'état du fonds de la réserve de fonctionnement affecté au conseil, de l'état des résultats et de l'actif net non affecté, des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que d'un sommaire des principales conventions comptables et d'autres renseignements explicatifs.

Responsabilité de la direction quant aux états financiers provisoires

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du vérificateur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du vérificateur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, le vérificateur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers provisoires donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources au 31 décembre 2016, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

(Original signed)

Comptables agréés
Comptables publics agréés
Toronto (Ontario)

4 États financiers et notes

Office de la productivité et de la récupération des ressources (anciennement Réacheminement des déchets Ontario)

Bilan

Page 2

	Notes	Actif net non affecté	Annexe 1 actif net	Fonds de la réserve de fonctionnement affecté au conseil	31 décembre	
					2016	2015
Actif						
Court terme						
Encaisse et équivalent		75 092 \$	- \$	648 912 \$	724 004 \$	902 782 \$
Créances	3	1 144 357	-	-	1 144 357	499 717
Charges payées d'avance		20 325	-	-	20 325	14 613
		1 239 774 \$	- \$	648 912 \$	1 888 686 \$	1 417 112 \$
Passif						
Court terme						
Dettes et charges à payer		599 543 \$	- \$	- \$	599 543 \$	131 647 \$
Remises du gouvernement à payer		65 831	-	-	65 831	33 237
Dettes d'autres fonds		(38 916)	38 916	-	-	-
Dépôts des plans de gérance industrielle	4	50 300	-	-	50 300	40 300
Financement en suspens	5	552 825	-	-	552 825	552 825
		1 229 583	38 916	-	1 268 499	758 009
		10 191	(38 916)	648 912	620 187	659 103
		1 239 774 \$	- \$	648 912 \$	1 888 686 \$	1 417 112 \$

Voir les notes afférentes

**Approuvé au nom du conseil d'administration
de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources :**

(Original signed)

Glenda Gies, Chair

(Original signed)

Joyce Barretto, Secretary-Treasurer

4 États financiers et notes

4.2 États financiers de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources

Les états financiers 2016 sont inclus ci-dessous.

Office de la productivité et de la récupération des ressources (anciennement Réacheminement des déchets Ontario)

État du fonds de la réserve de fonctionnement affecté au conseil

Page 3

	Exercice clos le 31 décembre	
	2016	2015
Solde en début d'exercice	648 192 \$	709 071 \$
Virement interne	-	(60 159)
Solde en fin d'exercice	648 192 \$	648 192 \$
Voir les notes afférentes		

4 États financiers et notes

Office de la productivité et de la récupération des ressources (anciennement Réacheminement des déchets Ontario)

État des résultats et de l'actif net conformément à la Loi sur la récupération des ressources et l'économie circulaire

Page 4

	Exercice clos le 31 décembre	
	2016	2015
Produits	- \$	- \$
Charges		
Dotation de l'annexe 1	38 916	- \$
Charges et produits pour l'exercice; actif net, fin de l'exercice	(38 916) \$	- \$
Voir les notes afférentes		

4 États financiers et notes

Office de la productivité et de la récupération des ressources (anciennement Réacheminement des déchets Ontario)

État des résultats et de l'actif net non affecté conformément à la Loi sur le réacheminement des déchets et à la Loi transitoire sur le réacheminement des déchets

Page 5

	Exercice clos le 31 décembre	
	2016	2015
Produits		
Recouvrement des coûts de programme	1 942 563 \$	936 029 \$
Recouvrement des coûts non attribuables	1 892 735	1 410 120
Intérêts créditeurs	2 196	3 584
Comptabilisation du financement en suspens pour créances irrécouvrables	-	60 159
	3 837 494	2 409 892
Charges		
Coûts non attribuables recouvrables (page 6)	1 894 931	1 413 704
Coûts de programmes directs (page 7)	1 942 563	936 029
Créances irrécouvrables	-	60 159
	3 837 494	2 409 892
Excédent des charges sur les produits pour l'exercice	-	-
Actif net non affecté, début de l'exercice	10 191	10 191
Actif net non affecté, fin de l'exercice	10 191 \$	10 191 \$
Voir les notes afférentes		

4 États financiers et notes

Office de la productivité et de la récupération des ressources (anciennement Réacheminement des déchets Ontario)

Calendrier des coûts non attribuables recouvrables conformément à la Loi sur le réacheminement des déchets et à la Loi transitoire sur le réacheminement des déchets

Page 6

	Year ended December 31	
	2016	2015
Audit	23 500 \$	12 500 \$
Frais bancaires et intérêts	2 835	2 589
Réunions du conseil	22 859	20 766
Rémunération du conseil	12 744	-
Réunions du comité	141	832
Consultation	284 252	73 233
Cotisations et abonnements	3 852	6 610
Inscriptions à des événements	2 642	8 285
Assurances	7 435	7 410
Frais juridiques	109 381	25 955
Médias et communications	139 446	223 115
Communications municipales en mode données	28 671	57 513
Frais de bureau et frais généraux	32 207	26 202
Mobilier de bureau	19 505	3 420
Imprimerie et reproduction	8 148	6 745
Loyer	150 064	139 644
Personnel	946 410	749 460
Téléphone	22 031	20 381
Déplacements et repas	22 949	25 462
Site Web	55 859	3 582
	1 894 931 \$	1 413 704 \$
Voir les notes afférentes		

4 États financiers et notes

Office de la productivité et de la récupération des ressources (anciennement Réacheminement des déchets Ontario)

Calendrier des coûts de programme directs conformément à la Loi sur le réacheminement des déchets et à la Loi transitoire sur le réacheminement des déchets

Exercice clos le 31 décembre 2016

Page 7

	Plans de gérance industrielle (Note 6)	Fonds pour l'amélioration continue	Déchets destinés à la boîte bleue	Vieux pneus	Déchets électroniques	CNA/OCNA	Déchets dangereux municipaux	Total
Réunions du comité	- \$	365 \$	877 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	1 242 \$
Consultation	10 521	1 440	333 852	322 626	82 949	-	77 728	829 116
Inscriptions à des événements	300	-	-	250	-	-	300	850
Frais juridiques	4 847	6 434	59 604	171 281	5 357	-	6 540	254 063
Médias et communications	4 090	-	14 705	35 932	1 200	8 592	-	64 519
Communications municipales	-	-	266 693	-	-	-	-	266 693
Frais de bureau et frais généraux	-	25	635	8	-	-	-	668
Imprimerie et reproduction	-	-	66	147	77	6	319	615
Personnel	13 914	16 365	254 497	110 276	67 379	22 408	36 527	521 366
Téléphone	16	-	1 366	95	19	7	38	1 541
Déplacements et repas	63	697	563	394	114	-	59	1 890
	33 751 \$	25 326 \$	932 858 \$	641 009 \$	157 095 \$	31 013 \$	121 511 \$	1 942 563 \$
Voir les notes afférentes								

4 États financiers et notes

Office de la productivité et de la récupération des ressources (anciennement Réacheminement des déchets Ontario)

Calendrier des coûts de programme directs conformément à la Loi sur le réacheminement des déchets

Exercice clos le 31 décembre 2015

Page 8

	Plans de gérance industrielle	Fonds pour l'amélioration continue	Déchets destinés à la boîte bleue	Vieux pneus	Déchets électroniques	CNA/OCNA	Déchets dangereux municipaux	Total
Réunions du comité	231 \$	457 \$	39 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	727 \$
Consultation	3 855	-	151 246	-	-	-	20 525	175 626
Frais juridiques	11 408	38 504	79 689	7 210	5 836	-	8 632	151 279
Médias et communications	17 230	460	37 395	1 383	5 977	4 410	200	67 055
Communications municipales	-	-	182 124	-	-	-	-	182 124
Frais de bureau et frais généraux	60	122	76	-	-	-	-	258
Imprimerie et reproduction	11	162	177	65	146	33	94	688
Personnel	32 636	9 193	162 266	32 926	60 985	24 338	32 613	354 957
Téléphone	483	13	1 173	3	25	21	109	1 827
Déplacements et repas	-	491	478	50	40	-	49	1 108
Gestion du site Web	380	-	-	-	-	-	-	380
	66 294 \$	49 402 \$	614 663 \$	41 637 \$	73 009 \$	28 802 \$	62 222 \$	936 029 \$
Voir les notes afférentes								

4 États financiers et notes

Office de la productivité et de la récupération des ressources (anciennement Réacheminement des déchets Ontario)

État des flux de trésorerie

Page 9

	Exercice clos le 31 décembre	
	2016	2015
Encaisse nette fournie (utilisée)		
Exploitation		
Excédent des charges sur les produits pour l'exercice – Loi sur la récupération des ressources et de l'économie circulaire (page 4)	(38 916) \$	- \$
Variations d'éléments du fonds de roulement		
Créances	(644 640)	241 243
Charges payées d'avance	(5 712)	-
Créances et charges à payer	467 896	(183 762)
Remises du gouvernement à payer	32 594	(21 641)
Dépôts des plans de gérance industrielle	10 000	(5 000)
	(178 778)	30 840
Activités d'investissement		
Décaissement du fonds de la réserve de fonctionnement affecté au conseil	-	(60 159)
Diminution nette de l'encaisse et de l'équivalent en cours d'exercice	(178 778)	(29 319)
Encaisse et équivalent, début de l'exercice	902 782	932 101
Encaisse et équivalent, fin de l'exercice	724 004 \$	902 782 \$
Sous forme de :		
Encaisse	224 004 \$	402 782 \$
Dépôts à terme	500 000	500 000
	724 004 \$	902 782 \$
Voir les notes afférentes		

4 États financiers et notes

Office de la productivité et de la récupération des ressources (anciennement Réacheminement des déchets Ontario)

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2016

Page 10

Réacheminement des déchets Ontario est une société ne relevant pas de la Couronne, sans capital-action et constituée le 27 juin 2002 en vertu de la *Loi de 2002 sur le réacheminement des déchets* (Ontario). La société a élaboré, mis en œuvre et administré des programmes de réacheminement des déchets pour du matériel désigné en coopérant avec des organismes de financement industriels.

Le 30 novembre 2016, l'Office de la productivité et de la récupération des ressources (l'« Office ») a été créé par proclamation dans le cadre de la nouvelle loi, soit la *Loi de 2016 favorisant un Ontario sans déchets*, laquelle a remplacé la *Loi de 2002 sur le réacheminement des déchets* (Ontario). L'Office poursuit les activités de Réacheminement des déchets Ontario et est régi par la *Loi de 2016 favorisant un Ontario sans déchets*. Il comporte un nouveau cadre des responsabilités des producteurs qui fait en sorte que ces derniers sont responsables et imputables quant aux déchets qu'ils produisent à la fin de la vie utile des produits et des emballages.

Il s'agit d'un organisme sans but lucratif exonéré de l'impôt sur le revenu.

1. Sommaire des conventions comptables

Méthodes de présentation

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes de la troisième partie du Manuel de CPA Canada – Comptabilité, Normes comptables pour les organismes sans but lucratif.

Comptabilité par fonds

Ces états financiers ont été préparés selon la méthode de comptabilité par fonds affectés :

Fonds d'administration

Les fonds d'administration représentent les activités administratives de l'organisation.

Fonds de la réserve de fonctionnement affecté au conseil

Le fonds de la réserve de fonctionnement affecté au conseil a été établi afin de constituer une réserve pour les dépenses administratives selon le budget de l'organisme pour l'exercice à venir. Sur approbation du conseil, un virement sera fait vers ce fonds ou à partir de celui-ci pour refléter la somme qu'il doit contenir.

Comptabilisation des instruments financiers

L'organisme comptabilise d'abord ses actifs et passifs financiers à leur juste valeur. L'organisme comptabilise ensuite tous ses actifs et passifs financiers au coût amorti. Les actifs financiers comptabilisés au coût amorti comprennent l'encaisse et l'équivalent et les créances. Les passifs financiers comptabilisés au coût amorti comprennent les dettes et les charges à payer ainsi que les remises du gouvernement à payer. L'entité n'a désigné aucun actif ni passif financiers à comptabiliser à leur juste valeur.

Comptabilisation des produits

Le financement et les subventions d'État reçus sont ajoutés aux produits de l'exercice auxquels ils se rapportent. Les sommes reçues qui se rapportent à des exercices à venir sont comptabilisées comme du financement en suspens.

4 États financiers et notes

Office de la productivité et de la récupération des ressources (anciennement Réacheminement des déchets Ontario)

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2016

Page 11

1. Sommaire des conventions comptables (suite)

Affectation des charges directes et non attribuables

L'organisme supervise plusieurs programmes. Les coûts associés à chaque programme comprennent les coûts en personnel et autres charges directement liées à la prestation des programmes. L'organisme engage aussi des coûts non attribuables qui sont communs à son administration et à chacun de ses programmes.

Les coûts non attribuables sont affectés selon la méthodologie suivante, adoptée par le conseil d'administration de l'organisme :

- i) Cinquante pour cent des coûts non attribuables sont partagés en parts égales entre les programmes;
- ii) Cinquante pour cent des coûts non attribuables sont affectés en fonction des coûts directs des programmes, à l'exception des communications en mode données et de l'administration du programme CNA/OCNA.

En outre, les plans de gérance industrielle reçoivent une partie de la part des programmes expliquée au point ii en fonction de la part relative du budget du programme dans le matériel du plan de gérance.

Encaisse et équivalent

L'encaisse et l'équivalent comprennent les liquidités et les placements garantis dont l'échéance initiale est de trois mois ou moins s'ils sont facilement mobilisables.

Recours à des estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif requiert de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui touchent les montants constatés des actifs et passifs, ainsi que la présentation des actifs et passifs éventuels à la date du bilan et les montants constatés des revenus et dépenses de la période. Les postes les plus touchés par ces estimations et hypothèses comprennent la répartition des dépenses. Les résultats réels pourraient différer des meilleures estimations de la direction au fur et à mesure que des renseignements additionnels sont obtenus.

2. Services bancaires

L'organisme a des facilités de crédit d'un million de dollars dont le taux d'intérêt est préférentiel. L'organisation ne s'en est pas servi cette année. Les facilités de crédit sont garanties par un contrat de sûreté générale et une lettre de confort du ministre de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique.

4 États financiers et notes

Office de la productivité et de la récupération des ressources (anciennement Réacheminement des déchets Ontario)

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2016

Page 12

3. Créances

	2016	2015
Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario – vieux pneus	261 998 \$	63 711 \$
Intendance Ontario – Boîte bleue	600 638	255 658
Intendance Ontario – Déchets municipaux dangereux ou déchets spéciaux	44 630	29 616
Ontario Electronic Stewardship – Déchets électroniques et équipement électrique	201 051	89 584
Intendance Ontario – Fonds pour l'amélioration continue CNA/OCNA	4 954	24 148
	9 499	7 346
Appel@recycler – Plan de gérance industrielle – Piles(i)	-	-
Automotive Materials Stewardship – Plan de gérance industrielle – Matériaux de l'industrie automobile	7 450	-
Association pour la gestion responsable des produits – Plan de gérance industrielle – Peintures et enduits	10 419	8 020
Association pour la gestion responsable des produits – Plan de gérance industrielle – Pesticides, solvants et engrais	3 718	1 729
	1 144 357 \$	499 717 \$

(i) Appel@recycler doit à l'organisme 77 979 \$. La somme a été portée aux créances irrécouvrables même si l'organisme tente toujours de se faire rembourser.

4. Dépôts des plans de gérance industrielle

Les dépôts proviennent des plans de gérance industrielle suivants :

	2016	2015
La Société Canadian Tire (fluorescents)	10 300 \$	10 300 \$
Association pour la gestion responsable des produits (peintures et enduits, Ontario)	10 000	10 000
Canadian Beverage Container Recycling Association (CBCRA) (Contenants de boissons)	10 000	10 000
Association pour la gestion responsable des produits (pesticides, solvants et engrais)	5 000	5 000
SodaStream Canada Ltd. (bouteilles de CO2)	5 000	5 000
Automotive Materials Stewardship (matériaux de l'industrie automobile)	10 000	-
	50 300 \$	40 300 \$

5. Financement en suspens

	2016	2015
Financement des frais d'infrastructure et des flux de trésorerie	235 264 \$	235 264 \$
Financement de l'élaboration de programmes futurs et des flux de trésorerie	317 561	317 561
	552 825 \$	552 825 \$

4 États financiers et notes

Office de la productivité et de la récupération des ressources (anciennement Réacheminement des déchets Ontario)

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2016

Page 13

6. Plans de gérance industrielle

Les coûts directs engagés pour les plans de gérance industrielle sont les suivants :

	Automotive Materials Stewardship	Soda Stream	Peintures et enduits	Pesticides, solvants et engrais	Total
Consultation	6 921 \$	3 561 \$	- \$	39 \$	10 521 \$
Inscriptions à des événements	-	-	-	300	300
Frais juridiques	4 164	223	-	460	4 847
Médias et communications	2 690	1 400	-	-	4 090
Personnel	6 819	4 372	1 033	1 690	13 914
Téléphone	-	-	8	8	16
Déplacements et repas	-	10	2	51	63
	20 594 \$	9 566 \$	1 043 \$	2 548 \$	33 751 \$

7. Avantages postérieurs au départ à la retraite

L'organisme offre à ses employés un régime de retraite à cotisation déterminée. La contribution de l'organisme au régime de retraite s'élève à 1,5 % du salaire annuel de l'employé. Les employés ne sont pas tenus de contribuer au régime, mais ils peuvent le faire jusqu'à hauteur de 5 % de leur salaire. Si l'employé fait une contribution volontaire, l'organisme s'en occupera. Au cours de l'exercice, l'organisme a engagé 34 688 \$ (34 673 \$ en 2015) de dépenses pour des contributions et l'administration du régime de retraite. L'actif du régime est séparé de celui de l'organisme et placé dans un fonds administré de façon indépendante.

8. Engagements

L'organisme a pris les engagements suivants :

Sous entente contractuelle

Plusieurs services seront fournis en 2017 :

Communications	5 280 \$
Supervision de la continuité et aide à la transition	5 800
Services de traduction	5 970
Forums	4 000
	21 050 \$

4 États financiers et notes

Office de la productivité et de la récupération des ressources (anciennement Réacheminement des déchets Ontario)

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2016

Page 14

9. Risques financiers

Risque de crédit

L'exposition de l'organisme au risque de crédit concerne l'encaisse et l'équivalent ainsi que les créances. L'organisme réduit son exposition aux créances irrécouvrables en plaçant son encaisse et l'équivalent dans une importante banque à charte du Canada. Les créances sont surtout composées de sommes dues par des organismes de financement industriel que la *Loi sur le réacheminement des déchets* oblige à payer. Les dispositions de la *Loi sur le réacheminement des déchets* et de la *Loi transitoire de 2016* sur le réacheminement des déchets (annexe 2 du projet de loi 151) prévoient que Réacheminement des déchets Ontario et que l'Office de la productivité et de la récupération des ressources puissent établir et recouvrer une part raisonnable des frais engagés par les organismes de financement industriel existants, et ce, actuellement comme lors de la période de transition.

Risque d'illiquidité

L'organisme considère avoir des facilités de crédit suffisantes pour disposer des fonds lui permettant de combler ses besoins financiers actuels et à court terme à un coût raisonnable.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé à un risque de flux de trésorerie lié aux variations des taux d'intérêt sur ses dépôts à terme et des taux d'intérêt variables sur ses facilités de crédit.

5 Éléments de la prestation de programmes

5.1 Description des consultations menées

Entre janvier et mars 2016, RDO a consulté diverses parties prenantes dans le cadre du plan de gestion industrielle de SodaStream destiné à gérer ses contenants pressurisés de dioxyde de carbone (CO₂) qui sont utilisés dans les boissons gazeuses (p. ex. : eau gazeuse).

De février à avril 2016, RDO a également tenu des consultations par l'entremise de nombreux réseaux de communication et de consultation afin de permettre aux parties prenantes de fournir leur rétroaction sur le Automotive Material Stewardship Plan. Les résultats de ces consultations ont été transmis au Ministre en août 2016.

Les consultations menées par RDO étaient ouvertes à toutes les parties prenantes et proposaient les options suivantes :

- répondre à un sondage en ligne;
- consulter le Registre environnemental;
- prendre part à un webinaire;
- rédiger une lettre; et
- répondre par téléphone ou en personne.

Les consultations mettaient l'accent sur les incidences des plans de gestion industrielle, soit :

- dans quelle mesure le plan risquerait de compromettre le rendement et la rentabilité à long terme du programme de réacheminement des déchets actuel, y compris les incidences attribuables à la fragmentation du programme;
- dans quelle mesure le plan risquerait de compromettre la transition des programmes de RDO vers le nouveau régime;
- dans quelle mesure le plan risquerait de compromettre la collecte et la récupération des déchets en Ontario;
- dans quelle mesure le plan risquerait de compromettre l'accès au public et la protection du public;
- dans quelle mesure le plan risquerait de compromettre l'équité au sein du marché; et
- dans quelle mesure le plan risquerait de faire des torts à l'environnement et à la santé publique.

5.2 Renseignements sur les programmes de réacheminement des déchets exploités en application de la LRD et de la LTRD

En vertu de la LTRD, l'Office est également responsable d'assurer la supervision des programmes et des plans

de réacheminement des déchets actuels. Ceci inclus l'obligation de superviser la liquidation de programmes de réacheminement des déchets pendant la transition vers le nouveau régime de responsabilité des producteurs. En Ontario, des programmes et des plans de réacheminement des déchets électriques et d'équipements électroniques, de pneus usagés, des matériaux de la boîte bleue et des déchets municipaux dangereux et spéciaux sont en vigueur.

Sommaire – Programme de la boîte bleue

En 2015, le Programme de la boîte bleue résidentielle de l'Ontario a excédé les objectifs de 60 %, affichant un taux de recyclage de 64 % (852 437 tonnes). Le nombre de tonnes total des matériaux des boîtes bleues reconditionnés a fléchi de 3,6 % entre 2014 et 2015. Cette diminution est sans doute attribuable à l'utilisation de matériaux d'emballage plus légers et à la réduction du nombre de journaux/quotidiens sur le marché. Des renseignements supplémentaires à propos du Programme de la boîte bleue se trouvent à l'annexe D du présent rapport et sur le site Web de l'Office.

Sommaire – Programme de réacheminement des déchets municipaux dangereux ou spéciaux

Dix déchets municipaux dangereux ou spéciaux sont surveillés par l'Office. En 2016, ces dix matériaux étaient gérés par l'Intendance Ontario (antigel, contenants d'huile, filtres à huile, piles jetables, contenants pressurisés à usage unique et rechargeables), ou par l'Association pour la Gestion Responsable des Produits (AGRP) (peintures et revêtements, pesticides, solvants et engrais). Mis à part les solvants et les contenants pressurisés à usage unique, les objectifs en matière de collecte ont été atteints pour tous les déchets municipaux dangereux et spéciaux. De façon générale, les objectifs relatifs aux solvants ne sont jamais atteints. Alors que l'objectif avait été atteint pour les contenants pressurisés à usage unique au cours des années précédentes, ce ne fut pas le cas en 2016 en raison d'une anomalie liée aux conditions météorologiques et aux trajets de collecte. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le rendement relatif à chaque matière, veuillez vous reporter aux graphiques des rapports annuels d'Intendance Ontario et de l'Association pour la Gestion Responsable des Produits, aux annexes D et G du présent rapport, ou sur le site de l'Office.

Sommaire – Pneus usagés

En 2016, le programme sur les pneus usagés a permis de collecter 142 603 tonnes de pneus, atteignant ainsi 88 % de l'objectif et affichant un taux de recyclage de 75 %. En

5 Éléments de la prestation de programmes

2016, la quantité totale de granules de caoutchouc utilisé dans la fabrication de produits recyclés sur la production totale à partir de granule des transformateurs a augmenté, s'établissant à 61 % (contre 59 % en 2015). Pour obtenir de plus amples renseignements sur le rendement du programme, veuillez vous reporter au rapport annuel de la Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario, à l'annexe F du présent rapport ou sur le site Web de l'Office.

Sommaire – Programme de réacheminement des déchets électriques et d'équipements électroniques

En 2016, le Programme de réacheminement des déchets électriques et d'équipements électroniques a amassé 62 406 tonnes de déchets électroniques, ce qui inclut l'équipement réutilisé et remis à neuf. L'accessibilité a fait un bond en 2016 pour 99,7 % des Ontariens vivant à moins de 25 kilomètres d'un site de collecte (comparativement à 98,5 % en 2015), tout comme la sensibilisation (65 % comparativement à 62 % en 2015). Pour obtenir de plus amples renseignements sur le rendement du programme, veuillez vous reporter au rapport annuel de l'Ontario Electronic Stewardship, à l'annexe E du présent rapport ou sur le site Web de l'Office.

Sommaire – Plan de gestion industrielle

En vertu de la LRD, deux plans de gestion industrielle ont été soumis à RDO à des fins de révision et d'approbation en 2016. Ces plans de gestion industrielle sont des plans de recyclage qui, s'ils sont acceptés, permet aux responsables de la gestion réglementés d'exploiter eux-mêmes le programme ou de faire appel à un fournisseur de services plutôt qu'à un organisme de financement industriel.

En janvier, SodaStream a soumis à RDO un plan de gestion industrielle sur le recyclage de ses contenants pressurisés au dioxyde de carbone (CO₂). Ce plan a été approuvé par le conseil d'administration et est entré en vigueur en juin. En février 2016, Automotive Materials Stewardship a soumis à RDO un plan de gestion industrielle au nom des responsables de la gestion des filtres à huile, des contenants d'huile et de l'antigel. Ce plan a été approuvé en août 2016 à une date d'entrée en vigueur au plus tard 1er avril 2017.

L'Office de la productivité et de la récupération des ressources est responsable de la surveillance de ces plans de gestion industrielle. Le rendement de ces plans de gestion industrielle des déchets municipaux dangereux et spéciaux a été inclus dans le total des taux de réacheminement.

5.3 Autres renseignements

Les activités suivantes sont obligatoires en vertu de la *Loi de 2016 favorisant un Ontario sans déchets*. Au 31 décembre 2016, l'Office n'avait pris aucune mesure à l'égard de ces exigences.

Elles le seront dans des rapports annuels ultérieurs :

- les renseignements sur les plans que l'Office a approuvés au cours du dernier exercice en vue de liquider un programme de réacheminement des déchets, dans sa totalité ou à l'égard d'un déchet désigné, et les renseignements sur leur mise en œuvre;
- les renseignements sur les plans que l'Office a approuvés au cours de la dernière année fiscale en vue de liquider un organisme de financement industriel, et les renseignements sur leur mise en œuvre;
- un sommaire des activités touchant la conformité et l'exécution en vertu de cette loi pendant l'année fiscale précédente.

5.4 Rapports annuels des organismes de financement industriel

Les rapports annuels déposés par les organismes de financement industriel figurent aux annexes suivantes :

Annexe D : Intendance Ontario (Programme de la boîte bleue et Programme de réacheminement des déchets municipaux dangereux ou spéciaux);

Annexe E : Ontario Electronic Stewardship (Programme de réacheminement des déchets électriques et d'équipements électroniques);

Annexe F : Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario (Programme de recyclage de pneus usages);

5.5 Rapports annuels des organismes de gestion industrielle

Les rapports annuels déposés par les organismes de gestion industrielle figurent aux annexes suivantes :

Annexe G : Association pour la Gestion Responsable des Produits (AGRP) (Programmes pour la peinture et les revêtements, les solvants et engrais)

Annexe H : SodaStream (Contenants pressurisés de CO₂)

5.6 Rapport de Brewer's Retail Inc.

Le rapport annuel déposé par Brewer's Retail Inc. figure à l'annexe I.

Annexe A – Membres du conseil d'administration de l'ancien RDO

Robert Gordon, Ph. D. – Président

Robert Gordon a consacré plus de 45 ans au secteur de l'éducation publique, dont sept années à titre de président du Collège Dawson à Montréal, et 25 ans à titre de président du Humber College Institute of Technology and Advanced Learning à Toronto.

Outre le poste qu'il occupe au sein de RDO, M. Gordon occupe également divers autres postes : président du conseil des gouverneurs de l'Université Bishop; membre de la Faculté d'études supérieures de l'Université de Toronto et de la Central Michigan University; membre du conseil de la Fiducie du patrimoine ontarien; membre du conseil de la Commission d'évaluation de la qualité de l'éducation postsecondaire; membre du conseil consultatif du secteur privé (CCSP) des Réseaux de centres d'excellence (RCE) du Canada; et membre du comité d'experts sur les besoins futurs en compétences en STGM du Conseil des académies canadiennes.

Auparavant, il a occupé de nombreux autres postes, dont président du conseil d'administration de Canada Basketball, membre du Conseil de la première ministre de l'Ontario, conseiller pour l'Agence de développement international en Afrique et en Asie du Sud-Est, et conseiller politique au Secrétariat d'État et au ministère de l'Emploi et de l'Immigration.

Robert Gordon, Ph. D., est titulaire d'un baccalauréat spécialisé en histoire et d'une maîtrise en histoire moderne de la Grande-Bretagne de l'Université Bishop's, d'une maîtrise en administration de l'éducation de l'Université du Massachusetts, d'une maîtrise en administration publique de l'Université Harvard et d'un doctorat en administration de l'éducation de l'Université du Massachusetts, en plus de nombreux doctorats honorifiques décernés par les universités de Guelph, du Nouveau-Brunswick et de Toronto, et de l'Université Bishop's.

Il est titulaire de l'Ordre du Canada, de l'Ordre de l'Ontario et a reçu la médaille commémorative des jubilés d'argent et d'or de la Reine Elizabeth II. Il a également reçu la médaille commémorative du 125e anniversaire de la Confédération canadienne et le Prix ministériel d'excellence pour l'ensemble des réalisations pour sa contribution au système collégial ontarien.

David Brezer

M. Brezer (MBA, ing.) est un gestionnaire expérimenté de la fonction publique de l'Ontario. Il a occupé des postes au sein de nombreux ministères ainsi qu'au Bureau du Conseil des ministres du gouvernement de l'Ontario. Parmi les responsabilités qu'il a assumées, citons l'élaboration de

politiques dans les secteurs du droit des sociétés, de la protection des consommateurs et de la sécurité publique, et la mise sur pied de nouvelles agences et autorités administratives ainsi que de leur surveillance. Le rôle actuel de M. Brezer au sein du Bureau du Conseil des ministres touche les politiques en matière d'économie, de transport et d'infrastructure. Il a siégé à de nombreux conseils d'administration, notamment à la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies et au conseil de Professional Engineers Ontario.

Daniel Hoornweg

M. Hoornweg est un expert reconnu dans le secteur du réacheminement et de la réduction des déchets. Il a travaillé pendant près de 20 ans pour la Banque Mondiale à Washington à titre de conseiller en chef en développement urbain où il était responsable du programme mondial de gestion des déchets solides pour la Banque. M. Hoornweg est aujourd'hui professeur de système énergétique à l'Institut de technologie de l'Université de l'Ontario. Il occupe également le poste de directeur de la sécurité et de la gestion du risque de l'Ontario (Commission des normes techniques et de la sécurité). M. Hoornweg a commencé dans le domaine de la gestion des déchets à titre de directeur des déchets pour la ville de Guelph et la région de Peel en Ontario. Il a également occupé le poste de directeur des déchets solides pour les Bahamas pendant deux ans et demi. Il siège à de nombreux conseils d'administration en Ontario et à l'étranger.

Alison J. Knight

Mme Knight est titulaire du titre de Fellow de l'Institut des comptables agréés. Elle possède une solide expérience dans le secteur financier des entreprises et dans la direction d'ONG qui seront des atouts pour RDO. Elle a entre autres été chef adjointe des opérations pour le diocèse anglican de Toronto de 2003 à 2009. Sa vaste expérience dans la gouvernance au sein de conseils d'administration a été acquise, entre autres, grâce à sa participation à deux conseils délégués (Office de la sécurité des installations électriques et Conseil des services funéraires). Elle a une expérience notoire dans le domaine de la protection du consommateur à titre de membre à vie du Conseil des consommateurs du Canada et y a cumulé plus de dix ans d'expérience à titre de membre et de directrice de comité. En 2013, elle a été nommée au Comité consultatif de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.

Annexe A – Membres du conseil d'administration de l'ancien RDO

Virginia Maclaren, Ph.D.

Virginia Maclaren est professeure agrégée et présidente du département Géographie et planification de programme à l'Université de Toronto. Elle est titulaire d'un doctorat en science régionale de la Cornell University et d'une maîtrise en planification régionale de l'Université d'Ottawa. Elle s'intéresse entre autres à la gestion des déchets, au développement durable des zones urbaines, aux évaluations environnementales et à l'Asie du Sud-Est.

Louis F. O'Brien – Vice-président (a démissionné en avril 2016)

La carrière de M. O'Brien a été ponctuée de nombreux rôles à titre de haut dirigeant dans les secteurs privé et public. Il a été président de la division des colis (1,3 milliard de dollars) de Postes Canada avant d'être nommé au poste de premier vice-président et chef de l'expérience client. M. O'Brien a également été membre du conseil d'administration de Courrier Purolator. Il possède une solide expérience au sein de conseils d'administration de sociétés et est titulaire d'une certification de l'Institut des administrateurs de sociétés.

Ingénieur et titulaire d'une maîtrise en administration des affaires, M. O'Brien est parfaitement bilingue. Il a reçu le Frank S. Capon Distinguished Service Award 2015 pour son engagement et sa contribution à la FEI (Financial Executives Institute) Canada à titre de bénévole vétéran.

Brian Rosborough

M. Rosborough travaille dans la fonction publique de l'Ontario depuis 1991 à titre de conseiller politique et haut fonctionnaire dans de nombreux ministères du gouvernement de l'Ontario, comme conseiller, et à titre de directeur des politiques et des relations gouvernementales pour l'Association des municipalités de l'Ontario de 2004 à 2009. En 2009, il a commencé à occuper le poste de directeur des relations gouvernementales à l'Université Wilfrid Laurier, puis il a été nommé à la haute direction du campus de Laurier Brantford en 2013.

Laura Talbot – Trésorière

Mme Talbot vient tout juste de quitter son poste à titre de présidente du conseil d'administration de la Société ontarienne d'assurance-dépôts. Elle a une solide expérience dans la gouvernance et siège actuellement à des comités et des conseils de diverses organisations (Conseil de surveillance de la normalisation comptable; Desjardins Assurances; Partenariat canadien contre le cancer (présidente, Finance et vérification); Agence canadienne d'inspection des aliments; Vérification, petites entités du gouvernement du Canada; et Régime

de retraite de la Society of Management Accountants of Canada. Auparavant, elle a occupé des postes de haute direction à l'Université de Waterloo ainsi qu'au gouvernement fédéral, notamment à titre de directrice de l'exploitation du CRTC, pour la Croix-Rouge canadienne et dans de nombreux services publics canadiens.

Mme Talbot est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires (MBA) et de la certification de l'Institut des administrateurs de sociétés. Elle est également titulaire du titre de Fellow de l'Institut des comptables agréés (FCPA, FCMA Québec) et a été récipiendaire du prestigieux prix « Mérite du CIQ » du Québec.

Stephen M. Watt, Ph. D. – Vice-président (depuis avril 2016)

Stephen Watt, Ph. D., informaticien et mathématicien, est le doyen de la Faculté de mathématique de l'Université de Waterloo. Auparavant, il détenait le titre de professeur distingué de la Western University. Il a également été directeur et administrateur/membre du conseil d'administration de Descartes Systems Group, une société cotée en bourse spécialisée dans la conception de logiciels de logistique en tant que services. Universitaire émérite et entrepreneur, M. Watt possède une solide expérience au sein de conseils d'entreprise et à titre de membre de conseils bénévoles, en plus d'être titulaire d'une certification de l'Institut des administrateurs de sociétés.

Avant de rejoindre les rangs de Western, Stephen Watt était membre du personnel de recherche du IBM T.J. Watson Research Center (É.-U.), cofondateur de Maplesoft (Canada), et professeur à l'Université de Nice et à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA) (France).

Annexe B – Membres du conseil d'administration et administrateurs de l'Office

Glenda Gies - Présidente

Mme Gies dirige Glenda Gies & Associates Inc. et prend part à l'élaboration et la prestation de programmes de réacheminement des déchets depuis plus de trente ans. Dans les années 1980, Glenda lançait la collecte de porte-à-porte et des dépôts de collecte pour le papier à usage graphique et les matériaux d'emballage dans la région de Durham. En sa qualité de première directrice générale de l'ancien organisme RDO, Mme Gies a guidé des organismes de financement industriel dans l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de réacheminement des déchets en application de la *Loi de 2002 sur le réacheminement des déchets*.

Depuis 2011, elle propose des services-conseils en matière de responsabilité des producteurs, notamment en supervisant des équipes de projet en vue d'élaborer un régime de responsabilité des producteurs pour le papier à usage graphique et les matériaux d'emballage pour le compte de Multi-Material British Columbia ainsi qu'un programme de gérance à responsabilité partagée pour le papier à usage graphique et les matériaux d'emballage pour le compte de Multi-Material Stewardship Western.

Joyce Barretto - Secrétaire-trésorière

Mme Barretto connaît bien les secteurs privé et public ainsi que les organismes à but non lucratif, et possède une solide expérience dans la gouvernance de services d'entreprise, notamment en approvisionnement, en gestion du risque et en finance. Elle a occupé le poste de sous-ministre adjointe et d'autres postes de direction au sein de la fonction publique de l'Ontario.

Mme Barretto a pris part à de nombreux démarrages d'organismes à but non lucratif, particulièrement en ce qui a trait à la gouvernance des conseils d'administration et en assurant un soutien efficace à la gestion des comités de conseil. Elle siège actuellement au conseil d'administration de Parkinson Canada, d'Evergreen et de l'Institut ontarien du cerveau (IOC). Mme Barretto apporte sa vaste expertise de la gouvernance d'entreprise, de la gestion de projets complexes et de la gérance environnementale.

David Brezer

David Brezer est un gestionnaire expérimenté de la fonction publique de l'Ontario. Il a occupé de nombreux postes de direction au sein de nombreux ministères et siège actuellement au Bureau du Conseil des ministres. Le rôle actuel de M. Brezer au sein du Bureau du Conseil des ministres touche les politiques en matière d'économie, de

transport et d'infrastructure. Parmi les responsabilités qu'il a assumées, citons l'élaboration de politiques et la prestation de services dans les secteurs du droit des sociétés, de la protection des consommateurs et de la sécurité publique, et la mise sur pied de nouvelles agences et autorités administratives ainsi que de leur surveillance.

Avant de rejoindre les rangs de la fonction publique de l'Ontario, M. Brezer travaillait comme gestionnaire pour la ville de Toronto et le secteur privé. Il a siégé à de nombreux conseils d'administration, notamment à l'ancien organisme RDO, à la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies, à Professional Engineers Ontario et pour l'Interfaith Food Bank de Mississauga.

Nidhi Tandon

Spécialisée en économie du développement, Mme Tandon a commencé sa carrière en tant journaliste économique pour la Zimbabwe International News Agency et BBC Africa. Service, avant de travailler pour le Secrétariat du Commonwealth et l'Overseas Development Institute au Royaume-Uni.

Au Canada, elle a fondé le cabinet-conseil Networked Intelligence for Development qui propose une aide technique, des conseils et des analyses à des organismes de développement international et des institutions financières sur le développement durable et équitable. À Toronto, Mme Tandon enseigne aux collèges Humber et Seneca, siège au conseil d'administration d'Oxfam et est l'ombudsman des membres du conseil des Services Bancaires et d'Investissement (OSBI).

Tom Wright - Vice-président

M. Wright est le président élu du conseil d'administration intérimaire de l'Office ontarien du cinéma, de l'Autorité des services funéraires et cimetières de l'Ontario et de l'Autorité condominiale de l'Ontario. M. Wright a été nommé président-directeur général de la Real Estate Council of Ontario (RECO) en 2002, et y a œuvré jusqu'à sa retraite en septembre 2014. RECO était l'une des premières autorités administratives déléguées à l'origine du ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs. De 1991 à 1997, il a agi à titre de Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario.

Diplômé de la Queen's Law School, M. Wright a été admis au Barreau de l'Ontario en 1975 a pratiqué le droit pendant 10 ans avant d'entamer en 1985 une carrière au sein de la fonction publique de l'Ontario.

Annexe C – Président-directeur général

Michael Scott

La vaste expérience de M. Scott dans les secteurs de l'environnement et de la gestion des déchets s'étend sur 25 ans. Avant d'occuper le poste de président-directeur général de RDO en juin 2011, il a occupé des postes de haute direction dans tous les secteurs, dont les suivants : sous-ministre adjoint de la division Communications stratégiques au Bureau du Conseil des ministres de l'Ontario; président d'une association environnementale nationale où il avait comme mandat de concevoir et d'exploiter une importante usine de recyclage en Ontario; premier directeur général de la Oak Ridges Moraine Foundation; directeur des communications d'entreprise pour Inco Limited; directeur des communications pour la Société ontarienne de gestion des déchets; et adjoint au président de l'Université York.

Son expérience à titre bénévole siégeant à des conseils est importante : président du conseil de National Finance et de l'United Church of Canada; vice-président du conseil national de CUSO; membre du conseil des gouverneurs de Metro Toronto YMCA; membre du comité de direction de l'Institut canadien des Affaires internationales (Toronto); membre du conseil d'administration de l'Organisation canadienne pour l'éducation au service du développement; membre du comité de financement de la Toronto Humane Society.

M. Scott est diplômé du programme de gouvernance des organismes sans but lucratif de la Rotman School of Management. Il est également titulaire d'une maîtrise en administration publique de l'Université Queen et d'un baccalauréat (avec distinction) du Glendon College de l'Université York.

M. Scott a démissionné de son poste à l'Office le 31 mars 2017.



Office de la productivité et de la récupération des ressources – Dépôt du rapport sur le rendement des programmes 2016

Le 23 mars 2017

Signature du président du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration d'Intendance Ontario a approuvé le dépôt du présent rapport à l'Office de la productivité et de la récupération des ressources (OPRR) conformément aux exigences de la Loi transposée de 2016 sur le réacheminement des déchets.

John Coyne
Président
Conseil d'administration d'Intendance Ontario

Table des matières

Section 1 – Rendement du Programme de la boîte bleue 2016

Contexte et consultation des parties prenantes

Responsables de la gérance – Inscription, dépôt de rapports et audit

Rendement du programme de réacheminement des déchets

Coût du programme

Développement de marchés

Section 2 - Rendement du programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux 2016

Contexte et consultation des parties prenantes

Responsables de la gérance – Inscription, dépôt de rapports et audit

Inscription des fournisseurs

Accessibilité

Plans de gérance industrielle

Rendement du programme par rapport aux objectifs

Nombre de tonnes de déchets recueillis en 2016

Nombre de tonnes de déchets réacheminés en 2016

Promotion et éducation

Section 3 – États financiers vérifiés en 2016

Section 1

Rendement du Programme de la boîte bleue 2016

Rendement du Programme de la boîte bleue 2016

Contexte et consultation des parties prenantes

Intendance Ontario est désigné comme étant l'organisme de financement industriel responsable du Programme de la boîte bleue approuvé par le ministre le 22 décembre 2003 et entré en vigueur le 1^{er} février 2004. Pour obtenir plus de renseignements, visitez le site web d'Intendance Ontario à l'adresse www.stewardshipontario.ca et celui de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources à l'adresse <http://www.rpra.ca/Library/WDO-Historical/Programs-Plans/Blue-Box-Program>.

Le 26 octobre 2016, Intendance Ontario a remis son rapport sur le rendement du Programme de la boîte bleue, ainsi que le barème des droits pour l'année 2017 aux responsables de la gérance. La documentation pertinente, notamment des documents de travail, des présentations et des foires aux questions, est publiée à l'adresse <http://www.stewardshipontario.ca/engagement/information-sessions/>.

Responsables de la gérance – Inscription, dépôt de rapports et audit

Au 31 décembre 2016, on comptait 1 903 responsables de la gérance inscrits au Programme de la boîte bleue.

Le nombre total de rapports déposés par les responsables de la gérance du Programme de la boîte bleue en 2016 était de 1 360 (comparativement à 1 364 en 2015).

Les droits totaux facturés aux responsables de la gérance du Programme de la boîte bleue en 2016 ont totalisé 122 872 314 \$ (comparativement à 111 777 857 \$ en 2015). Ces droits sont consignés dans l'état des résultats d'Intendance Ontario. L'augmentation pour l'année 2016 est attribuable à la majoration des droits versés aux municipalités par les responsables de la gérance, comme l'a prescrit Réacheminement des déchets Ontario. Veuillez prendre note que les droits versés par les responsables de la gérance au cours des années antérieures sont indiqués dans les rapports d'exercice correspondants.

L'année 2016 marque la cinquième année du programme actuel de vérification de la conformité de la gérance d'Intendance Ontario dont le cadre de travail a été établi en partenariat avec Deloitte LLP selon des pratiques exemplaires adoptées par les juridictions européennes à l'égard de la responsabilité élargie des producteurs (REP). Les critères de sélection des responsables de la gérance qui doivent être soumis à une vérification accordent une plus grande importance à l'amélioration de la qualité des rapports déposés plutôt qu'aux objectifs de volume définis. Quinze vérifications de conformité touchant les rapports déposés en 2015 ont été entreprises à la fin de 2015, dont seulement une demeure inachevée. Le comité de conformité collabore étroitement avec les responsables de la gérance pour achever cette dernière vérification.

Rendement du programme de réacheminement des déchets

Le Programme de la boîte bleue repose sur les activités de collecte et de réacheminement du papier à usage graphique et de matériaux d'emballage du flux de déchets des municipalités de l'Ontario. Les municipalités perçoivent des sommes équivalentes à 50 % des coûts d'exploitation engagés en vertu des pratiques exemplaires conformément au Programme de la boîte bleue.

5 | Page

Intendance Ontario continue de surpasser ses obligations de recycler au moins 60 % des déchets conformément aux exigences du gouvernement et enregistre une légère diminution de son taux global de recyclage qui est passé de 64,9 % à 64,0 % au cours de la dernière année. Intendance Ontario attribue cette diminution du nombre de tonnes de déchets recyclés au passage du papier au plastique (plus léger).

Même si le nombre de tonnes de déchets recyclés consigné pour l'année 2015 (selon les données annuelles les plus récentes) affiche une diminution de 3,6 % comparativement à 2014, le taux de recyclage en kilogrammes par habitant affiche une diminution un peu plus marquée qui s'établit à 4,4 %. Cette situation est attribuable à la fois à la croissance démographique et à la réduction des déchets produits/recueillis. Toutes choses étant égales par ailleurs, l'utilisation grandissante de matières plus légères continuera d'accentuer la tendance à la baisse du nombre de kilogrammes de déchets recyclés par habitant.

Province	Ontario 2015	Ontario 2014	Écart par rapport à l'année précédente (%)
Rendement en matière de recyclage			
Déchets recyclés (en tonnes)	852 437	884 504	-3,6 %
Déchets produits (en tonnes)	1 332 544	1 361 930	-2,2 %
Taux de recyclage	64,0%	64,9%	-1,5 %
Objectif de recyclage provincial	60,0 %	60,0 %	
Population desservie dans le cadre d'un programme de partenariat public-privé	13 465 269	13 358 776	0,8 %
Déchets recyclés (en kilogrammes par habitant)	63,31	66,21	-4,4 %
Rendement en matière d'accessibilité			
Nombre de ménages desservis	5 427 113	5 365 378	1,2 %
Pourcentage de ménages desservis dans le cadre d'un programme de partenariat public-privé	97,6 %	97,3 %	0,4 %
Coût des activités de promotion et d'éducation par habitant	0,55 \$	0,52 \$	5,7 %
Sensibilisation des consommateurs	97,0%	97,0%	0,0%

6 | Page

Coût du programme

Le coût net global du Programme de la boîte bleue a augmenté de 4,3 %, ou 10,8 millions de dollars, de 2014 à 2015; le coût net par habitant a quant à lui augmenté de 3,4 %. Cette augmentation est principalement attribuable à l'augmentation des dépenses engagées dans la collecte et le conditionnement des déchets.

Indicateur	2015	2014	Écart par rapport à l'année précédente (%)
	Évolution des coûts		
Déchets recyclés (en tonnes)	852 437	884 504	-3,6 %
Coût net	263 726 504 \$	252 936 907 \$	4,3 %
Coût net par tonne	309 \$	286 \$	8,2 %
Coût net par habitant	20 \$	19 \$	3,4 %
Déchets recyclés par habitant (en kilogrammes)	63,3	66,2	-4,4 %

Développement de marchés

En vertu du Programme de la boîte bleue, Intendance Ontario a l'obligation « d'investir dans des activités de développement de marchés, si possible en partenariat avec d'autres intervenants (p. ex. : secteur privé, et partenaires municipaux, provinciaux et fédéraux) ».

La durabilité à long terme des initiatives de recyclage est l'élément clé du développement des marchés des produits de base. Au cours des neuf dernières années, Intendance Ontario a investi des sommes importantes et a déployé de nombreux efforts en matière de recherche, d'investissement et pour favoriser l'utilisation de certains matériaux, comme le plastique rigide mélangé et la pellicule plastique, et plus récemment, les emballages stratifiés, le verre brisé mélangé et les gobelets de boissons chaudes. Les efforts déployés pour développer des marchés et pour assurer leur durabilité sont depuis toujours des activités continues, et le personnel d'Intendance Ontario s'assure de demeurer au fait des plus récentes technologies et approches en la matière afin de veiller à ce que ses activités de développement de marchés donnent des résultats tangibles et mesurables. Les grandes lignes de nos travaux des douze derniers mois sont indiquées ci-dessous.

Verre brisé mélangé

Même si le contrôle que nous exerçons sur certains aspects du marché demeure limité, tels que les habitudes des consommateurs et leur participation aux initiatives de recyclage, d'autres aspects peuvent être modifiés, notamment le contrôle de qualité dans les installations de récupération de matériaux. Le fait d'avoir collaboré avec des installations de récupération de matériaux a eu des incidences importantes sur la capacité des industries de transformation à gérer le verre brisé mélangé. Au cours de l'année, le comité responsable du CIF (Continuous Improvement Fund) a rédigé et transmis à Réacheminement des déchets Ontario et au ministère de l'Environnement et de l'action en matière de changement climatique des rapports sur l'historique et l'état actuel du verre brisé mélangé en Ontario. Le comité du CIF a également ciblé des projets destinés à faciliter la gestion de problèmes de qualité dans diverses installations de récupération de matériaux, notamment la mise à niveau et la modernisation d'équipement, qui permettraient, le cas échéant, de réduire la contamination et les coûts de conditionnement. Le travail se poursuivra au cours de l'année 2017.

Recueillir davantage de matériaux d'usage domestique

En 2016, Intendance Ontario a poursuivi ses études sur la composition des déchets issus des collectes porte-à-porte et aux immeubles d'habitation. Ces études sont destinées à recueillir des données pour les acteurs de l'industrie et les municipalités sur les types de papier à usage graphique et de matériaux d'emballage qui sont triés par les résidents pour être recyclés. Neuf municipalités participent à ces études. Sur les neuf municipalités, quatre effectuent également des vérifications des déchets générés dans les immeubles d'habitation. Les données de ces études fournissent également de précieux renseignements sur l'évolution dans l'assortiment des matériaux versés dans la boîte bleue. Ces renseignements peuvent être utilisés par les municipalités et l'industrie dans le but de définir à l'avance les exigences du programme en matière de gestion de cette évolution dans l'assortiment des matériaux. Pour tirer davantage profit des données recueillies par les collectes porte-à-porte, des études sur la composition des matériaux conditionnés dans les installations de récupération de matériaux et des études de densité ont été menées au cours de deux saisons dans quatre installations de récupération de matériaux en Ontario. Intendance Ontario a mis à jour une série de documents promotionnels à l'intention des municipalités qui peuvent les utiliser dans le cadre de leur campagne de promotion et d'éducation. Une nouvelle campagne promotionnelle a également été élaborée en 2016. . Les documents promotionnels sont publiés à l'intention des municipalités sur le site web d'Intendance Ontario.

Emballage composite en papier

L'emballage composite en papier ne cesse de gagner en popularité. Grâce à la superposition d'une fibre de haute qualité et d'un film plastique, voire même d'aluminium, les fabricants de produits peuvent créer des emballages plus facilement empilables qui sont habituellement plus petits et qui favorisent l'efficacité en transport et réduisent l'encadrement sur les étagères des détaillants. Le recyclage de ces emballages formés de couches multiples exige un conditionnement plus complexe comparativement aux emballages faits d'un seul matériau, comme les boîtes en carton. On estime que le nombre d'emballages composites en papier triplera au cours des dix prochaines années pour remplacer divers matériaux, dont l'acier, l'aluminium et le verre.

Intendance Ontario, en collaboration avec le Carton Council of Canada et Tim Hortons, se penche actuellement sur un projet multiphase qui vise à assurer la viabilité de marchés stables pour divers matériaux de catégorie de produits qui peuvent être recueillis (connus sous le nom de PSI-52) et à collaborer avec les intervenants dans ces marchés pour accroître la gamme des produits acceptés.

Cette catégorie de matériaux est depuis toujours composée essentiellement de contenants faits en toit et aseptiques à enduit multicouche. Collaborer avec les usines de fabrication en vue d'étendre cette catégorie de produits pour inclure tous les contenants à enduit multicouche (gobelets, tubes, etc.) est un élément essentiel pour veiller à ce que les emballages de ce genre faits à partir de fibres de haute qualité ne soient pas perdus au profit de produits de moindre valeur.

Outre les travaux réalisés en 2014 et 2015, Intendance Ontario, de concert avec TITech (fabricant de l'équipement), a entrepris d'améliorer la programmation des systèmes de tri optiques d'Emterra afin d'optimiser le taux de collecte de ces matériaux. Les résultats de ces essais ont été présentés à Tim Hortons et Emterra. D'autres travaux réalisés dans le cadre de ce projet sont nécessaires pour en déterminer la faisabilité dans d'autres installations de récupération de matériaux.

Plastique stratifié

À l'instar des emballages composites en papier, le plastique stratifié est de plus en plus populaire dans le secteur de l'emballage. Actuellement, par contre, aucun procédé de conditionnement n'a été élaboré pour ce matériau en Amérique du Nord. Intendance Ontario collabore avec CIF, l'Association canadienne de l'industrie des plastiques et PAC Next à des initiatives de recherche et d'essais des marchés sur les emballages stratifiés, et continue de travailler aux côtés de partenaires pour définir des méthodes qui permettraient de traiter le film plastique flexible et le plastique stratifié dans les installations de récupération de matériaux et sur les marchés.

Section 2

Rendement du programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux 2016

Rendement du programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux 2016

Contexte et consultation des parties prenantes

Le Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux vise à collecter les déchets municipaux dangereux ou spéciaux et à gérer ces matériaux jusqu'à leur fin de durée utile (recyclés ou mis au rebut de façon sécuritaire) conformément à la Loi de 2002 sur le réacheminement des déchets.

La mise en œuvre du programme comportait deux phases – La phase 1 a été amorcée en juillet 2008 et comptait neuf matériaux (Règlement de l'Ontario 542/06; modification au Règlement de l'Ontario 28/08). Le programme consolidé de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux (phase 2 : déchets spéciaux; phase 3 : déchets dangereux) a été lancé le 1^{er} juillet 2010, portant le total des matériaux à 22. Pour obtenir des renseignements sur le programme, rendez-vous à <http://www.stewardshipontario.ca/stewards-orangedrop/orange-drop-regulations-plans>.

Le 20 juillet 2010, le ministre de l'Environnement suspendait les phases 2 et 3 (Règlement de l'Ontario 298/10) pour une période d'examen de 90 jours. Le 12 octobre 2010, le ministre annonçait : « Le gouvernement met définitivement fin au programme de déchets ménagers entré en vigueur le 1^{er} juillet. » (Règlement de l'Ontario 396/10). Le ministre a demandé à Intendance Ontario de procéder à la refonte de la phase 1 du Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux en fonction de neuf matériaux et de poursuivre à gérer avec diligence les phases 2 et 3 du programme pendant cette période de transition.

En 2016, Intendance Ontario, en partenariat avec l'Association pour la Gestion Responsable des Produits (AGRP), a pris part à une séance d'information sur le Plan de gestion industrielle des pesticides, des solvants et des engrais qui avait pour but d'informer les responsables de la gestion sur le Plan et d'expliquer le processus pour mettre fin à leur affiliation avec Intendance Ontario pour adhérer au Plan de gestion industrielle de l'AGRP.

Intendance Ontario s'est également entretenue avec des groupes de responsables de la gestion de produits spécifiques afin d'évaluer le rendement du programme dans ces catégories de matériaux.

Responsables de la gestion – Inscription, dépôt de rapports et audit

Au 31 décembre 2016, on comptait 538 responsables de la gestion inscrits au Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux.

En 2016, les responsables de la gestion du Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux ont présenté 1 704 rapports (comparativement à 1 937 en 2015).

Les droits versés par les responsables de la gestion du Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux en 2016 ont totalisé 32 955 358 \$. En comparaison, en 2015, 40 739 927 \$ avaient été facturés aux responsables du Programme de réacheminement des déchets

visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux. Ces droits sont consignés dans l'état des résultats d'Intendance Ontario. Cette diminution est attribuable au nombre important de responsables de la gestion qui ont délaissé le programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux pour participer à des plans de gestion industrielle. Veuillez prendre note que les rapports des responsables de la gestion pour chacune des obligations des années antérieures sont saisis dans l'année de rapport.

En 2016, treize vérifications relativement aux filtres à huile, à l'antigel et aux contenants d'huile ont été effectuées par l'entremise de la Used Oil Association. Sept de ces vérifications ont été menées à terme, et on prévoit que les six vérifications restantes le seront au cours du premier trimestre de 2017. Les critères de sélection des responsables de la gestion qui doivent être soumis à une vérification accordent une plus grande importance à l'amélioration des attentes relatives à la qualité des rapports déposés plutôt qu'aux objectifs de volume définis.

Inscription des fournisseurs

Seuls les fournisseurs de services approuvés par Intendance Ontario sont autorisés à effectuer des activités de gestion des matériaux. Tous les fournisseurs de services approuvés par Intendance Ontario doivent se conformer aux normes, aux politiques et aux procédures d'Intendance Ontario. Visitez le site web www.stewardshipontario.ca pour obtenir la plus récente liste des fournisseurs de services approuvés.

Intendance Ontario s'est engagée envers l'amélioration continue de sa chaîne d'approvisionnement inversée. Des vérifications périodiques des programmes, des processus et des taux de paiement existants sont entreprises pour assurer la prestation de services abordables et l'atteinte des objectifs en matière de collecte et de récupération. Par conséquent, les méthodes, les tactiques et les programmes actuels par l'entremise desquels Intendance Ontario s'acquitte de ses activités de gestion des matériaux auront à être modifiés au gré de l'évolution des conditions du marché. Parmi les ententes commerciales possibles, on compte, sans toutefois s'y limiter, des contrats de service conclus dans le cadre de demandes de qualification ou de propositions, ou par suite de négociation directe, de programmes incitatifs et de prestation directe de services.

Parmi les responsabilités et les obligations d'Intendance Ontario, on compte la promotion de marchés qui favorisent et stimulent la concurrence, ainsi que l'efficacité et la rentabilité, et qui assurent à tous les fournisseurs de services de l'industrie des occasions justes et équitables de prendre part à la prestation de services.

Fournisseurs de services commerciaux inscrits au Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux :

	Transporteurs	Industries de transformation
Fournisseurs approuvés par Intendance Ontario	40	37
Vérifications de nouveaux fournisseurs effectuées	4	4
Nouvelles études	Plastiques pour l'automobile	

Intendance Ontario affiche depuis les deux dernières années une réduction significative du nombre de transporteurs et de transformateurs approuvés en raison de l'élimination de la peinture, des pesticides, des solvants et des engrais de la chaîne d'approvisionnement. Ce nombre est appelé à diminuer davantage en 2017 en raison de la transition des matériaux automobiles vers le plan de gérance Automotive Materials Stewardship (AMS).

Accessibilité

Le tableau suivant indique l'accessibilité des consommateurs par type de site/exploitant de collecte en 2016 dans le cadre du Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux :

Réseau – Activité	Réel, 2016
Municipal – Site de collecte	89
Municipal – Événements	313
Automobile – Sites commerciaux	12 000 et plus
Automobile – Sites libre-service	985
Retour au détaillant	30
Programme d'encouragement relatif aux batteries	5 340
Programme des parcs provinciaux	102

En 2016, plus de 790 nouveaux sites de collecte ont été ajoutés. Ces sites ont été aménagés pour les réseaux Programme d'encouragement relatif aux batteries et Automobile – Sites libre-service.

Plans de gérance industrielle

Le 10 décembre 2014, le conseil d'administration de Réacheminement des déchets Ontario a approuvé un plan de gérance industrielle touchant les peintures et les enduits/revêtements. Le 30 juin 2015, l'Association pour la Gestion Responsable des Produits (AGRP) assumait la gestion de la chaîne d'approvisionnement de l'un des neuf matériaux des déchets municipaux dangereux ou spéciaux dont la gestion était assurée par Intendance Ontario.

Le 28 octobre 2015, Réacheminement des déchets Ontario approuvait un plan de gérance industrielle pour les pesticides, les solvants et les engrais confié à l'Association pour la Gestion Responsable des Produits (AGRP). Le 1er avril 2016, l'Association pour la Gestion Responsable des Produits (AGRP) a assumé la gestion de la chaîne d'approvisionnement de trois types de déchets municipaux dangereux ou spéciaux dont la gestion était assurée par Intendance Ontario.

Le 10 août, le conseil d'administration de Réacheminement des déchets Ontario a approuvé le plan de gérance industrielle Automotive Materials Stewardship (AMS) destiné à la gestion des matériaux automobiles (antigel/contenants d'antigel, filtres à huile et contenants d'huile) à une date d'entrée en vigueur au plus tard 1^{er} janvier 2017. Le 20 décembre, l'Office de la productivité et de la récupération des ressources confirmait que le plan de gérance industrielle serait en vigueur à compter du 1^{er} avril 2017.

Annexe D – Intendance Ontario (Programme de la boîte bleue et Programme de réacheminement des déchets municipaux dangereux ou spéciaux)

**Rendement du programme par rapport aux objectifs
Nombre de tonnes de déchets recueillis en 2016**

Catégorie de matériaux	Disponible à la collecte	Taux de collecte prévu (%)	Nombre de tonnes prévues	Nombre de tonnes recueillies (réel)	Taux de collecte réel (%)	Écart par rapport aux objectifs (en tonnes)	Année précédente (en tonnes)	Écart par rapport à l'année précédente (en tonnes)
Antigel	4 539	50 %	2 270	3 267	72 %	997	3 280	-13
Engrais	41	S.O.	S.O.	5	12 %	S.O.	27	-22
Contenants d'huile	3 101	52 %	1 612	3 921	126 %	2 308	3 730	191
Filtres à huile	9 739	85 %	8 278	8 983	92 %	705	9 150	-167
Peintures et revêtements (y compris les aérosols)	96	77 %	74	0	0 %	(74)	4 604	-4 604
Pesticides	50	57 %	28	7	14 %	(22)	39	-32
Contenants pressurisés (à usage unique)	700	46 %	322	312	45 %	(10)	339	-27
Contenants pressurisés (rechargeables)	417	98 %	409	409	98 %	-	458	-49
Piles jetables	6 647	40 %	2 659	3 226	49 %	568	2 330	896
Solvants	1 465	46 %	674	100	7 %	(574)	427	-327

Remarques : Les contenants d'huile ont affiché un rendement de 126 % par rapport aux objectifs en raison du haut degré de contamination. Des études sur le terrain ont été réalisées au cours de l'année 2016 pour quantifier avec plus de précision le niveau de contamination. À ce jour, les niveaux de contamination sont évalués à environ 10 % du poids.

Annexe D – Intendance Ontario (Programme de la boîte bleue et Programme de réacheminement des déchets municipaux dangereux ou spéciaux)

Nombre de tonnes de déchets réacheminés en 2016

Catégorie de matériaux	Disponible à la collecte	Taux de réacheminement prévu (%)	Nombre de tonnes prévues	Nombre de tonnes réacheminées (réel)	Taux de réacheminement réel (%)	Écart par rapport aux objectifs (en tonnes)	Année précédente (en tonnes)	Écart par rapport à l'année précédente (en tonnes)
Antigel	4 539	50 %	2 270	3 267	72 %	997	3 280	-13
Engrais	41	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Contenants d'huile	3 101	52 %	1 612	3 921	126 %	2 308	3 730	191
Filtres à huile	9 739	85 %	8 278	8 983	92 %	705	9 150	-167
Peintures et revêtements (y compris les aérosols)	96	62 %	59	S.O.	0 %	-59	3 315	-3 315
Pesticides	50	S.O.	-	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Contenants pressurisés (à usage unique)	700	46 %	322	312	45 %	-10	339	-27
Contenants pressurisés (rechargeables)	417	98 %	409	409	98 %	0	458	-49
Piles jetables	6 647	28 %	1 888	2 775	42 %	887	2 004	771
Solvants	1 465	6 %	88	9	1 %	-79	93	-84

Remarques :

Les contenants d'huile ont affiché un rendement de 126 % par rapport aux objectifs en raison du haut degré de contamination. Des études sur le terrain ont été réalisées au cours de l'année 2016 pour quantifier avec plus de précision le niveau de contamination. À ce jour, les niveaux de contamination sont évalués à environ 10 % du poids.

Promotion et éducation

Les activités de promotion et d'éducation du Programme Orange Drop (programme de réacheminement visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux) sont destinées à accroître la sensibilisation, à favoriser les changements de comportement et à appuyer les sites de collecte (p. ex. : sites et événements municipaux, retour au détaillant, et partenaires des parcs et de programmes d'encouragement) afin d'atteindre les objectifs de réacheminement de tous les matériaux du Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux, tout particulièrement les matériaux accusant un retard par rapport aux objectifs fixés.

Les activités de promotion et d'éducation d'Orange Drop en 2016 ont été classées comme suit :

Type d'activité
Campagne de publicité sur les piles/batteries
Soutien publicitaire du réseau
Achat de publicités dans le magazine On the Go
Médias sociaux

Campagne de publicité sur le recyclage des piles/batteries

Le matériel publicitaire sur les piles et batteries a été le principal investissement effectué dans le cadre des activités de promotion et d'éducation en 2016. La campagne de publicité 2016 s'appuyait sur les campagnes mises de l'avant au cours des trois dernières années et visait deux périodes de l'année, soit le printemps et l'automne. Médias en cause :

- **Radio** – 792 messages publicitaires
- **Babillards**. 25 (dont quatre numériques)
- **Vidéo dans les cinémas Cineplex** : 215 salles au printemps et à l'automne
- **Go Transit** : 680 affiches
- **TTC** : 760 affiches
- **En ligne** – publicité publiée sur The Weather Network ayant entraîné 5 447 clics

La campagne a généré 56 628 821 impressions au total.

Soutien publicitaire du réseau

L'association du programme Orange Drop avec Parcs Ontario se poursuit cette année. Nous avons publié une publicité dans le Guide des parcs de l'Ontario (publication de 500 000 exemplaires en anglais et de 50 000 en français). Le guide est distribué partout en Ontario par l'entremise des commerces de détail, des

centres touristiques, des chambres de commerce et d'autres entreprises de service. Nos cages de dépôt des réservoirs de propane sont encore installées dans les parcs participants.

Achat de publicités dans le magazine On the Go

En mars 2016, nous avons consacré une page de publicité/éditorial dans le magazine *On the Go* afin de rappeler aux résidents d'apporter leurs déchets dangereux et spéciaux dans les sites de collecte. Cet achat publicitaire comprenait également la diffusion de 102 660 illustrations de notre publicité du magazine sur les écrans du réseau PATH de Toronto et de Gateway/International Newsstands.

Médias sociaux

Nous continuons à concevoir du contenu pour les réseaux sociaux du Orange Drop afin d'accroître notre présence en ligne et de sensibiliser davantage les résidents. Les publications Facebook et Twitter ont permis de sensibiliser les gens à notre campagne sur les piles et batteries, de partager des conseils et des astuces sur le recyclage, de rappeler aux résidents d'utiliser l'outil de localisation de notre site web et d'encourager le recyclage sécuritaire des matériaux visés par le programme Orange Drop. Nos activités sur les médias sociaux nous ont permis de rejoindre beaucoup de gens, en plus de favoriser des interactions continues avec les résidents. Nos billets ont généré plus de 179 600 impressions tout au long de l'année, et ont attiré au total 2 917 abonnés sur Twitter et Facebook.

Section 3

États financiers vérifiés en 2016

Stewardship Ontario

États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016

Stewardship Ontario

États financiers
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	2
États financiers	
Bilan	3
État de l'évolution de l'actif net	4
État des résultats	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires aux états financiers	7-16



Tél. : 416 865 0200
Télec. : 416 865 0887
www.bdo.ca

BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L./LLP
TD Bank Tower
66 Wellington Street West
Suite 3600, P.O. Box 131
Toronto ON M5K 1H1 Canada

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de Stewardship Ontario

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Stewardship Ontario, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2016, et les états de l'évolution de l'actif net, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Stewardship Ontario au 31 décembre 2016, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

BDO Canada LLP

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

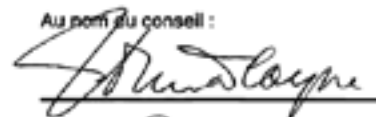
23 mars 2017
Toronto (Ontario)


BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L./LLP, une société canadienne à responsabilité limitée/société en nom collectif à responsabilité limitée, est membre de BDO International Limited, société de droit anglais, et fait partie du réseau international de sociétés membres indépendantes BDO.

Annexe D – Intendance Ontario (Programme de la boîte bleue et Programme de réacheminement des déchets municipaux dangereux ou spéciaux)

Stewardship Ontario			
Bilan			
31 décembre	2016	2015	
Actif			
Court terme			
Encaisse	34 087 469 \$	27 098 855 \$	
Placements (Note 2)	20 278 089	20 086 796	
Débiteurs et autres montants à recevoir (Note 3)	15 449 300	14 811 812	
Prêt à recevoir (Note 4)	-	330 000	
Charges payées d'avance et dépôts	35 768	15 444	
	69 850 626 \$	62 342 907 \$	
Immobilisations (Note 5)	39 689	86 920	
Placements (Note 2)	39 891 939	39 178 621	
Prêt à recevoir (Note 4)	-	660 000	
	109 782 254 \$	102 268 448 \$	
Passif et actif net			
Court terme			
Créiteurs et charges à payer (Note 4)	37 607 160 \$	32 043 519 \$	
Produits reportés (Note 7)	9 805 560	9 805 560	
Fonds d'amélioration continue (Note 8)	27 284 448	28 011 710	
	74 697 168	69 860 789	
Actif net			
Investi en immobilisations	39 689	86 920	
Non affecté	25 134 289	21 670 137	
Grevé d'une affectation interne (Note 9)	9 911 108	10 650 602	
	35 085 086	32 407 659	
	109 782 254 \$	102 268 448 \$	

Au nom du conseil :

 Administrateur

 Administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

3

Annexe D – Intendance Ontario (Programme de la boîte bleue et Programme de réacheminement des déchets municipaux dangereux ou spéciaux)

Stewardship Ontario				
État de l'évolution de l'actif net				
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016				
	Investi en immobilisations	Non affecté	Grevé d'une affectation interne	Total pour 2016
Solde, au début de l'exercice	86 920 \$	21 670 137 \$	10 650 602 \$	32 407 659 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice	(47 231)	3 464 152	(739 494)	2 677 427
Solde, à la fin de l'exercice	39 689 \$	25 134 289 \$	9 911 108 \$	35 085 086 \$
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015				
	Investi en immobilisations	Non affecté	Grevé d'une affectation interne	Total pour 2015
Solde, au début de l'exercice	162 039 \$	20 372 953 \$	11 754 622 \$	32 289 614 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice	(75 119)	1 297 184	(1 104 020)	118 045
Solde, à la fin de l'exercice	86 920 \$	21 670 137 \$	10 650 602 \$	32 407 659 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

4

Annexe D – Intendance Ontario (Programme de la boîte bleue et Programme de réacheminement des déchets municipaux dangereux ou spéciaux)

Stewardship Ontario		
État des résultats		
Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2016	2015
Produits		
Droits de gérance pour le programme des bacs bleus	122 872 314 \$	111 777 857 \$
Droits de gérance pour le programme des DMDS	32 955 358	40 739 927
Revenus de placement (Note 10)	1 000 053	1 236 184
	156 827 725	153 753 968
Charges		
Programme des bacs bleus		
Paievements de transfert aux municipalités	110 833 044	105 641 403
Fonds d'amélioration continue (Note 12 b))	4 203 473	1 951 562
Recherche et développement	132 383	264 341
Promotion et sensibilisation	134 995	3 729
	115 303 895	107 861 035
Programme des DMDS		
Coûts directs de matériaux	27 596 535	32 448 085
Promotion et sensibilisation	487 969	590 591
	28 084 504	33 038 676
Charges communes		
Gestion des programmes (Note 4)	8 398 738	11 374 752
Office de la productivité et de la récupération des ressources (Note 11)	2 363 161	1 361 460
	10 761 899	12 736 212
Total des charges	154 150 298	153 635 923
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	2 677 427 \$	118 045 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

5

Annexe D – Intendance Ontario (Programme de la boîte bleue et Programme de réacheminement des déchets municipaux dangereux ou spéciaux)

Stewardship Ontario		
État des flux de trésorerie		
Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2016	2015
Flux de trésorerie liés aux		
Activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	2 677 427 \$	118 045 \$
Ajustements pour concilier l'excédent des produits sur les charges de l'exercice aux flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Amortissement des immobilisations	47 231	75 119
Composante hors caisse des revenus de placement	470 543	331 743
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Débiteurs et autres montants à recevoir	(637 488)	19 082 264
Charges payées d'avance et dépôts	(20 324)	5 616
Créiteurs et charges à payer	5 563 641	(8 720 509)
Fonds d'amélioration continue	(727 262)	(2 170 626)
	7 373 768	8 721 652
Activités d'investissement		
Acquisition de placements, déduction faite des charges	(1 375 154)	-
Produits tirés des placements	-	12 336 900
Remboursement du prêt à recevoir	990 000	330 000
Remboursement des prêts convertibles à recevoir	-	1 500 000
	(385 154)	14 166 900
Augmentation de l'encaisse au cours de l'exercice	6 988 614	22 888 552
Encaisse, au début de l'exercice	27 098 855	4 210 303
Encaisse, à la fin de l'exercice	34 087 469 \$	27 098 855 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

6

Stewardship Ontario
Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2016

1. Principales méthodes comptables

Un résumé des principales méthodes comptables de l'organisme est présenté ci-dessous.

a) Nature et activités de l'organisme

Stewardship Ontario (l'« organisme ») est un organisme de financement industriel (« OFI ») créé en vertu de l'article 24 de la *Loi de 2002 sur le réacheminement des déchets* (« LRD ») dans le but de gérer des programmes de réacheminement des déchets au nom de Réacheminement des déchets Ontario (« RDO »). L'organisme a été officiellement constitué le 14 février 2003 en tant que personne morale sans capital-actions sous le régime de la Province de l'Ontario. Il s'agit d'un organisme sans but lucratif et, par conséquent, il n'est pas assujéti aux impôts sur les bénéfices.

Le 30 novembre 2016, le gouvernement a proclamé la *Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire* (« LRREC »), de même que la *Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets* (« LTRD »), qui remplace la LRD. En vertu de la LRREC, RDO a poursuivi ses activités sous un nouveau nom : l'Office de la productivité et de la récupération des ressources (« OPRR »).

Programme des bacs bleus

Le premier plan du programme des bacs bleus a été approuvé par le ministère de l'Environnement (le « Ministère ») en décembre 2003. Le programme a commencé ses activités en février 2004.

Programme des DMDS

Le 11 décembre 2006, le Ministère a prescrit les déchets municipaux dangereux ou spéciaux (« DMDS ») comme étant des « déchets désignés » pour l'application de la LRD. Le Ministère a commandé la création d'un programme de réacheminement des DMDS par RDO ainsi que la désignation de l'organisme à titre d'OFI. Le Ministère a approuvé le plan du programme en novembre 2007. Le programme des DMDS a officiellement commencé ses activités le 1^{er} juillet 2008.

Le Règlement de l'Ontario 11/12 est entré en vigueur le 1^{er} avril 2012. Il stipule que l'organisme doit recouvrer à la fois les coûts d'exploitation continue et les déficits accumulés dans le cadre du programme en appliquant une méthode fondée sur les parts de marché. Cette méthode a pour but d'assurer la durabilité économique du programme.

b) Méthode comptable

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Stewardship Ontario
Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2016

1. Principales méthodes comptables (suite)

c) Comptabilisation des produits

Les droits de gérance pour le programme des bacs bleus sont comptabilisés à titre de produits et sont calculés en fonction du tonnage déclaré par les responsables inscrits auprès de l'organisme. Les obligations et revenus liés au tonnage déclaré par les responsables de la gérance pour les exercices précédents et découlant des activités d'application et de conformité sont comptabilisés si leur montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les droits de gérance pour le programme des DMDS sont comptabilisés selon le principe de la récupération des coûts une fois qu'ils sont engagés et si leur recouvrement est raisonnablement assuré. Les revenus découlant des activités d'application et de conformité sont comptabilisés à titre de produits si leur montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

L'organisme utilise la méthode du report pour la comptabilisation des produits, y compris ceux du fonds de développement des marchés du verre. Les montants reçus au titre des programmes sont comptabilisés à titre de produits lorsque les charges connexes sont engagées.

d) Instruments financiers

La valeur des placements à revenu fixe est fondée sur les cours des marchés à la fin de l'exercice et les gains et pertes réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans l'état des résultats. Ces placements sont comptabilisés à la date de leur règlement et les coûts de transaction y afférents sont inclus dans l'état des résultats. De plus, ces placements sont présentés en fonction de leurs dates d'échéance contractuelles.

Les actions ordinaires et les prêts convertibles à recevoir de sociétés fermées sont comptabilisés au coût ou au coût moins amortissement (déduction faite de toute perte de valeur).

Sauf indication contraire, l'organisme évalue initialement les actifs et passifs financiers à leur juste valeur et ultérieurement au coût moins amortissement.

e) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins amortissement cumulé, et sont amorties selon les méthodes suivantes :

Matériel informatique	-	selon la méthode linéaire sur 3 ans
Mobilier et agencements	-	selon la méthode linéaire sur 5 ans

f) Dépréciation des actifs à long terme

Lorsqu'un actif à long terme n'a plus d'utilité à long terme pour l'organisme, ce dernier comptabilise la différence entre la valeur comptable nette et la valeur résiduelle à titre de charge dans l'état des résultats. Tout apport reporté et non amorti lié à l'actif à long terme est comptabilisé à titre de produit dans l'état des résultats si toutes les restrictions applicables sont respectées.

Stewardship Ontario
Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2016

1. Principales méthodes comptables (suite)

g) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction établisse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les actifs et les passifs comptabilisés à la date des états financiers, et sur les produits et les charges comptabilisés durant les périodes considérées. Les estimations importantes portent sur les tonnages non déclarés, le recouvrement des droits de gérance, les frais courus de post-recouvrement et l'évaluation des débiteurs et des placements. Les résultats réels peuvent différer des estimations les plus probables de la direction à mesure que d'autres éléments d'information sont connus.

2. Placements

	2016	2015
Encaisse détenue auprès d'un courtier	775 070 \$	1 169 102 \$
Placements à revenu fixe	59 394 958	58 096 315
Actions ordinaires d'une société fermée	500 000	500 000
Dépréciation des actions ordinaires d'une société fermée	(500 000)	(500 000)
	60 170 028	59 265 417
Moins :Tranche à court terme	20 278 089	20 086 796
	39 891 939 \$	39 178 621 \$

Les placements à revenu fixe portent intérêt à des taux entre 1,70 % et 5,68 % (2015 – entre 1,70 % et 5,68 %) et viennent à échéance entre juillet 2017 et janvier 2026 (2015 – entre juin 2016 et août 2020). Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, la valeur marchande des placements a enregistré une diminution de 61 388 \$ (2015 – augmentation de 33 468 \$). Ce montant a été inclus dans les revenus de placement (Note 10).

Stewardship Ontario
Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2016

3. Débiteurs et autres montants à recevoir

	2016	2015
Droits des gérance pour les programmes des bacs bleus et des DMDS	15 492 142 \$	14 821 974 \$
Autres	33 891	28 623
Provision pour créances douteuses	(76 733)	(38 785)
	15 449 300 \$	14 811 812 \$

4. Contrats importants et prêt à recevoir

En vertu d'un accord avec Canadian Stewardship Services Alliance Inc. (« CSSA »), l'organisme concède sa propriété intellectuelle originale, c'est-à-dire son système d'information d'entreprise, et les brevets y afférents en sous-licence à CSSA moyennant une contrepartie de 1 650 000 \$. Cet accord arrive à échéance en 2023 et est assorti d'une option de renouvellement pour une période additionnelle de cinq ans.

L'organisme a conclu un accord de services de gestion avec CSSA entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2014. Cet accord porte sur le soutien administratif, technique et de gestion ainsi que d'autres services et installations aux fins d'activités administratives, techniques et de gestion. Au cours de l'exercice, l'organisme a engagé pour ces services des frais de 6 191 552 \$ (2015 – 8 224 645 \$) qui ont été inclus dans les charges de gestion des programmes. Les crédettes et charges à payer incluent un montant de 508 959 \$ (2015 – 846 302 \$) lié à ces services.

Certains membres du conseil d'administration de CSSA siègent également au conseil d'administration de l'organisme et représentent environ 18 % (2015 – 17 %) de sa composition.

Le prêt à recevoir était un prêt accordé à CSSA portant intérêt au taux préférentiel et remboursable en cinq versements de capital annuels de 330 000 \$. CSSA a remboursé le prêt en 2016. Au cours de l'exercice, l'organisme a reçu des intérêts s'élevant à 15 882 \$ (2015 – 34 926 \$).

	2016	2015
Prêt à recevoir	-	990 000 \$
Moins :Tranche à court terme	-	330 000
	- \$	660 000 \$

Toutes les transactions entre l'organisme et CSSA ont eu lieu dans le cours normal des activités et ont été comptabilisées à la valeur d'échange acceptée et convenue entre les parties.

Annexe D – Intendance Ontario (Programme de la boîte bleue et Programme de réacheminement des déchets municipaux dangereux ou spéciaux)

Stewardship Ontario
Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2016

5. Immobilisations

	2016		2015	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
Matériel informatique	106 688 \$	105 925 \$	106 688 \$	102 675 \$
Mobilier et agencements	459 785	420 859	459 785	376 878
	566 473	526 784	566 473	479 553
		39 689 \$		86 920 \$

6. Prêt à recevoir

En 2012, l'organisme a accordé un prêt de cinq ans de 1 500 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel de la Banque du Canada majoré de 1 %, à intérêts composés mensuellement et convertible en actions selon les mêmes modalités que le capital. Le prêt est convertible en actions ordinaires de la société à un taux d'actualisation sous certaines conditions ou au gré de l'organisme à la date d'échéance. Le prêt a été accordé à une société fermée dont les actions ordinaires n'affichent pas de cours sur un marché actif. Compte tenu de l'incertitude relative au recouvrement du solde à payer, l'organisme a comptabilisé une provision pour créances douteuses de 1 500 000 \$ liée au prêt convertible.

En mai 2016, l'accord relatif au prêt convertible a pris fin. Par conséquent, la société versera un paiement de prêt total de 300 000 \$ sans intérêts à l'organisme. De ce montant, une tranche de 150 000 \$ est exigible en juin 2017 et des tranches de 50 000 \$ sont exigibles annuellement de juin 2018 à juin 2020. Compte tenu de l'incertitude relative au recouvrement du solde à payer, l'organisme a comptabilisé une provision pour créances douteuses de 300 000 \$ liée au prêt.

Annexe D – Intendance Ontario (Programme de la boîte bleue et Programme de réacheminement des déchets municipaux dangereux ou spéciaux)

Stewardship Ontario
Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2016

7. Produits reportés

	2016	2015
Programme des bacs bleus		
Fonds de développement des marchés du verre	666 017 \$	666 017 \$
Programme des DMDS		
Produits reportés	9 139 543	9 139 543
	9 805 560 \$	9 805 560 \$

Les produits reportés du programme des bacs bleus représentent les ressources non utilisées et grevées d'une affectation externe au fonds de développement du marché du verre. Les engagements liés au fonds de développement du marché du verre sont décrits de manière plus détaillée à la Note 12 a).

Les produits reportés du programme des DMDS représentent les produits tirés de frais facturés d'avance au cours du premier trimestre de 2012. Ces produits ont été reportés conformément à la méthode de comptabilisation des produits de l'organisme (Note 1 c)). L'organisme prévoit que ces produits reportés seront comptabilisés à titre de produits lorsque le programme arrivera à sa fin.

8. Fonds d'amélioration continue (« FAC »)

À chaque exercice, l'organisme doit retenir une partie de son obligation au titre des bacs bleus municipaux pour le compte du FAC; pour obtenir de plus amples renseignements sur le fonds, se reporter à la Note 12 b). Le FAC est géré par des tiers et, selon les besoins, demande à l'organisme de libérer les fonds.

Au cours de l'exercice, le FAC a reçu des apports nets de 3 309 805 \$ (2015 – 2 991 059 \$) et engagé des frais de 4 037 067 \$ (2015 – 4 196 178 \$) liés à des activités d'amélioration continue. Les fonds détenus par l'organisme pour le compte du FAC sont inclus dans l'encaisse (2015 – dans les placements).

Stewardship Ontario
Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2016

9. Actif net grevé d'une affectation interne

	2016	2015
Fonds de soutien	3 500 000 \$	3 500 000 \$
Fonds de développement du marché du plastique	4 964 379	5 027 995
Fonds des bacs bleus	1 066 151	1 285 409
Fonds de surplus de piles	380 578	837 198
	9 911 108 \$	10 650 602 \$

Les administrateurs ont reconnu la nécessité de constituer un fonds de soutien pour permettre à l'organisme d'exercer ses activités sans but lucratif et de satisfaire à toutes ses obligations et, à cette fin, ont grevé un montant de 3 500 000 \$ d'une affectation interne.

Les administrateurs ont également autorisé la constitution d'un fonds de développement des marchés du plastique pour investir dans des infrastructures et des activités de développement de ces marchés et, à cette fin, ont grevé un montant d'une affectation interne. Au cours de l'exercice, un montant de 63 616 \$ (2015 – 134 967 \$) a été engagé dans le cadre d'activités de développement des marchés du plastique.

En outre, les administrateurs ont autorisé la constitution d'un fonds des bacs bleus pour assurer l'efficacité future de la chaîne d'approvisionnement de bacs bleus et, à cette fin, ont grevé un montant d'une affectation interne. Au cours de l'exercice, un montant de 219 258 \$ (2015 – 364 111 \$) a été engagé dans le cadre d'activités liées aux bacs bleus.

Les administrateurs ont autorisé la constitution du fonds de surplus de piles pour promouvoir l'élimination sécuritaire des piles. Au cours de l'exercice, un montant de 456 620 \$ (2015 – 495 787 \$) a été engagé dans le cadre d'activités de promotion et de sensibilisation sur les piles.

Stewardship Ontario
Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2016

10. Revenus de placements

	2016	2015
Revenus d'intérêts	1 664 623 \$	1 760 069 \$
Perte sur vente de placements	(409 155)	(365 211)
	1 255 468	1 394 858
Ajustement de juste valeur	(61 388)	33 468
Frais de placements	(194 027)	(192 142)
	1 000 053 \$	1 236 184 \$

11. Office de la productivité et de la récupération des ressources (anciennement Réacheminement des déchets Ontario)

RDO est responsable de la constitution de l'organisme en vertu de la LRD pour servir d'OFI dans le cadre de programmes de réacheminement des déchets (Note 1). Dans le cadre des accords régissant les programmes des bacs bleus et des DMDS, l'organisme est tenu de percevoir des droits pour les activités des programmes, de même que les charges propres aux programmes et communes à l'OPRR pour la surveillance des programmes.

12. Engagements

a) Fonds de développement des marchés du verre

Le plan du programme des bacs bleus prévoit un engagement à verser 2 901 525 \$ au fonds de développement des marchés du verre; ce montant est tiré des apports des responsables de la gérance du verre. Au 31 décembre 2016, la charge engagée par l'organisme s'élève à 2 235 508 \$ (2015 – 2 235 508 \$) et le solde restant est affecté aux projets de développement des marchés du verre.

b) Fonds d'amélioration continue (« FAC »)

Le FAC accorde aux municipalités des subventions et des prêts pour favoriser l'efficacité des programmes municipaux de recyclage par bacs bleus et des systèmes y afférents. Le FAC a été créé pour appuyer des projets permettant de trouver et de mettre en place des pratiques exemplaires, évaluer et tester des technologies émergentes, appliquer des solutions novatrices pour commercialiser davantage de matériaux acceptés dans les bacs bleus et faire la promotion de gains d'efficacité de coûts applicables dans toute la province. À l'heure actuelle, une tranche de 5 % de l'obligation municipale annuelle financée par les responsables de la gérance membres de l'organisme est versée au FAC chaque année. Les montants non utilisés sont comptabilisés à titre de produits reportés (Note 7). Au 31 décembre 2016, le financement approuvé pour des projets et les engagements y afférents au titre du FAC représentent environ 22 711 221 \$ du solde total du fonds, qui est de 27 284 448 \$.

c) Baux immobiliers

Conformément aux conditions des baux, l'organisme s'est engagé à verser un loyer de base, plus les frais d'exploitation d'environ 120 000 \$ pour 2017.

Stewardship Ontario
Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2016

13. Exposition aux risques et gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédures pour gérer les risques liés aux instruments financiers afin de réduire au minimum les effets négatifs sur la performance financière. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que l'organisme n'est pas exposé à des risques importants de taux d'intérêt, de change ou de crédit provenant de ses instruments financiers. Les paragraphes suivants décrivent brièvement l'évaluation posée par la direction sur chacun de ces risques.

a) Risque de crédit :

Les instruments financiers potentiellement exposés au risque de crédit sont l'encaisse, les placements, les débiteurs et autres montants à recevoir, et les prêts à recevoir. La direction estime que son exposition au risque de crédit provenant de l'encaisse est négligeable, étant donné que l'organisme dépose son encaisse auprès d'une grande banque canadienne. La direction estime que son exposition au risque de crédit provenant de ses placements est négligeable, étant donné que l'organisme investit dans des titres émis par le gouvernement fédéral ou provincial, des obligations de sociétés, des titres garantis par des banques à charte, des certificats de placement garanti ou des fonds communs d'actions et d'obligations. Les débiteurs et autres montants à recevoir ne font l'objet d'aucune concentration importante et sont évalués régulièrement aux fins de recouvrement. De plus, leur valeur comptable représente l'exposition maximale de l'organisme au risque de crédit. La provision pour débiteurs, autres montants à recevoir et prêts à recevoir douteux de l'organisme s'élève à environ 376 733 \$ (2015 – 1 538 785 \$).

À tout moment, les matériaux peuvent faire l'objet d'un plan de gérance industrielle (« PGI »), comme le permet la LRD. S'il est fructueux, un PGI pourrait remettre en question la capacité de l'organisme à percevoir des fonds. Avant d'être autorisé à adhérer à un PGI, un responsable de la gérance ne doit avoir aucune créance impayée. Cette condition devrait réduire au minimum le risque de crédit de l'organisme.

b) Risque de taux d'intérêt :

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt découlant des fluctuations de taux d'intérêt qui est fonction des taux en vigueur au moment du renouvellement des titres à revenu fixe. Pour gérer son exposition à ce risque, l'organisme investit principalement dans des titres à revenu fixe (titres émis par le gouvernement fédéral ou provincial, titres garantis par des banques à charte ou fonds communs d'actions et d'obligations) et dans de l'encaisse ou des instruments du marché monétaire, comme le détermine son gestionnaire de portefeuille et conformément à la politique de placement de l'organisme. Pour mieux gérer le risque de taux d'intérêt, le portefeuille de placements de l'organisme intègre une stratégie d'échelonnement. Ainsi, les échéances des placements sont étalées sur une longue période.

15

Stewardship Ontario
Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2016

13. Exposition aux risques et gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

c) Risque de liquidité :

Le risque de liquidité est le risque par lequel l'organisme ne puisse pas honorer ses obligations au fur et à mesure de leur échéance. Les deux programmes gérés par l'organisme comportent des risques considérablement différents en ce qui concerne la capacité à prévoir et à contrôler les dépenses. La direction fait le nécessaire pour que les fonds de roulement liés aux programmes des bacs bleus et des DMDS soient suffisants pour répondre aux obligations pour lesquelles les produits à court terme des programmes à eux seuls ne suffiraient pas. Comme le permettent les règlements de l'Ontario régissant le programme des DMDS, l'organisme peut imputer les coûts réels aux responsables de la gérance, ce qui réduit considérablement les risques liés au délai entre la réception et le versement des paiements au titre du programme des DMDS (Note 1 a)).

d) Risque de marché :

L'organisme a investi dans des actions ordinaires, qui sont assujetties au risque de valeur marchande. Ces placements se font dans des sociétés fermées dont les actions ordinaires n'affichent pas de cours sur un marché actif.

14. Éventualités

L'organisme a été nommé à titre de défendeur dans une réclamation dans le cours normal de ses activités. À l'heure actuelle, il est impossible de déterminer l'issue de cette réclamation et, par extension, d'estimer la responsabilité éventuelle de l'organisme. Le cas échéant, les pertes seront comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles seront déterminées.

15. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la méthode de présentation adoptée pendant l'exercice courant.

16

Annexe D – Intendance Ontario (Programme de la boîte bleue et Programme de réacheminement des déchets municipaux dangereux ou spéciaux)



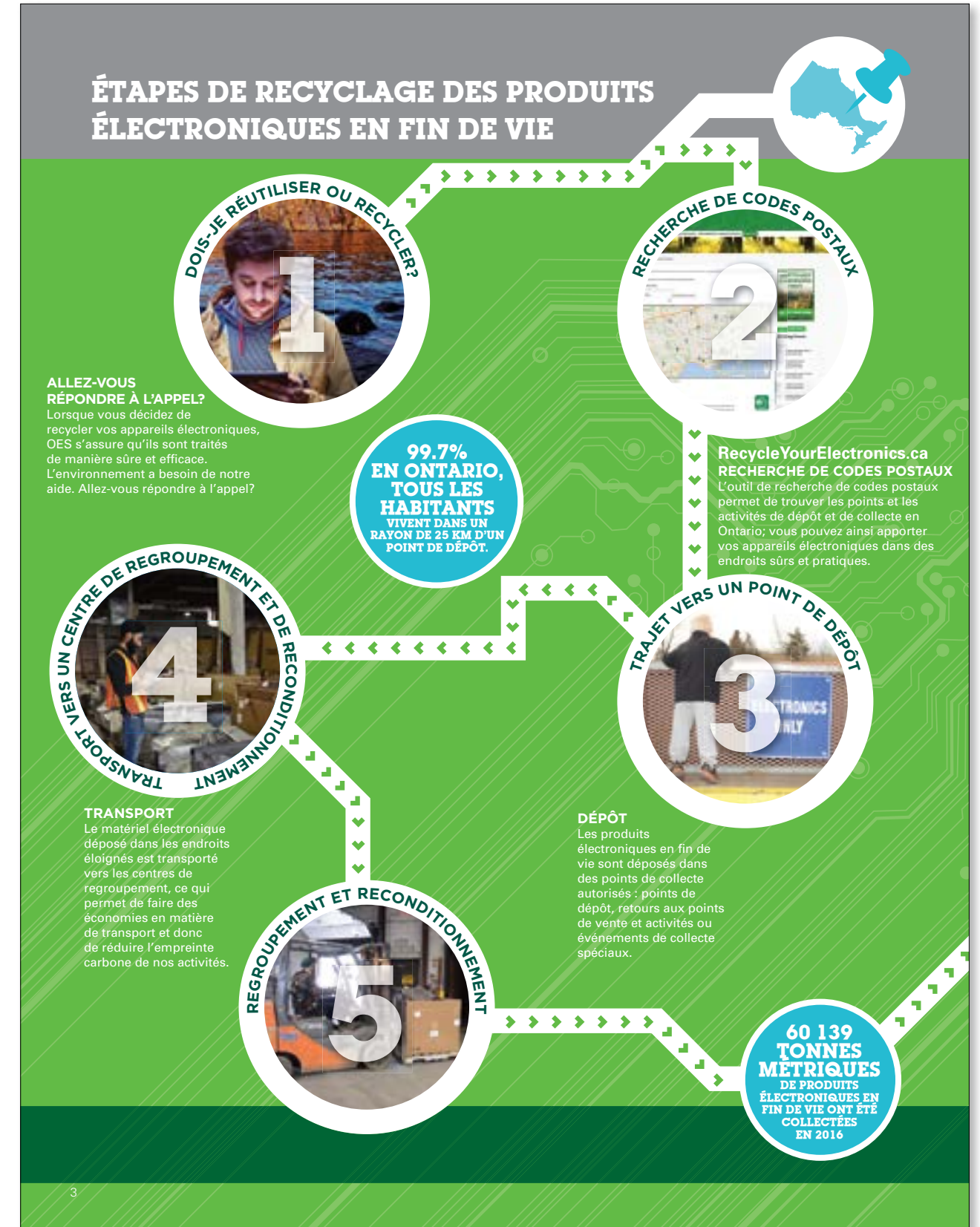
Annexe E – Ontario Electronic Stewardship (Programme de réacheminement des déchets électriques et d'équipements électroniques)



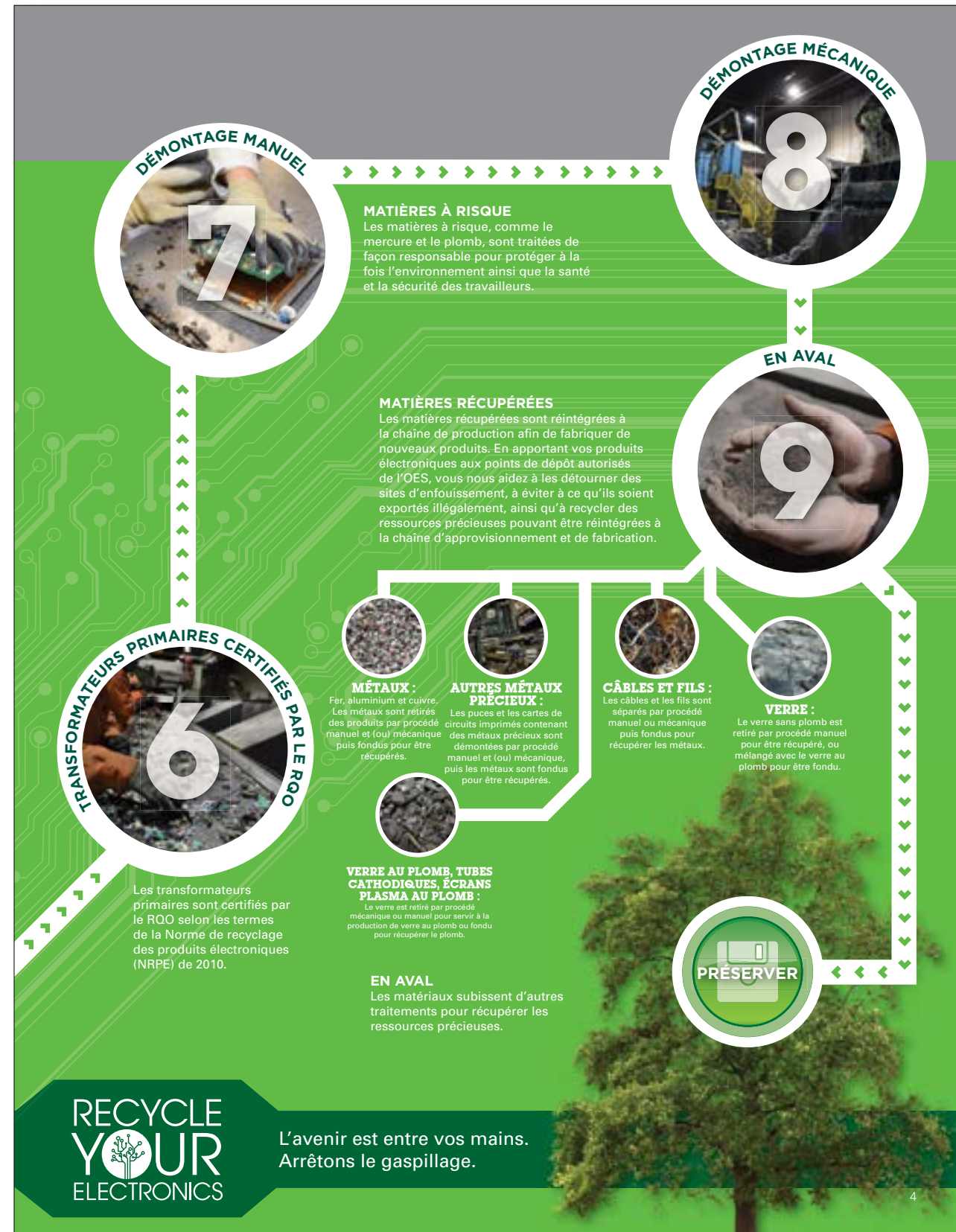
TABLES DES MATIÈRES

ÉTAPES DE RECYCLAGE DES PRODUITS ÉLECTRONIQUE EN FIN DE VIE	3
1.0 SURVOL	5
1.1 Indicateurs de rendement clés	6
2.0 INDICATEURS D'INTENDANCE	7
2.1 Intendance : aperçu	8
Tableau 1.0 a) Résumé des indicateurs d'intendance	
2.2 Conformité des intendants et des contributeurs : survol	9
Tableau 1.0 b) Unités/tonnes fournies pour utilisation en Ontario, par rapport aux chiffres réels	9
Tableau 2.0 Intendants/Contributeurs Suivi et conformité en 2016	10
3.0 INDICATEURS POUR LES FOURNISSEURS DE SERVICES	11
3.1 Survol des fournisseurs de services	12
Tableau 3.0 - Types de fournisseurs de services	12
3.2 Conformité des fournisseurs de services : survol	12
Tableau 4.0 - Fournisseurs de services	13
4.0 ACCESSIBILITÉ AU PROGRAMME	14
Tableau 5.0 – Résumé de l'accessibilité	15
Tableau 6.0 – Rapport sur l'accessibilité au programme d'OES	16
5.0 EFFICACITÉ DU PROGRAMME	17
Tableau 7.0 – Nombre total d'unités collectées	19
Graphique 1 – DEEE collectés par année	19
Tableau 8.0 – Nombre total d'unités recyclées en 2016	20
5.1 Réutilisation et remise en état	21
Tableau 9.0 – Résumé des activités de réutilisation et de remise en état en 2016	22
6.0 PROMOTION ET ÉDUCATION	23
6.1 Étude de marché qualitative et niveau de notoriété du programme	24
6.2 Promotion et éducation	25
6.3 Marketing numérique	27
6.4 Relations publiques	28
6.5 Éducation	29
6.6 Activités	29
6.7 Résumé des grandes activités promotionnelles	30
6.8 Communiquer avec les parties prenantes	31
7.0 NOUVEAUX THÈMES LIÉS AU PROGRAMME	32
8.0 ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS	33

ÉTAPES DE RECYCLAGE DES PRODUITS ÉLECTRONIQUES EN FIN DE VIE



Annexe E – Ontario Electronic Stewardship (Programme de réacheminement des déchets électriques et d'équipements électroniques)



Annexe E – Ontario Electronic Stewardship (Programme de réacheminement des déchets électriques et d'équipements électroniques)

1.0 SURVOL

En 2016, l'OES a recyclé 60 139 tonnes de produits électroniques en fin de vie (PEFV) en Ontario. Nous avons agi au nom de 917 intendants ainsi que de la population de l'Ontario qui a répondu à l'appel pour détourner les déchets électroniques des sites d'enfouissement et donc protéger l'environnement. Nous avons de plus poursuivi les activités de sensibilisation dans toute la province de l'Ontario lors d'activités et d'événements ainsi que de visites dans les écoles.

Collecte et accessibilité :

Depuis la mise en place du programme, nous avons détourné des sites d'enfouissement 454 907 tonnes métriques de produits électroniques en fin de vie (PEFV) afin de pouvoir protéger l'environnement. Une grande partie de ces produits a été récupérée grâce aux 877 points de dépôts ainsi qu'à 381 activités et événements de collecte communautaires. En Ontario, 99,7 % des personnes vivent dans un rayon d'environ 25 km d'un centre de dépôt.

Éducation et niveau de notoriété du programme :

L'OES a concentré sa communication sur les matières précieuses des produits électroniques en fin de vie ainsi que sur l'importance de la récupération des ressources. Ce message, qui a été renforcé à l'aide de jeux interactifs, a été communiqué dans 270 salles de classe de la province et donc des milliers d'élèves. Des événements spéciaux ont eu lieu dans le cadre de la Semaine de la Terre et de la Semaine de réduction des déchets afin de diffuser le message sur la récupération des ressources. Comparativement à 2015, 3 % d'Ontariens en plus savent que le programme d'OES existe, soit au total 65 % des habitants de la province.

Efficiences et efficacité du programme :

Grâce à l'efficacité et à l'efficacités du programme, l'OES a pu réduire les coûts y afférents.

En 2016, l'OES a consacré la plupart de ses réunions à la rencontre et à l'écoute des intervenants du programme et des fournisseurs de services, ainsi qu'aux consultations avec les transformateurs. L'OES a également organisé 44 rencontres avec les groupements de déchets électroniques afin de mieux comprendre comment le programme peut faciliter leur travail de collecte. La bonne santé financière ainsi que la stabilité du programme de l'OES se sont poursuivies en 2016, puisque 90 % des coûts ont été consacrés à la gestion et à la collecte des produits et que le coût total par tonne a été de 1010 \$.

Mise en place d'un nouvel organisme de surveillance :

Comme l'a annoncé le ministre de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique : « Le 30 novembre 2016, l'Office de la productivité et de la récupération des ressources (OPRR) a été créé par proclamation dans le cadre de la nouvelle loi, soit la Loi de 2016 favorisant un Ontario sans déchets, qui a reçu la sanction royale en juin 2016. En d'autres termes, les activités de l'Office, nouvel organisme de surveillance dont l'objectif est de veiller à la conformité et à l'application de la Loi, sont sous la direction du premier conseil d'administration de l'Office. »

Il s'agit d'une étape prévue du plan d'ensemble qui a commencé avec l'adoption du projet de loi 151 en 2016. L'OES poursuivra ses activités dans le cadre de la Loi transitoire sur le réacheminement des déchets jusqu'à ce que d'autres détails soient donnés à ce sujet. Nous sommes donc heureux d'assurer la continuité des services de recyclage pour tous les Ontariens.

Poids allégé :

L'allègement du poids des produits électroniques reste une tendance dans l'ensemble de l'industrie. En effet, la demande, par les consommateurs, de produits plus petits et plus légers, conjuguée aux progrès de la technologie, entraîne une réduction de la taille et du poids des produits électroniques. L'évolution des téléviseurs illustre cette tendance, puisque nous sommes passés des tubes cathodiques aux écrans DEL et à cristaux liquides qui sont plus minces et plus petits. En ce qui concerne la réduction du poids des produits électroniques, le défi se rapporte à la création de mesures de rendement efficace pour la collecte des produits en fin de vie, à mesure que le tonnage global diminue. Du point de vue de la durabilité, la diminution du tonnage est une bonne nouvelle; cependant, il faut tenir compte de cet aspect lors de l'établissement des critères et des paramètres de rendement.

31 mars 2016

1.0 SURVOL

1.1 INDICATEURS DE RENDEMENT CLÉ

2016

Janvier – Décembre 2015 (non vérifié)

INDICATEURS DE RENDEMENT CLÉ



Collecte

Indicateurs opérationnels

Mesures relatives au poids des produits électroniques réglementés collectés dans le cadre du programme pour recyclage



60 139
tonnes



Collecte totale¹
(2015 = 67 115 tonnes)

4,47
kg/habitant



Poids total collecté par habitant²
(2015 = 4,8 kg/habitant)

Accès

Indicateurs d'accessibilité

Mesures relatives à l'accessibilité au programme aux fins de recyclage des produits électroniques réglementés.



99,7 %



En Ontario, 99,7 % des habitants vivent dans un rayon d'au moins 25 km d'un point de dépôt.
(2015 = 98,5 %)

381



Total des activités et événements de collecte
(2015 = 347)

877



Nombre total des points de dépôt de l'OES
(2015 = 778)

Niveau de connaissance

Indicateurs relatifs au niveau de notoriété du programme par le public et à la participation de l'industrie

Mesures relatives au niveau de notoriété du programme par le public ainsi qu'à la participation directe de l'industrie pour conformité environnementale.



65 %



Pourcentage de la population au courant du programme. Ipsos-Reid, juin 2016.
(2015 = 62 %)

877



Fabricants, détaillants et autres membres de l'industrie participant au programme (y compris les intendants/contributeurs et contributeurs secondaires)

Coût

Indicateurs financiers

Mesures relatives au coût de prestation global du programme : collecte, regroupement, transport, vérifications, traitement, administration, communication, gestion et honoraires professionnels.

60 740 274 \$



Coût global du programme
(2015 = 68 172 293 \$)

1010 \$



Coût total du programme par tonne

895 \$

(2015 = 903 \$)

Coût opérationnel total par tonne

69 \$

(2015 = 69 \$)

Coût administratif total par tonne

46 \$

(2015 = 44 \$)

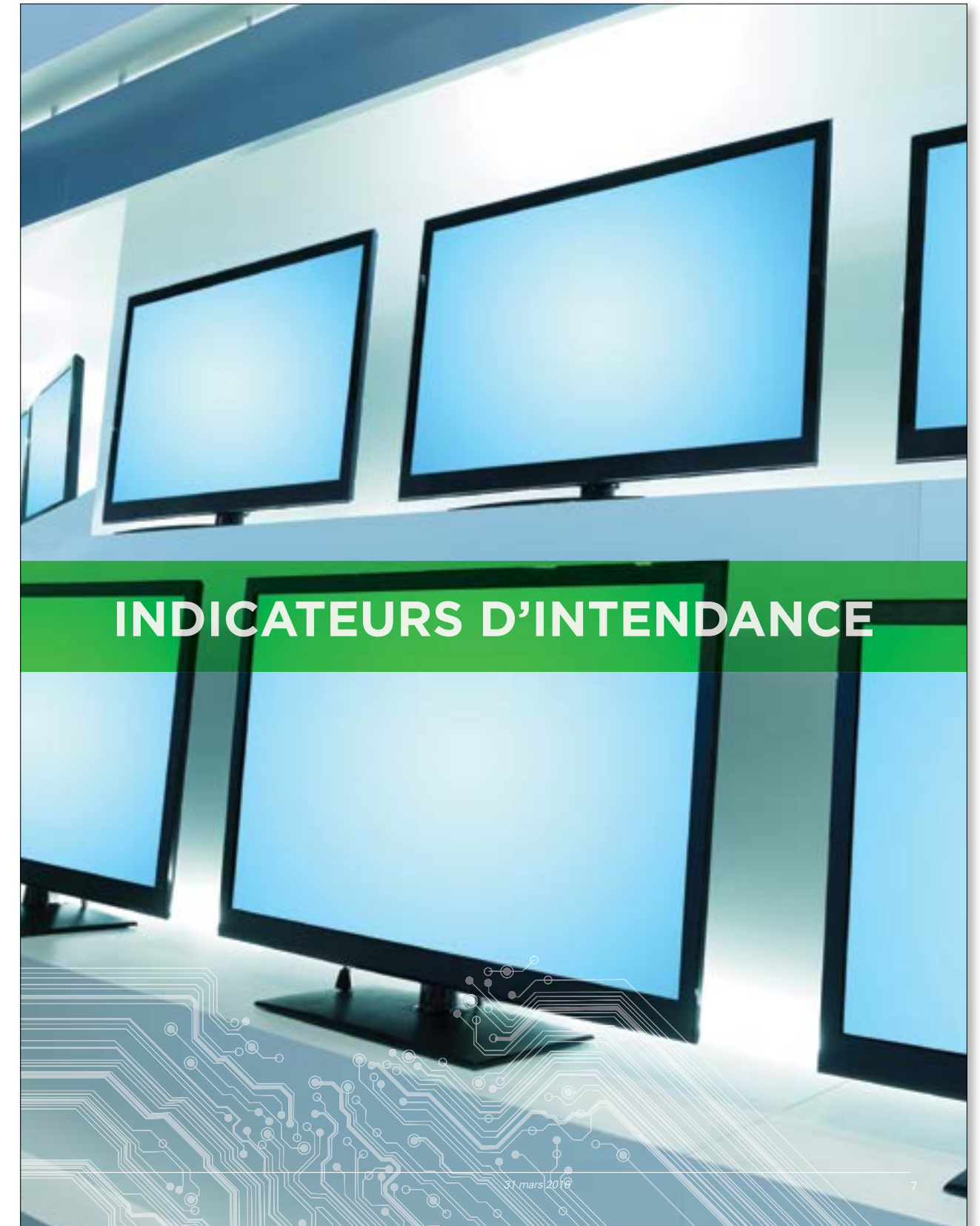
Coût total par tonne pour la promotion et la sensibilisation

1. Comprend les produits déposés dans les points de dépôt de l'OES, les produits des sites de traitement de l'OES – à travers les mesures incitatives – ainsi que les dépôts de produits électroniques en fin de vie des intendants.

2. Calculs sur la population faits à partir des données du recensement de 2016 de Statistique Canada.

31 mars 2016

6



INDICATEURS D'INTENDANCE

31 mars 2016

7

2.0 INDICATEURS D'INTENDANCE

2.1 INTENDANTS SURVOL

Les propriétaires de marques, les fabricants, les monteurs ou les premiers importateurs d'équipements électroniques ou électriques désignés sont tenus de s'inscrire auprès de l'OES et de payer des frais pour financer le programme de l'OES. Les intendants (entreprises désignées) ou les contributeurs (entreprises responsables en matière de déclaration pour les intendants) enregistrent les rapports et paient les frais à l'OES en fonction du nombre d'unités pénétrant le marché ontarien. Le Tableau 1 ci-dessous présente les indicateurs liés aux intendants.

2016 INDICATEURS D'INTENDANCE

Entreprises notifiées depuis le début du programme	Entreprises notifiées	Total pour les intendants/ Contributeurs/ Contributeurs secondaires
5 066	18	
Nombre total d'unités déclarées	Total des frais versés	917
21 642 034	69 198 283 \$	
Ententes en vigueur avec les contributeurs et contributeurs secondaires	Ententes annulées avec les contributeurs et les contributeurs secondaires	Total des nouvelles ententes
5 936	259	156 ententes avec les contributeurs 153 ententes avec les contributeurs secondaires
Unités EEE autogérées par les intendants	Total des DEEE autogérés en kilogrammes	
963 950	170 535 kg de produits recyclés 566 090 kg de produits réutilisés et remis en état	

déchets électroniques

Des concentrations de matières précieuses, comme **l'or, l'argent et le platine, de 40 à 50 fois supérieures** aux extractions minières.

Chiffres provenant du Rapport Écoconception 2015

31 mars 2016

Les équivalents CO2 évités grâce aux activités de recyclage des DEEE au Canada correspondent au retrait annuel de **17 684 véhicules automobiles.**

Chiffres provenant du Rapport Écoconception 2015

8

2.0 INDICATEURS D'INTENDANCE

TABLEAU 1. 0 B) NOMBRE RÉEL D'UNITÉS FOURNIES EN ONTARIO POUR UTILISATION

Unités fournies au marché en 2016*

Produit	Nombre réel d'unités EEE déclarées
Appareils d'affichage	1 930 784
Ordinateurs portables et de bureau	3 093 445
Imprimantes et périphériques	16 602 286
Appareils d'impression et de copie posés au sol	15 519

2.2 CONFORMITÉ DES INTENDANTS ET DES CONTRIBUTEURS : SURVOL

Grâce aux efforts en matière de conformité, l'OES s'assure que les intendants et les contributeurs se conforment aux exigences du programme ainsi qu'à leurs obligations en vertu de la Loi de 2016 favorisant un Ontario sans déchets. Les sections suivantes se rapportent aux méthodes de gestion des risques en matière de conformité. Le cas échéant, l'OES utilise diverses méthodes pour faire respecter les exigences et la loi, conformément aux conditions énoncées dans les ententes, au programme et aux règles connexes. Les intendants, les contributeurs et les autres parties prenantes ont un intérêt mutuel à respecter les exigences et la loi afin de renforcer l'équité du programme et de protéger son intégrité.

La question de conformité comprend plusieurs aspects :

- 1. Identification des intendants qui doivent déclarer les produits, mais qui ne sont pas inscrits auprès de l'OES.**
- 2. S'assurer que les intendants désignés remettent les rapports mensuels, conformément aux exigences de l'OES et aux règles relatives au versement des frais EE, en vertu de la Loi de sur le réacheminement des déchets et dans le cadre du programme des DEEE.**
- 3. Vérification de l'exactitude des rapports déposés.**

Tous les efforts de gestion des risques en matière de conformité sont indiqués sur notre site Web et présentés dans le Tableau 2 ci-dessous. Il s'agit des activités réalisées en 2016.

31 mars 2016

9

2.0 INDICATEURS D'INTENDANCE

TABLEAU 2.0 INTENDANTS/CONTRIBUTEURS

ACTIVITÉS DE SURVEILLANCE ET DE CONFORMITÉ EN 2016

Types d'activités en matière de surveillance et de conformité pour les intendants :

1. Identifier les intendants potentiels
2. Assurer le recouvrement des revenus de l'OES
3. Vérifier le nombre d'unités déclarées et les frais versés

2016	Intendants/ Contributeurs
Activités en matière de surveillance et de conformité	
Courriers de notification	18
Rapport d'étape trimestriel en cours sur les courriers de notification : déclaration – obligatoire	18
Rapport d'étape trimestriel en cours sur les courriers de notification : déclaration – non obligatoire	0
Courriers de notification envoyés depuis le lancement du programme	251
Trimestre en cours, courrier de notification sur déclaration obligatoire, retardataires	3
Courrier de notification, déclarants restants	15
Vérifications de conformité : réalisées	65
Vérifications de conformité : en cours	4

31 mars 2016

10

FOURNISSEURS DE SERVICES

31 mars 2016

11

3.0 INDICATEURS POUR LES FOURNISSEURS DE SERVICES

3.1 SURVOL DES FOURNISSEURS DE SERVICES

Le programme de l'OES permet de collecter des produits électroniques par l'intermédiaire d'un réseau de points de dépôt autorisés et de groupiers enregistrés par les transformateurs primaires certifiés par le RQO qui passent des contrats avec les transformateurs de l'OES. Le réseau actuel des fournisseurs de services offre une capacité suffisante pour traiter efficacement les tonnes de produits collectés. Tous les transformateurs ont été vérifiés en fonction du Programme de qualification des recycleurs (PQR).

Afin d'acheminer les produits à partir des points de dépôt de l'OES vers les groupiers puis vers les transformateurs,

l'OES utilise un réseau d'entreprises de transport, de reconditionnement et de regroupement. Pour ce faire, l'OES procède par appels d'offres et utilise son système de suivi des produits. Les groupiers retenus fournissent aux transformateurs des produits électroniques usagés : l'OES verse un montant aux transformateurs pour chaque tonne de produits qu'il reçoit.

Afin de remplir notre mandat, c'est-à-dire la prestation d'un programme de détournement des déchets qui soit accessible et respectueux de l'environnement, le Tableau 3 présente la liste des fournisseurs de services de l'OES.

TABLE 3.0 TYPES DE FOURNISSEURS DE SERVICES

Types de fournisseurs de services	Nombre total des points de dépôt autorisés par l'OES
Services de collecte	877
Compagnies de transport	60
Transformateurs primaires	12
Réutilisation/Remise en état	26
Services de groupement	10
Fournitures, services spéciaux et reconditionnement	29

3.2 CONFORMITÉ DES FOURNISSEURS DE SERVICES : SURVOL

L'OES veille à ce que ses fournisseurs de services se conforment aux exigences du programme. Les fournisseurs de services et les parties prenantes ont un intérêt mutuel en matière de conformité, ce qui permet de renforcer les normes du programme et de protéger son intégrité. Les fournisseurs de services concluent des contrats avec l'OES pour satisfaire aux exigences du programme. Les sanctions vont du remboursement des incitatifs au recouvrement des frais versés, en passant par la suspension de la participation au programme. L'OES a conclu des ententes et des contrats avec divers fournisseurs de services.

Chacun de ces fournisseurs doit respecter les exigences et les normes de l'OES.

Tous les efforts de gestion des risques en matière de conformité sont indiqués sur notre site Web et présentés dans le Tableau 4 ci-dessous. Il s'agit des activités annuelles.

31 mars 2016

12

3.0 INDICATEURS POUR LES FOURNISSEURS DE SERVICES

TABLEAU 4.0 FOURNISSEURS DE SERVICES

SURVEILLANCE ET CONFORMITÉ : RAPPORT TRIMESTRIEL DES FOURNISSEURS DE SERVICES

Types d'activités en matière de surveillance et de conformité pour les fournisseurs de services :

1. Visites des sites, vérifications internes ou par un tiers
2. Équilibrage de masse
3. Recouvrement financier

2016	Sites d'OES	Sites RR d'OES	Transformateurs d'OES	Sites groupiers
Activités en matière de surveillance et de conformité				
Examens réalisés ou en cours	267	224	19	218
Examens en aval réalisés ou en cours			70	
Problèmes de manquements				9
Suspension				1



31 mars 2016

13



ACCESSIBILITÉ AU PROGRAMME

31 mars 2016

14

4.0 ACCESSIBILITÉ AU PROGRAMME

L'OES dispose d'un solide réseau de points de dépôt autorisés et affiliés et organise des activités auxquelles peuvent participer tous les Ontariens désireux de recycler leurs produits électroniques en fin de vie.

Le tableau ci-dessous présente le nombre de sites accessibles en 2016.

TABLE 5.0 - RÉSUMÉ EN MATIÈRE D'ACCESSIBILITÉ

Points de dépôt de l'OES	Sites en 2015	Sites en 2016
Emplacements permanents – municipaux	359	371
Points de dépôt d'OES ajoutés	72	37
Emplacements permanents – non municipaux ¹	510	561
Points de dépôt d'OES ajoutés	154	100
Total des emplacements permanents²	869	877
Activités spéciales – publiques/municipales	56	61
Activités spéciales – non municipales	289	318
OES Round-up	2	2
Total des activités	347	381
Total pour les groupeurs	1 291	942³
Total pour les points de dépôt et les activités	2 507	2 200

1. Le terme « non municipal » ne veut pas forcément dire que les emplacements en question sont ouverts au public.
 2. Comprend les emplacements multirésidentiels permanents et les sites satellites.
 3. Remarque : en 2016, le nettoyage des emplacements inactifs ainsi que les regroupements de sites ont entraîné une réduction du nombre des sites; cependant, 96,8 % des Ontariens ont accès à un point de dépôt et l'efficacité des services s'est accrue.

31 mars 2016

15

4.0 ACCESSIBILITÉ AU PROGRAMME

L'OES a retenu les services du cabinet Environmental Design and Management Limited (EDM) pour évaluer l'accessibilité au programme en 2016. Le tableau suivant présente la répartition des points de collecte de l'OES et des groupeurs. Selon le rapport d'EDM, il existe un point de dépôt de l'OES ou un point de dépôt affilié dans un rayon de 10 kilomètres de 96,8 % des Ontariens.

TABLEAU 6.0 - RAPPORT SUR L'ACCESSIBILITÉ AU PROGRAMME D'OES

Points de dépôt de l'OES		Points de dépôt des groupeurs		Accessibilité totale	
Zone desservie	% de la population de l'Ontario vivant dans une zone desservie	Zone desservie	% de la population de l'Ontario vivant dans une zone desservie	Zone desservie	% de la population de l'Ontario vivant dans une zone desservie
Nombre de kilomètres jusqu'à un point de dépôt		Nombre de kilomètres jusqu'à un point de dépôt		Nombre de kilomètres jusqu'à un point de dépôt	
10 km	94,5 %	10 km	89,8 %	10 km	96,8 %
25 km	99,6 %	25 km	96,7 %	25 km	99,7 %
50 km	99,8 %	50 km	98,1 %	50 km	99,8 %

²EDM – Environmental Design and Management Ltd. Les points de dépôt de l'OES et des groupeurs ont été localisés à l'aide de Google Earth Pro et d'ArcGIS (version 10.2) en étant associés à des latitudes et longitudes. L'adresse municipale et le code postal ont été utilisés pour localiser les points de dépôt, lorsque cela était possible. Lorsque l'adresse et le code postal ne correspondaient pas, nous avons utilisé le village ou la ville. La population des zones géographiques restreintes représente le second ensemble de données (« îlots de diffusion »); ces données, qui proviennent du recensement national de 2016, ont permis d'obtenir la répartition de la population en Ontario. Lors de notre analyse, nous avons utilisé une projection cartographique afin de conserver les distances spatiales. Nous avons de plus utilisé des algorithmes pour déterminer l'emplacement de chaque point de dépôt de l'OES selon les distances indiquées, ainsi que pour sélectionner et calculer les populations de recensement présentes dans les rayons obtenus.

³Les points de dépôt de l'OES et des groupeurs ont été localisés à l'aide de Google Earth Pro et d'ArcGIS (version 10.2) en étant associés à des latitudes et longitudes. L'adresse municipale et le code postal ont été utilisés pour localiser les points de dépôt, lorsque cela était possible. Lorsque l'adresse et le code postal ne correspondaient pas, nous avons utilisé le village ou la ville. La population des zones géographiques restreintes représente le second ensemble de données (« îlots de diffusion »); ces données, qui proviennent du recensement national de 2016, ont permis d'obtenir la répartition de la population en Ontario. Lors de notre analyse, nous avons utilisé une projection cartographique afin de conserver les distances spatiales. En ce qui concerne les zones rurales, nous avons utilisé des algorithmes pour déterminer l'emplacement de chaque point de dépôt de l'OES selon les distances indiquées, ainsi que pour sélectionner et calculer les populations de recensement présentes dans les rayons obtenus. En ce qui concerne les zones urbaines, une analyse du réseau routier (faite à l'aide de l'outil Réseau routier national) a été effectuée pour déterminer la distance parcourue dans le temps imparti; le polygone correspondant a permis de sélectionner et de calculer les populations du recensement.

31 mars 2016

16



EFFICACITÉ DU PROGRAMME

31 mars 2016

17

5.0 EFFICACITÉ DU PROGRAMME

L'OES a, en 2016, poursuivi ses efforts pour offrir un programme de détournement des DEEE qui soit accessible et respectueux de l'environnement. Grâce à ce programme, 60 139 tonnes de produits électroniques en fin de vie ont été détournées des sites d'enfouissement. Des objectifs en matière de tonnage avaient été fixés au début du programme de l'OES, en 2009, pour la période initiale de cinq ans de 2009 à 2014.

Ces objectifs ont été établis à l'aide des meilleures données dont nous disposions (2008); cependant, aucun autre programme du genre n'existait en Ontario; les autres programmes provinciaux étaient nouveaux, et l'industrie de l'électronique était sur le point de donner le coup d'envoi à une ère numérique faisant la place à des produits beaucoup plus légers. Les objectifs de tonnage ont été fixés dans le plan de programme pour la période 2009-2014. En juin 2016, l'OES a soumis une proposition sur les objectifs pour 2016 ainsi qu'une mise à jour du modèle de mise au rebut des produits électroniques.

Le modèle en place présentait de grands écarts quant à la durée de vie et à la vente des produits commercialisés. Le poids des produits a de plus été mis à jour, puisque le poids des téléviseurs a diminué de près de 57 % depuis le lancement du programme.

L'allègement du poids, la miniaturisation et la consolidation des produits commencent à se produire à un rythme rapide et doivent être pris en compte lors de l'établissement des critères des programmes.

Voir la liste des produits au Tableau 7.

En Ontario, les 60 139 tonnes collectées en 2016 représentent 4,47 kg par habitant. Du début du programme (2009) à la fin de l'année 2016, le programme de l'OES

a permis de détourner et de traiter 454 907 tonnes de produits électroniques en fin de vie. Selon l'OES, cela représente environ 96,6 millions d'appareils, c'est-à-dire une quantité importante des produits électroniques en fin de vie qui ont été détournés des sites d'enfouissement.

Les Ontariens s'attendent à ce que les DEEE collectés dans le cadre du programme de l'OES soient traités de manière sûre et responsable. L'OES s'assure que les transformateurs autorisés se conforment à des normes environnementales rigoureuses afin d'éviter le ruissellement des matières à risque sur les routes ainsi que dans les cours d'eau et les milieux naturels.

La différence entre « collecte » et « recyclage » se rapporte aux matières qui ne sont pas détournées à des fins de recyclage. Cela comprend les matières qui sont mises en décharge parce que leur valeur est faible ou nulle (p. ex. le bois traité d'une ancienne console de téléviseur). Ces matières, qui sont récupérées sous forme de résidus, ne sont pas utilisées à d'autres fins; de plus, les matières organiques disparaissent lors du procédé de fonte (p. ex. les matières plastiques qui sont consommées sous forme d'énergie sans être récupérées). En ce qui concerne le plan du programme relatif aux DEEE, les matières qui sont collectées et envoyées aux transformateurs de l'OES sont associées à un taux de recyclage global de 84 %. Ce taux correspond au pourcentage total des matériaux qui ont été détournés des sites d'enfouissement pendant le processus de recyclage. Pour obtenir un résumé détaillé des matériaux recyclés après application des taux de rendement, voir le Tableau 8 ci-dessous.



31 mars 2016

18

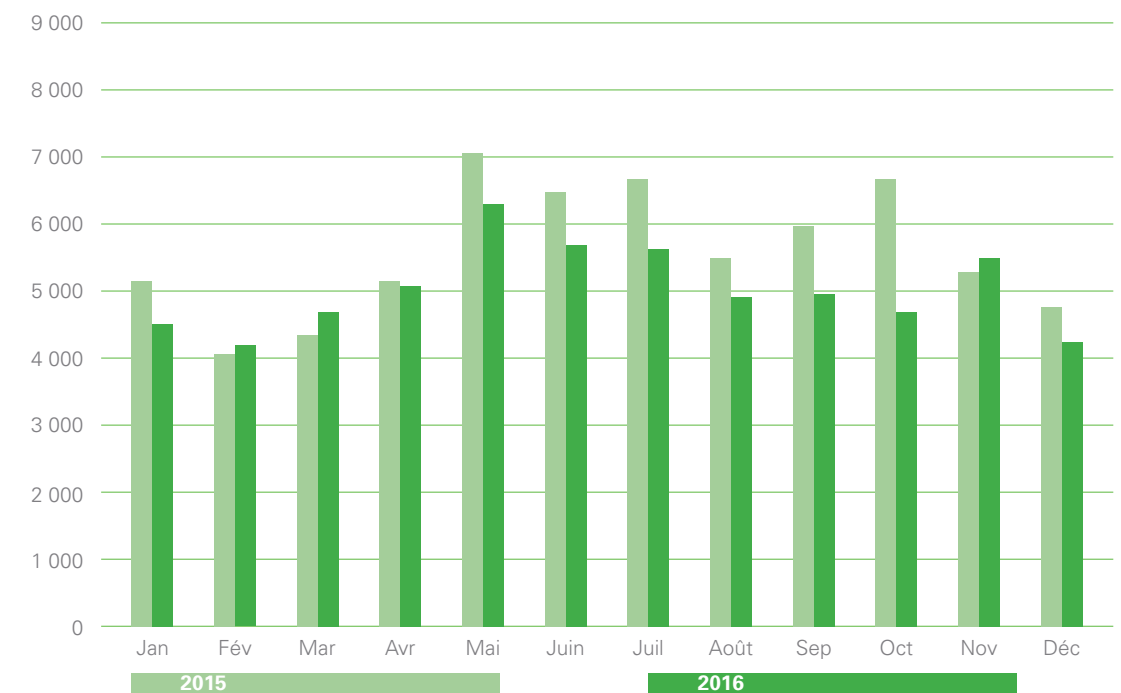
5.0 EFFICACITÉ DU PROGRAMME

TABLEAU 7.0 - NOMBRE TOTAL D'UNITÉS COLLECTÉES

Catégorie de produit	Tonnage réel
Appareils d'affichage	32 694
Ordinateurs portables et de bureau	6 649
Imprimantes et périphériques	20 535
Appareils posés au sol	261
Total	60 139
Kilos par habitant*	4,47

*Données démographiques tirées du recensement de 2016

DEEE collectés en 2016 par rapport à 2015



31 mars 2016

19

5.0 EFFICACITÉ DU PROGRAMME

TABLEAU 8.0 - NOMBRE TOTAL D'UNITÉS RECYCLÉES

Produits EEE	DEEE envoyés aux transformateurs (tonnage réel)	Taux d'efficacité du recyclage	Total
Appareils d'affichage	30 368	83 %	25 205
Ordinateurs portables et de bureau	6 176	83 %	5 311
Imprimantes et périphériques	19 074	86 %	16 404
Appareils posés au sol	242	82 %	198
Total	55 860	84 %	47 119



5.1 RÉUTILISATION ET REMISE EN ÉTAT

5.1 RÉUTILISATION ET REMISE EN ÉTAT

En 2016, 21 organisations représentant 24 sites de réutilisation de l'OES ont participé au travail de collecte et de réutilisation.

TABLEAU 9.0 - RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS DE RÉUTILISATION ET DE REMISE EN ÉTAT EN 2016

Catégorie de produit		Kilos réels
Appareils d'affichage	Écrans d'ordinateur	285 813
	Appareils d'affichage	170 942
Ordinateurs de bureau		1 144 286
Ordinateurs portables		164 787
Périphériques d'ordinateur		421 447
Imprimantes de bureau, appareils de copie et multifonctions		80 611
Téléphones et répondeurs automatiques		7
Appareils cellulaires et téléavertisseurs		
Appareils d'imagerie, audio et vidéo	Personal/Portable	
	Maison/Non portables	
	Ensembles de cinéma maison	
	Véhicule marché secondaire	
Imprimantes de bureau, appareils de copie et multifonctions posés au sol		
Total pour les catégories d'appareils		2 267 893



31 mars 2016

22

Texte de :
DEMAIN

PROMOTION ET ÉDUCATION

Les appareils électroniques en fin de vie contiennent des matières réutilisables comme le plastique, des métaux rares et des métaux précieux pouvant être recyclés pour fabriquer d'autres produits. La Terre a besoin de notre aide.

Allez-vous répondre à l'appel?

RECYCLE YOUR ELECTRONICS

Pour en savoir plus, visitez le site
RecycleYourElectronics.ca

31 mars 2016

23

6.0 PROMOTION ET ÉDUCATION

Les activités de promotion et d'éducation restent des éléments centraux du Programme des DEEE de l'OES. Ces activités permettent d'informer les habitants de l'Ontario sur l'importance de la gestion responsable des appareils électroniques en fin de vie, tout en leur offrant des renseignements sur les points de dépôt sûrs et pratiques.

En 2016, l'OES a organisé des activités lors de la Semaine de la Terre et de la Semaine de réduction des déchets et s'est rendu dans des salles de classe de la province, élargissant ainsi sa stratégie de communication, laquelle consiste à mettre l'accent sur les matières précieuses des produits électroniques de fin de vie.

6.1 ÉTUDE DE MARCHÉ QUALITATIVE ET NIVEAU DE NOTORIÉTÉ DU PROGRAMME :

En 2016, l'OES a demandé à Ipsos Reid de déterminer le niveau notoriété du programme. Ipsos Reid a donc mené une étude auprès d'adultes vivant en Ontario; les données de cette étude ont été pondérées selon la région, l'âge et le sexe. Comparativement à 2015, 3 % d'Ontariens en plus savent que le programme d'OES existe, soit un total de 65 % de la population.

Résultats de l'étude 2016 sur le niveau de notoriété du programme :

Niveau de notoriété en 2016	18-34 ans	35-54 ans	55 ans et plus
65 %	59 %	58 %	68 %



31 mars 2016

24

6.0 PROMOTION ET ÉDUCATION

6.2 APERÇU DES ACTIVITÉS DE PROMOTION ET D'ÉDUCATION

En 2016, les publicités diffusées à la radio et publiées dans la presse, en ligne et sur les panneaux d'affichage ont permis de communiquer le message de l'OES sur la gestion responsable des produits électroniques en fin de vie.

Promotion tactique	
Méthodes	Impressions
Publicités radiodiffusées	24 044 592
Publicités imprimées, Mois de la Terre	1 883 300
Publicités imprimées régionales	2 610 694
Panneaux d'affichage (stations TTC et Go Train)	44 812 857

Nouvelles publicités



31 mars 2016

25

6.0 PROMOTION ET ÉDUCATION

Nouvelles publicités



31 mars 2016

26

6.0 PROMOTION ET ÉDUCATION

6.3 MARKETING NUMÉRIQUE

Site Web RecycleYourElectronics.ca :

- Le site Web recyclerMESElectroniques.ca a été consulté 336 916 en 2016.
- Par rapport à 2015, le nombre de visiteurs uniques a augmenté fortement en 2016, soit plus 23,3 %.**
- Les personnes consultent davantage ce site avec des appareils mobiles (187 320) que des ordinateurs de bureau (149 596).
- La page sur les « points de dépôt » est la plus consultée après la page d'accueil.

Site ontarioelectronicstewardship.ca :

- En 2016, ce site a été consulté 70 310 fois, soit une baisse de 16,1 % par rapport à l'année précédente.
- Le nombre de visiteurs uniques pour 2016 est de 55 031, soit une baisse de 13 % par rapport à l'année précédente.

RecycleYourElectronics.ca

Mois réel	2016	2015
Nombre total de visites (sessions)	336 916	271 958
Visites uniques (utilisateurs) (en un mois)	267 201	216 692
Pages consultées	678 715	583 228
Taux de rebond**	55,78 %	52,12 %
Durée moyenne de la visite	1,19	1,30
Visites, glissement annuel % +/-	↑ 23,89 %	
Visites uniques, glissement annuel % +/-	↑ 23,31 %	

OntarioElectronicStewardship.ca

2016	2015
70 310	83 830
55 031	63 257
188 083	173 814
29,42 %	47,83 %
1,45	2,02
↓ -16,13 %	
↓ -13,00 %	

** Le taux de rebond se rapporte au pourcentage de sessions pour une seule page.

31 mars 2016

27

6.0 PROMOTION ET ÉDUCATION

6.4 RELATIONS PUBLIQUES : EN 2016

En ce qui concerne l'ensemble de la campagne menée au printemps, le nombre de contacts a été de plus de 21 millions, et pour la campagne menée en automne, le nombre de contacts a été de 14,8 millions. En 2016, le nombre total de contacts pour l'ensemble des campagnes a été de 35,8 millions.

L'OES a également mené une campagne publicitaire intégrée en partenariat avec Indie88, avec du contenu commandité et des publicités ciblées. Le taux de consultation des articles commandités a été de 42 % supérieur à la moyenne de l'industrie, et le taux de remplissage du questionnaire commandité a été de 95 %. La campagne publicitaire intégrée a donné lieu à 5 827 actions et généré 264 675 contacts.



Marc Saltzman, expert du secteur des technologies, ainsi qu'Alan Nursall, expert en éducation scientifique, se sont associés pour donner aux internautes des conseils ainsi que discuter de l'importance du recyclage des produits électroniques en fin de vie. Ils ont été présentés sur Newstalk1010 et CTV Ottawa, ainsi que lors d'un segment diffusé avec les séances dans les cinémas Cineplex en Ontario.

31 mars 2016

28

6.0 PROMOTION ET ÉDUCATION

6.5 ÉDUCATION :

En 2016, l'OES a poursuivi la mise en œuvre de son programme annuel en Ontario afin d'informer sur le recyclage et d'inciter les jeunes de la province à recycler les produits électroniques en fin de vie.

Activités dans les écoles :

L'OES a organisé une tournée provinciale des écoles primaires pour présenter le programme de recyclage des produits électroniques. Cette tournée a permis de s'adresser à des milliers d'élèves, directement dans les salles de classe, ainsi que de proposer des jeux et des activités interactives et pratiques.

- 270 visites de salles de classe partout en Ontario.
- Des milliers d'interactions avec les élèves.
- Jeux interactifs.

6.6 ACTIVITÉS :

Activités de collecte communautaires :

L'OES a organisé 381 activités de collecte en 2016.

De plus, cinq activités de collecte d'importance ont été organisées, chacune avec sur place un véhicule de radiodiffusion mobile; c'est-à-dire le retour de l'activité en langue chinoise à Woodside Square ainsi que de l'activité au centre Evergreen Brick Works; de même que de nouvelles activités au Liberty Village, à Orillia et à Peterborough. Pour chacune de ces activités, des trousseaux ainsi que du matériel promotionnel ont été créés.

Voici quelques chiffres pour les cinq grandes activités : 72,9 tonnes de produits collectés, 7 173 239 impressions, augmentation moyenne du trafic web de 37,26 %.



31 mars 2016

29

6.0 PROMOTION ET ÉDUCATION

6.7 RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS PROMOTIONNELLES

Activité de collecte au Liberty Village

La station de radio Indie88 a animé l'activité de collecte au Liberty Village. Au cours des semaines précédant l'activité, les entreprises de la région ont eu la possibilité d'appeler une ligne téléphonique spéciale pour qu'on vienne chercher leurs produits électroniques usagés. Quinze (15) commerces ont mis des affiches dans leurs vitrines, et quinze (15) immeubles de copropriétés ont mis des cartes postales dans leurs entrées. Il y a eu au total 1 000 interactions sur place, et 2,2 tonnes de produits électroniques en fin de vie ont été collectées.

Activité de collecte au centre Evergreen Brick Works

L'OES s'est associé à Indie88 pour promouvoir le message sur le recyclage responsable des produits électroniques auprès de plus de 519 000 personnes dans le Grand Toronto. Cette activité d'une journée a permis de promouvoir les principaux messages liés à la gestion responsable des produits électroniques en fin de vie, de collecter 2,3 tonnes de produits ainsi que de générer 623 000 contacts.



Activité de collecte à Woodside Place

L'activité de collecte à Woodside Square a une fois de plus eu beaucoup de succès, recueillant l'attention des médias imprimés et des radios; les participants ont donc été très nombreux. Animée par Fairchild Radio, cette activité d'une journée a permis de collecter 63,9 tonnes de produits électroniques en fin de vie et de générer 6 107 660 contacts.

Activité à Lansdowne Place, à Peterborough

Avant le déroulement de l'activité, l'équipe a rencontré 435 personnes lors du Peterborough MusicFest. L'activité a été animée par la radio Wolf FM et a permis de collecter 2 tonnes de produits électroniques en fin de vie et de générer 278 000 contacts.

Activité au Home Hardware Building Centre, à Orillia

Animée par la station de radio Rock 95, l'activité organisée à Orillia a permis d'obtenir plus de 700 interactions, de collecter 2,5 tonnes de produits électroniques en fin de vie et de générer 163 956 contacts.



31 mars 2016

30

6.0 PROMOTION ET ÉDUCATION

Matériel de point de vente

Des brochures sont fournies gratuitement à tous les détaillants afin de pouvoir informer les personnes qui achètent de nouveaux appareils électroniques. Plus de 650 000 brochures ont été distribuées en 2016.

Suivre ce lien pour lire la brochure créée pour les consommateurs en 2016 :

http://recycleyourelectronics.ca/pdf/EHF_Consumer_Brochure_vertical0602.pdf

6.8 COMMUNIQUER AVEC LES PARTIES PRENANTES

- Des bulletins ont été envoyés chaque trimestre aux parties prenantes.
- Des webinaires ont été organisés chaque trimestre pour les intendants.



31 mars 2016

31

7.0 NOUVEAUX THÈMES LIÉS AU PROGRAMME

L'allègement du poids ainsi que la consolidation et la miniaturisation des produits, qui restent des tendances dans l'industrie des produits électroniques, créent des défis lorsqu'il s'agit d'établir des paramètres et des mesures précis pour le programme.



L'OES surveille la tendance liée à l'allègement du poids des appareils électroniques et recommande l'établissement de mesures qui ne sont pas liées au poids pour évaluer l'efficacité du programme. Des mesures comme le niveau de notoriété et l'accessibilité se révèlent utiles.

31 mars 2016

32

8.0 ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

ÉTATS FINANCIERS 2016 JOINTS SÉPARÉMENT

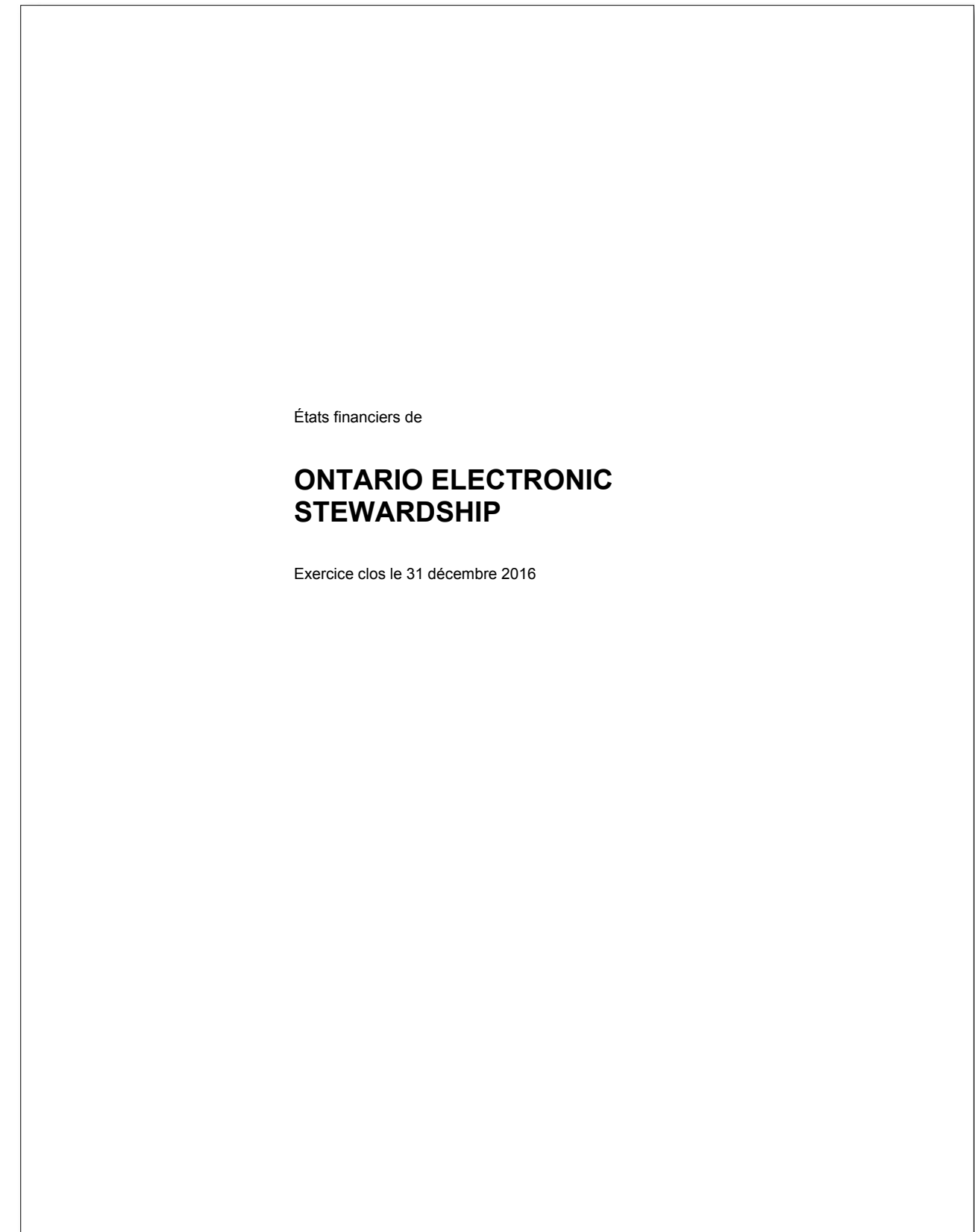
31 mars 2016

34

Annexe E – Ontario Electronic Stewardship (Programme de réacheminement des déchets électriques et d'équipements électroniques)



Annexe E – Ontario Electronic Stewardship (Programme de réacheminement des déchets électriques et d'équipements électroniques)



États financiers de

**ONTARIO ELECTRONIC
STEWARDSHIP**

Exercice clos le 31 décembre 2016



RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de l'Ontario Electronic Stewardship

Nous avons vérifié les états financiers joints de l'Ontario Electronic Stewardship, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2016, l'état des résultats et de l'évolution de l'actif et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales conventions comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la Direction à l'égard des états financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, ainsi que des contrôles internes que la Direction juge nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, que ce soit en raison de fraude ou d'erreurs.

Responsabilité des vérificateurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit conforme aux normes éthiques, planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes.

La vérification comporte des procédures visant à obtenir des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Les procédures adoptées dépendent de notre jugement, notamment de l'évaluation des risques d'inexactitudes importantes, que ce soit en raison de fraude ou d'erreurs. Pendant l'évaluation de ces risques, nous considérons les contrôles internes qui régissent la préparation et la présentation fidèle des états financiers, de façon à élaborer des procédures appropriées dans les circonstances, mais non dans le but d'exprimer un avis sur l'efficacité des contrôles internes. Une vérification comporte également l'appréciation de l'adéquation des politiques comptables et de la vraisemblance des estimations comptables faites par la gestion, ainsi que l'évaluation de la présentation générale des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour servir de base à notre opinion.



Page 2

Opinion

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ontario Electronic Stewardship en date du 31 décembre 2016, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les normes comptables du Canada pour les organismes sans but lucratif.

Information comparative

Les états financiers de l'Ontario Electronic Stewardship, pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 ont été vérifiés par un autre vérificateur qui a émis, le 10 mars 2016, une opinion sans réserve de ces états financiers.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Vaughan, Canada

Annexe E – Ontario Electronic Stewardship (Programme de réacheminement des déchets électriques et d'équipements électroniques)

ONTARIO ELECTRONIC STEWARDSHIP

Bilan

31 décembre 2016, avec informations comparatives pour 2015

	2016	2015
Actifs		
Actif à court terme :		
Espèces et quasi-espèces	24 060 912 \$	16 544 889 \$
Placements (note 2)	15 462 321	15 299 954
Débiteurs	12 569 820	12 909 134
Charges payées d'avance	6 515	28 940
	52 099 568	44 782 917
Immobilisations (note 3)	18 103	85 177
	<u>52 117 671 \$</u>	<u>44 868 094 \$</u>
Passif et actif net		
Passif à court terme :		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	7 720 134 \$	9 235 179 \$
Actifs nets :		
Investis en immobilisations	18 103	85 177
Réserve pour éventualités (note 5)	44 379 434	35 547 738
	44 397 537	35 632 915
	<u>52 117 671 \$</u>	<u>44 868 094 \$</u>

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration :



Directeur

Annexe E – Ontario Electronic Stewardship (Programme de réacheminement des déchets électriques et d'équipements électroniques)

ONTARIO ELECTRONIC STEWARDSHIP

État des résultats

Exercice clos le 31 décembre 2016, avec informations comparatives pour 2015

	2016	2015
Produits :		
Frais d'intendance	69 199 783 \$	72 088 800 \$
Placement	305 113	278 052
	69 504 896	72 366 852
Coûts de fonctionnement directs :		
Gestion du matériel	53 854 441	60 587 012
Autres charges :		
Promotion et sensibilisation partagées	2 758 158	2,970,260
Administration et prestation des programmes de Réacheminement des déchets Ontario	552 907	404 481
Prestation et administration des programmes (note 6)	3 574 768	4 210 540
	6 885 833	7 585 281
	60 740 274	68 172 293
Excédent des produits sur les charges	<u>8 764 622 \$</u>	<u>4 194 559 \$</u>

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Annexe E – Ontario Electronic Stewardship (Programme de réacheminement des déchets électriques et d'équipements électroniques)

ONTARIO ELECTRONIC STEWARDSHIP

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 décembre 2016

	Investi en immobilisations	Non affectés	Réserve pour éventualités	Total
Solde, début d'exercice	85 177 \$	– \$	35 547 738 \$	35 632 915 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(67 074)	8 831 696	–	8 764 622
Transfert à la réserve pour éventualités (note 5)	–	(8 831 696)	8 831 696	–
Solde, fin d'exercice	18 103 \$	– \$	44 379 434 \$	44 397 537 \$

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Annexe E – Ontario Electronic Stewardship (Programme de réacheminement des déchets électriques et d'équipements électroniques)

ONTARIO ELECTRONIC STEWARDSHIP

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2016, avec informations comparatives pour 2015

	2016	2015
Trésorerie provenant de (utilisés pour) :		
Activités d'exploitation :		
Excédent des produits sur les charges	8 764 622 \$	4 194 559 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	67 074	153 923
Élément hors caisse du revenu de placement	(130 540)	(112 454)
Perte sur cession d'immobilisations	–	2 564
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation :		
Débiteurs	339 315	6 732 694
Charges payées d'avance	22 424	(9 719)
Comptes créditeurs et charges à payer	(1 515 045)	353 947
	7 547 850	11 315 514
Activités de placement :		
Achat de placements	(15 331 781)	(15 187 500)
Produit de placements	15 299 954	15 137 158
Achat d'immobilisations	–	(16 945)
	(31 827)	(67 287)
Augmentation de trésorerie	7 516 023	11 248 227
Trésorerie, début d'exercice	16 544 889	5 296 662
Trésorerie, fin d'exercice	24 060 912 \$	16 544 889 \$

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

ONTARIO ELECTRONIC STEWARDSHIP

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2016

L'Ontario Electronic Stewardship (l'« Organisation ») a été mise en place pour agir comme organisme de financement pour l'administration des programmes provinciaux de réduction, de réutilisation et de recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques (« DEEE ») en vertu de la Loi sur le réacheminement des déchets de 2002. L'Organisation est un organisme à but non lucratif et n'est donc pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

Le 20 septembre 2007, l'Organisation a été officiellement constituée en personne morale sans capital-actions dans la province de l'Ontario.

Le 9 juillet 2008, l'Organisation a été désignée comme organisme de financement pour les DEEE par voie de règlement en vertu de la Loi sur le réacheminement des déchets de 2002.

La phase 1 du Programme des DEEE a officiellement débuté le 1er avril 2009. La phase 1 du Programme des DEEE a été élargie pour inclure les matières de la phase 2 ainsi que refléter les éléments du plan de programme révisé (phase 1 et 2), qui a débuté le 1er avril 2010. L'Organisation exploite le Programme des DEEE conformément aux modalités d'une entente de programme datée du 10 juillet 2009 qui a été conclue avec Réacheminement des déchets Ontario.

Le 19 février 2013, le ministre de l'Environnement a approuvé une modification au plan du Programme des DEEE, donnant effet aux nouveaux principes de recouvrement des coûts pour l'établissement des tarifs des intendants. Les frais des intendants sont, depuis le 1er mai 2013, basés sur le principe du recouvrement intégral des coûts, avec des provisions pour les réserves d'exploitation appropriées, le recouvrement du déficit antérieur relatif à la catégorie de matières sur une période de cinq ans, ainsi que le rapprochement annuel des coûts d'exploitation réels.

Ces états financiers ont été dressés par la direction conformément aux normes comptables du Canada pour les organismes sans but lucratif.

1. Principales conventions comptables :

(a) Constatation des produits

L'Organisation applique la méthode du report pour comptabiliser les produits. Les intendants enregistrés dans la province de l'Ontario qui participent au programme de l'OES versent des frais. L'Organisation comptabilise ces frais comme produit lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et le recouvrement est raisonnablement assuré. Les produits provenant des frais d'intendants sont comptabilisés lorsque chaque intendant les déclare et les verse selon ce qu'exige la législation environnementale.

Les revenus de placement, qui correspondent aux revenus d'intérêt, sont constatés selon la comptabilité d'exercice.

ONTARIO ELECTRONIC STEWARDSHIP

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2016

1. Principales conventions comptables (suite) :

(b) Instruments financiers :

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont évalués à leur juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont constatés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de constater les instruments à leur juste valeur. L'Organisation n'a pas choisi de constater lesdits instruments financiers à leur juste valeur.

Les coûts de transaction engagés pour l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à leur juste valeur sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés selon les coûts de transaction engagés lors de l'acquisition et les coûts de financement, qui sont amortis selon la méthode linéaire.

S'il existe des indicateurs de dépréciation, les actifs financiers sont chaque année soumis à un test de dépréciation à la fin de l'exercice. S'il y a un indicateur de perte de valeur, l'Organisation détermine s'il y a un changement défavorable important quant au montant prévu ou au calendrier des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. En cas de changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, la valeur comptable de l'actif financier est réduite à la plus haute valeur des trois éléments suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie prévus, le montant pouvant être obtenu en vendant l'actif financier, ou le montant que l'Organisation prévoit obtenir en exerçant son droit à toute garantie. Si les événements et circonstances viennent à changer, toute perte de valeur sera reprise dans la mesure de l'amélioration, sans dépasser la valeur comptable initiale.

(c) Immobilisations :

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé sur une base linéaire, sur la durée de vie utile estimative des actifs. Les coûts des réparations et de l'entretien sont passés en charges. Les améliorations qui prolongent la durée de vie estimative d'un actif sont inscrites à l'actif. Lorsqu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de l'Organisation à fournir des services, sa valeur comptable est réduite à sa valeur résiduelle.

Matériel informatique	3 ans
Équipement de bureau	5 ans
Conteneurs	10 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

ONTARIO ELECTRONIC STEWARDSHIP

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2016

1. Principales conventions comptables (suite) :

Les actifs incorporels à durée de vie limitée sont constatés au coût et amortis sur la durée de vie utile, dès qu'ils sont prêts à être utilisés. Le logiciel est amorti sur une base linéaire sur 3 ans.

(d) Estimations comptables :

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables du Canada pour les organismes sans but lucratif exige que la direction établisse des estimations et des hypothèses comptables ayant une incidence sur les montants d'actif et de passif constatés, à la date des états financiers, ainsi que sur le montant présenté des produits et des charges pour la période visée. Les estimations importantes comprennent les coûts cumulés relatifs à la gestion du matériel. Les résultats réels peuvent différer des meilleures estimations de la direction, en raison de l'information disponible à l'avenir.

2. Placements :

Les placements se composent de certificats de placement garanti (« CPG »), portant intérêt à 0,95 % par an et venant à échéance en avril 2017. Les CPG comprennent les intérêts courus de 130 540 \$ (2015 112 454 \$).

3. Immobilisations :

	2016		2015	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Immobilisations :				
Matériel informatique	19 887 \$	12 091 \$	7 796 \$	13 678 \$
Matériel de bureau	933	933	–	5 200
Containers	11 976	6 063	5 913	7 111
Améliorations locatives	–	–	–	1 743
Logiciels	907 041	902 647	4 394	57 445
	<u>939 837 \$</u>	<u>921 734 \$</u>	<u>18 103 \$</u>	<u>85 177 \$</u>

ONTARIO ELECTRONIC STEWARDSHIP

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2016

4. Créiteurs et charges à payer :

Sont compris dans les comptes créiteurs et charges à payer les montants à remettre au gouvernement de 1 233 960 \$ (2015 1 149 081 \$), qui comprennent les montants à payer pour les taxes de vente harmonisées.

5. Réserve pour éventualités :

Le conseil d'administration a créé une réserve pour éventualités afin d'accumuler des fonds suffisants pour assurer le fonctionnement stable des programmes dans des conditions économiques variables. L'excédent des revenus sur les dépenses non utilisé pour l'achat d'immobilisations est transféré à la réserve. En cas de déficit d'exploitation, un montant est transféré de la réserve pour éventualités à l'actif net sans restrictions afin de couvrir le déficit d'exploitation de l'année en cours.

6. Contrats importants :

L'Organisation a conclu une entente de service avec l'Association pour le recyclage des produits électroniques (« ARPE »), selon laquelle l'ARPE doit verser à l'Organisation des droits de gestion et d'administration au titre de l'entente de programme. L'Organisation a donc versé à l'ARPE 2 920 204 \$ (2015 2 512 361 \$) au cours de l'année. Est compris dans les créiteurs et charges à payer le montant de 659 944 \$ (2015 236 848 \$) à verser à l'ARPE.

Tous les membres du conseil d'administration de l'Organisation sont membres du conseil d'administration de l'ARPE.

7. Gestion des risques liés aux instruments financiers :

(a) Risque de crédit :

L'Organisation est exposée au risque de crédit qui découle de la qualité de ses intendants. Le risque de crédit découle du risque que les inscrits de l'Organisation ne soient pas en mesure de remplir leurs obligations. Les intendants de l'Organisation sont nombreux et variés, ce qui réduit le risque de crédit. La direction évalue étroitement la recouvrabilité pour atténuer ce risque. Il n'y a eu aucun changement à l'exposition au risque depuis 2015.

Annexe E – Ontario Electronic Stewardship (Programme de réacheminement des déchets électriques et d'équipements électroniques)

ONTARIO ELECTRONIC STEWARDSHIP

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2016

7. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

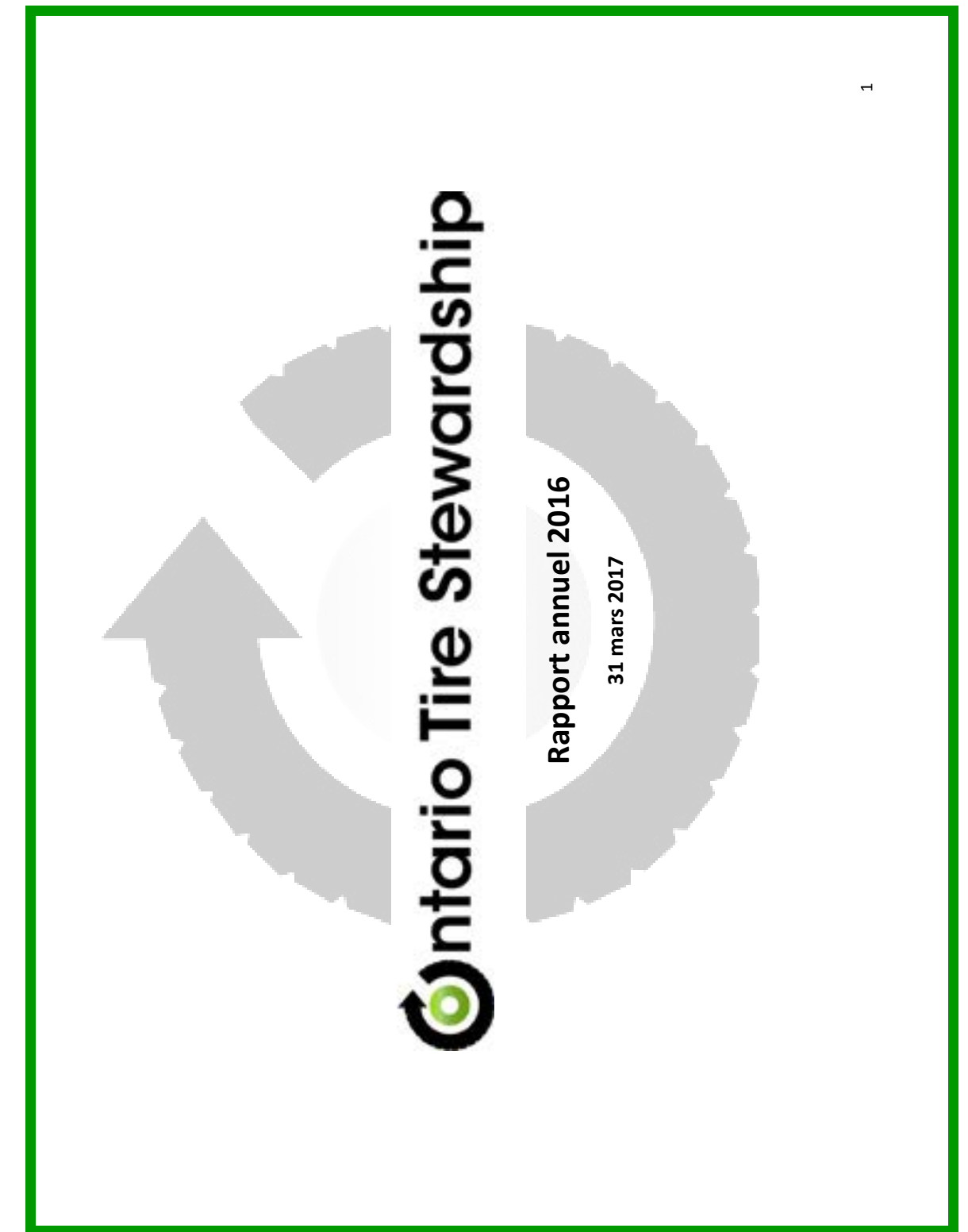
(b) Risque de marché :

L'Organisation est exposée à des risques financiers qui découlent des fluctuations des ventes de produits électroniques grand public dans les régions de la province où l'Organisation exerce ses activités. Ce risque est minimisé par les diminutions correspondantes des dépenses liées à la prestation du programme et au processus de recyclage, ainsi que par la réglementation de chaque bureau régional du ministère de l'Environnement. Il n'y a eu aucun changement à l'exposition au risque depuis 2015.

(c) Risque de taux d'intérêt :

L'Organisation est exposée au risque de taux d'intérêt découlant de la possibilité que les variations des taux d'intérêt aient une incidence sur la valeur des titres à revenu fixe détenus par l'Association. L'Organisation gère ce risque en détenant des CPG et en échelonnant les délais des placements détenus. Il n'y a eu aucun changement à l'exposition au risque depuis 2015.

Annexe F – Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario (Programme de recyclage des pneus usagés)



Message du président



Tout au long de l’année 2016, Ontario Tire Stewardship (Société de gestion des pneus usagés de l’Ontario – OTS pour alléger la lecture) a maintenu le cap sur ses stratégies de réacheminement qui assurent le recyclage de tous les pneus hors d’usage disponibles, de même que sur ses programmes et le financement stimulant le développement de marchés nouveaux et pérennes pour les produits recyclés faits en Ontario. Stimuler les marchés finaux des produits fabriqués à partir de pneus recyclés et valoriser ces produits sur la chaîne de valeur sont les piliers du programme d’OTS depuis sa création. Conjointement, l’apport de la R et D, le financement de projets de démonstration et les rabais offerts aux consommateurs ontariens chez des détaillants favorisent l’essor d’une industrie du recyclage de pneus dans la province qui est concurrentielle, novatrice et inégalée dans le monde pour ses résultats au chapitre du recyclage. Fière moteur de l’économie circulaire ontarienne, OTS est aussi reconnue internationalement pour son programme progressiste et orienté sur les réalités du marché.

Mais l’année 2016 a aussi été difficile pour OTS. Le conseil d’administration a effectivement dû composer avec de délicates questions liées à un détournement de fonds, un dossier qu’il a néanmoins su gérer avec diligence. En fin de compte, OTS a pu récupérer complètement les fonds et prouvé davantage l’efficacité de son contrôle en réduisant, pour la sixième fois de suite, les taux de son programme de gestion de pneus d’automobiles et de véhicules utilitaires légers, et en réduisant de près de 6 % les prix des pneus tous terrains. Sans égal parmi les programmes de gestion, cet historique d’économies de coûts générées montre que le conseil d’administration joue son rôle de fiduciaire des fonds provenant des agents de gestion avec diligence.

Depuis le lancement du programme, le changement – dans les nouveaux marchés du pneu, dans le secteur du recyclage des pneus et dans la sphère politique – est une constante pour OTS. En novembre 2016, le gouvernement de l’Ontario a promulgué la Loi favorisant un Ontario sans déchets. Cette entrée en vigueur a marqué le début d’un processus qui amènera OTS (en fait, toutes les organisations de financement de l’industrie) à réduire progressivement ses activités et qui obligera parallèlement les fabricants de pneus à mettre en place des stratégies de réacheminement des pneus.

OTS regarde néanmoins vers l’avenir et demeure résolue, devant les changements à venir au sein du conseil d’administration et à la direction de l’organisation, à réaliser son programme fidèlement à son mandat. En 2017, OTS devra certainement se consacrer à planifier la réduction progressive de ses activités. Dans ce processus, nous chercherons une solution responsable capable de préserver les meilleurs éléments du programme actuel et les gains réalisés dans le secteur du recyclage en Ontario.

3

Comme toujours, l’organisation tient à remercier vivement les administrateurs, le personnel et les nombreux acteurs d’OTS pour le perpétuel dévouement, le professionnalisme et la diligence dont ils font preuve. C’est grâce à leur action commune que nous pouvons être fiers, et avec raison, des résultats de calibre mondial obtenus pour les Ontariens dans le secteur de la gestion des pneus hors d’usage.

Cordialement,

Glenn Maidment
Président du conseil d’administration

4

Message du directeur général



Je suis à la barre d'OTS depuis le lancement du programme, en septembre 2009, et j'estime que les résultats obtenus en 2016 cristallisent plus que jamais la volonté de notre organisation tout entière à réaliser un programme de gestion de premier plan au monde. Depuis le tout premier jour, nous travaillons à stimuler la croissance d'une industrie intérieure dynamique, concurrentielle, novatrice et capable de rivaliser avec n'importe quelle autre région, point final.

Or par suite de l'adoption de la Loi favorisant un Ontario sans déchets et des histoires négatives qui ont défrayé la manchette au cours de la dernière année, il importe plus que jamais de constater les véritables mérites du programme et des résultats engrangés en à pleine plus de sept ans :

augmentation de 200 % de la capacité de recyclage de pneus et de la fabrication à partir de granule de caoutchouc produit en Ontario, secteur du transport en hausse du triple, concurrence accrue dans les services et sur les marchés, élimination de la décharge illégale de pneus usagés et nettoyage des vieux dépôts à pneus, millions de dollars retournés aux collectivités et aux consommateurs ontariens pour stimuler la demande de produits faits de caoutchouc recyclé en Ontario, et amélioration de la structure de suivi et de déclaration du réacheminement des pneus usagés ayant permis de réduire les coûts, mais aussi d'améliorer l'efficacité du programme et des fournisseurs de services. Toutes ces réalisations sont le fruit du travail d'OTS, qui a parallèlement réduit les coûts de réacheminement et les frais de gestion jusqu'à hauteur de 40 %. Voilà une feuille de route dont je suis extrêmement fier et qui illustre la véritable valeur du programme pour l'Ontario.

Des défis, il y en a certainement eu. L'industrie continue en fait ailleurs d'évoluer et cette dynamique de marché en mutation a rimé avec la remise en cause du modèle d'affaires de certains fournisseurs. Même si OTS a l'obligation d'assurer un marché juste et concurrentiel, il ne lui revient pas d'intervenir au nom de telle ou telle entreprise en situation de concurrence. Pour OTS, ce fut donc un travail d'équilibriste d'assurer une veille du marché sans interférer dans les relations commerciales des entreprises. Notre approche n'a peut-être pas été toujours parfaite, mais le résultat est éloquent : aucun agent de collecte n'a été privé de service et aucun pneu n'a été écarté du processus de transformation, sans compter que les taux de réacheminement demeurent élevés.

Cette tradition qui est la nôtre – faire preuve de diligence financière et environnementale et obtenir des résultats –, elle est le fruit des personnes qui œuvrent pour OTS, mais aussi de la capacité et de la fibre entrepreneuriale des fournisseurs de services avec qui

5

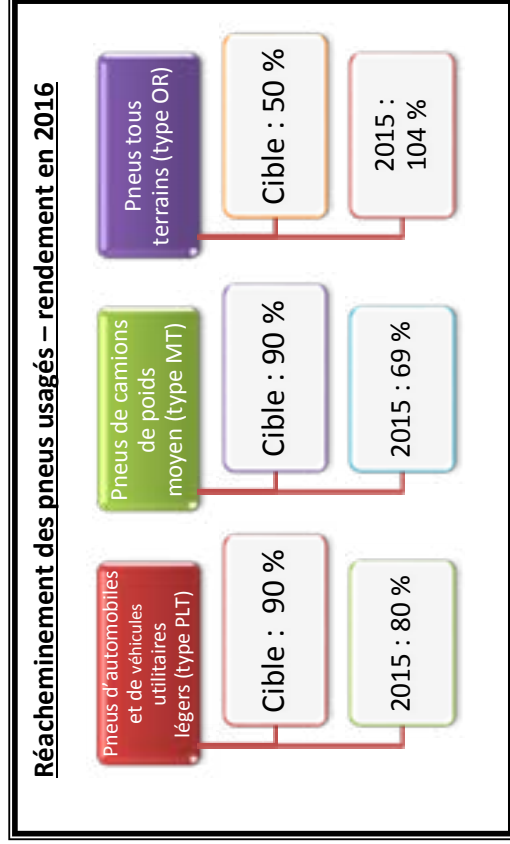
nous travaillons. Je remercie beaucoup chacune de ces personnes pour les énergies déployées et pour les résultats que nous avons produits ensemble au cours de la dernière année.

Cordialement,

Andrew Horsman
Directeur général

Introduction

En 2016, OTS devait mettre le cap sur le renforcement de la proposition de valeur du Programme de gestion des pneus usagés (PGPU) en augmentant le réacheminement de pneus de valeur supérieure tout en diminuant les coûts pour les agents de gestion et les consommateurs. Les coûts de transformation ont été moindres qu'en 2015 après annualisation de l'incidence de la réduction de taux incitative mise en place au milieu de 2015. Les coûts de fabrication ont aussi été moindres grâce à la réduction de taux incitative adoptée en janvier 2016. L'offre de pneus globale était légèrement supérieure à celle de 2015, ce qui a permis de réaliser des revenus excédant un peu les prévisions budgétaires, mais qui demeurent considérablement inférieurs aux revenus réels de 2015 en raison des importantes réductions des taux de gestion des pneus (TGP). La production de granule de caoutchouc, une



6

matière de valeur supérieure, domine encore chez les transformateurs qui répondent à la demande des fabricants ontariens, qui eux produisent ou créent des produits avec cette matière.

Conjugués, la demande de pneus usagés au sud de la frontière, en particulier pour des carcasses de pneus de camions de poids moyen convenant au rechapage, et l'incitatif économique que représente le taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain ont nu à la déclaration des pneus usagés dans le programme, puisque les flux de ces pneus vers le marché américain ne sont généralement pas rapportés à OTS. Les efforts pour obtenir des comptes rendus des intervenants, de l'Agence des services frontaliers du Canada et de Statistique Canada ont été infructueux.

Même si les taux de réacheminement déclarés sont inférieurs aux cibles historiques, ces baisses tiennent à deux facteurs : la sous-déclaration du tri des pneus usagés et les hypothèses à la base du calcul du taux de réacheminement. Cela ne révèle donc pas un problème avec le processus de collecte et de recyclage des pneus usagés, et rien n'indique par ailleurs que les pneus usagés ne sont pas recueillis et réacheminés, ni qu'il est difficile pour les agents de collecte de faire récupérer leurs pneus usagers par les transporteurs autorisés.

La production de granule de caoutchouc de haute valeur représente encore l'essentiel la production totale de produits dérivés du pneu (PDP), soit 94 % des extraits des transformateurs ontariens actuellement. La demande de granule de caoutchouc produit en Ontario parmi les fabricants de produits recyclés (FPR) ontariens a augmenté, représentant environ 61 % la production totale de PDP en 2016, ce qui traduit le succès soutenu de l'approche d'OTS pour stimuler la croissance de ces marchés intérieurs.

Communication avec les intervenants

L'une des clés du succès du programme, c'est de communiquer souvent et efficacement avec les intervenants avec qui OTS travaille, dans l'optique que le réacheminement de pneus usés se fasse avec efficacité et sans problème. Comme organisation, nous tâchons de fournir aux intervenants de l'information pertinente pour le rôle qu'ils jouent, et ce, avec grande transparence et le plus rapidement possible.

OTS a différents mécanismes pour communiquer avec les intervenants et les consulter et mobiliser, à savoir :

- des réunions régulières avec le Comité consultatif technique;
- des consultations ciblées sur des changements ou enjeux spécifiques déterminés par OTS;
- infolettre, site web et médias sociaux d'OTS;
- directement auprès des intervenants.

7

OTS passe principalement par le Comité consultatif technique pour prendre le pouls de l'industrie ontarienne du recyclage de pneus sur les nouvelles tendances du marché, le fonctionnement du programme et les propositions de modification opérationnelle du programme. Ce comité aide aussi à cerner les enjeux et à prévoir des solutions avec proactivité. Le comité technique se charge aussi de trouver des bénévoles pour former des sous-comités ayant pour mandat d'élaborer des politiques et des procédures plus ciblées, qui seront ensuite soumises à l'examen du grand comité.

Par cette collaboration, OTS a pu réaliser une série d'améliorations et de changements opérationnels ayant permis de gagner en efficacité dans les opérations de programme, de réduire les coûts de programme et de renforcer la traçabilité et la surveillance des pneus usagés par OTS. Le tableau ci-après recense les principales activités de communication auprès des intervenants au cours de l'année civile 2015.

Type d'activité d'OTS	Date de l'activité	Types de participant d'OTS					Fabricants de produits recyclés
		Agent de gestion	Agent de collecte	Transporteur	Transformateur		
Réunion du Comité technique							
Réunion du Comité technique	1er mars 2016		X	X	X		X
Réunion du Comité technique	29 juin 2016		X	X	X		X
Réunion du Comité technique	9 novembre 2016		X	X	X		X
Consultations							
Consultations des transporteurs sur les taux des IT	19 et 20 décembre 2016			X			
Formation par webinaire							
Formation des agents de gestion – TreadMarks Online	T1	X					
Formation des agents de collecte – TreadMarks Online	T1		X				
Formation des transporteurs – TreadMarks Online	T1			X			
Formation des transformateurs – TreadMarks Online	T1				X		

8

Annexe F – Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario
(Programme de recyclage des pneus usagés)

Formation des FPR – TreadMarks Online	T1				X
Publipostages électroniques					
Calendrier semestriel de production de rapports 2016	19 février 2016	X			
Avis d'OTS : taux du programme de gestion des pneus en vigueur au 1er mai 2016	2 mars 2016	X			
Avis de Postes Canada – paiement d'OTS	27 juin 2016	X			

Offre de pneus en tonnes en 2016

Modification du processus de collecte DOT – en vigueur au 7 juillet 2016	7 juillet 2016			X	
Bilan final du projet d'examen des taux des IT	16 décembre 2016			X	
Bilan final du projet d'examen des taux des IT	16 décembre 2016				X

L'offre de pneus en 2015

L'offre de pneus de véhicules routiers a augmenté d'environ 2,1 % en 2016 par rapport à 2015, et l'offre de pneus tous terrains a diminué de 1,1 %.

9

Annexe F – Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario
(Programme de recyclage des pneus usagés)

Type de pneu	Poids	Année précédente (2015)	Variation en %
PLT	116 230	113 524	2,4 %
MT	45 448	44 858	1,3 %
OTR	18 225	18 422	-1,1 %

Collecte, transport et réutilisation

À la fin de l'année 2016, 7 200 agents de collecte étaient enregistrés auprès d'OTS. Comme nous en avons fait état les dernières années, ce nombre est inférieur à la cible du programme (40 %). N'empêche que les actuels taux de collecte et l'absence de signes d'insuffisance de l'infrastructure de collecte pour recueillir cent pour cent des pneus usagés disponibles (par exemple, si le volume de pneus dans les dépôts augmentait ou si la décharge illégale s'accroissait) indiquent que le nombre de sites de collecte est suffisant pour assurer le service de collecte à la grandeur de la province et raisonnable pour atteindre les objectifs du programme.

Sites de collecte en 2016*	Nombre cible de sites de collecte à l'année 5	Nombre réel de sites de collecte au 31 décembre 2016	Nombre réel de sites de collecte au 31 décembre 2015	% du nombre réel par rapport à la cible à 5 ans
Garages	3 500	3 426	3 219	98 %
Sites municipaux de gestion des déchets	30	405	386	1 350 %
Détaillants de pneus	14 200	2 685	2 689	19 %
Grandes surfaces	357	0	0	0 %

10

Annexe F – Société de gestion des pneus usagés de l’Ontario
(Programme de recyclage des pneus usagés)

Autres sites de collecte privés	30	684	645	2 280 %
Total	18 117	7 200	6 939	40 %

*La diminution du nombre d’agents de collecte autorisés dans certaines catégories est attribuable à la reclassification du type d’agent de collecte dans une autre catégorie.

En 2016, 142 603 tonnes de pneus usagés ont été recueillies, dont 124 191 tonnes de pneus pour véhicules routiers et 18 412 tonnes de pneus tous terrains.

Collecte de pneus usagés en 2016		
	Tonnes en 2016	Tonnes en 2015
Pneus d’automobiles et de véhicules utilitaires légers (type PLT)	90 036	88 835
Pneus de camions de poids moyen (type MT)	34 155	32 122
Pneus tous terrains (type OTR)	18 412	16 472
Total	142 603	137 429

En 2016, OTS a aussi géré 42 collectes spéciales de pneus (CSP), où plus de 27 000 pneus (environ 480 tonnes) ont pu être recueillis.

Les transporteurs autorisés d’OTS ont expédié l’équivalent de 136 748 tonnes de pneus aux transformateurs autorisés d’OTS en 2016, lesquels étaient tous sans exception situés en Ontario. La capacité de transformation demeure considérablement supérieure à l’offre de pneus hors d’usage, si bien que le marché provincial pour ces produits hautement recyclables est unique (en Amérique du Nord) et très concurrentiel.

Expéditions aux transformateurs en 2016

Destination	Type de pneu			Total	% du tonnage total expédié en 2015
	PLT	MT	OTR		

11

Annexe F – Société de gestion des pneus usagés de l’Ontario
(Programme de recyclage des pneus usagés)

Expéditions dans la province*	89 193	33 095	15 440	137 728	99 %
Expéditions hors province	0	0	0	0	0 %
Tri par des transformateurs*	973	7	0	980	1 %
Nombre total d’expéditions	88 220	33 088	15 440	136 748	

*Le nombre d’expéditions dans la province inclut la catégorie « tri par des transformateurs ».

1

Historiquement, les pneus usagés sont triés en vue de leur réutilisation aux trois stades de la chaîne complète de gestion des pneus usagés. Le tri pour la réutilisation (pour la vente de pneus usagés au pays ou à l’étranger) ou le rechapage est généralement effectué au stade de l’agent de collecte ou du transporteur, mais dans une faible mesure, le tri pour la réutilisation est le fait de quelques transformateurs ontariens.

OTS travaille depuis quelques années avec les intervenants à améliorer les taux de déclaration du tri des pneus. Malgré ces efforts, le taux de déclaration des pneus triés en vue d’une réutilisation est très faible par rapport à l’activité de tri réelle, ce qui explique un recul dans les taux réels de collecte et de réacheminement. En 2015, cette faiblesse a surtout été saillante dans la catégorie de pneus de camions de poids moyen (MT), le taux de collecte déclaré ayant chuté à 73 % cette année-là. Or selon des discussions avec les intervenants, cela ne signifie pas que la gestion responsable des pneus usagés de type MT s’affaiblit, mais traduit plutôt l’augmentation de la demande de « bonnes » carcasses de pneus de la catégorie au sud de la frontière et, parallèlement, l’absence de reddition de comptes des intervenants qui masque la vigueur et le dynamisme du marché d’exportation pour les pneus à réutiliser. Jusqu’à ce jour, OTS n’a pas pu mettre la main sur des données pour pallier ce manque à gagner.

Nombre de pneus réutilisés vs rechapés en 2016				
	PLT	MT	OTR	% de réutilisation en 2016
Réutilisation	2 815	1 090	187	100 %
Rechapage	0	0	0	0 %

¹ Les données présentées dans ce rapport ont été arrondies à des nombres entiers afin qu’il soit plus facile pour le lecteur d’en prendre acte. Il n’est pas exclu qu’il y ait des erreurs d’arrondissement dans les tableaux de données.

12

Total	2 815	1 090	187
--------------	-------	-------	-----

Transformation des pneus hors d’usage et fabrication de produits recyclés

La production de granule en 2016 a été légèrement inférieure à celle de 2015 (94,5 % contre 96,4 %), mais ce serait attribuable à un changement dans la consignation des ventes de produits (moment où OTS enregistre la production de PDP), plutôt qu’à un réel repli de la production. À la fin du T3 de 2016, l’un des principaux transformateurs de pneus a été acheté par un concurrent, et l’influence saisonnière sur le marché de l’acquéreur diffère de celle du transformateur initial. C’est pourquoi nous estimons qu’il s’agit d’une baisse transitoire plutôt que d’une variation structurelle de la production de PDP.

Production de PDP en 2016			
Catégorie de pneu	Type de PDP	Poids (en tonnes)	Poids en 2015 (en tonnes)
Pneus de	PDP1	9 869	10 910

véhicules routiers		
	PDP2	60 445
	PDP3	172
	PDP4	4 844
	PDP5	28
	Total	75 358
Pneus tous terrains	PDP1	3 310
	PDP2	7 605
	PDP3	1 837
	PDP4	
	PDP5	0
	Total	12 752
Tonnage total des PDP		88 110
		94 034

Comme la déclaration de la production de PDP réelle par les transformateurs est venue tardivement, le tonnage total indiqué pourrait ne pas correspondre au volume de caoutchouc recyclé signalé dans le tableau du réacheminement global.

OTS Tire-Derived Product (TDP) Categories

Product	Description
TDP 1	95% minus 20 mesh, free of steel
TDP2	80% minus 8 mesh, free of steel
TDP3	Minus 1/4" sieve, free of steel
TDP4	Fabricated products such as blasting mats etc. must utilize at minimum 75% of the tire by weight
TDP5	Primary Shred used as Tire Derived Aggregate or as a feeder stock for Crumb Rubber production

Gestion des matières résiduelles en 2016

Type de matière		% des matières résiduelles totales	
Vocation finale	Résidus de déchetage des automobiles	Autre	Total
Recyclage/réutilisation	1 041	20 319	21 360
Élimination	14 913	28	15 296
Total		355	36 656

En 2016, la proportion de granule de caoutchouc utilisé dans la fabrication de produits recyclés sur la production totale à partir de granule des transformateurs a augmenté, s'établissant à 61 % (contre 59 % en 2015).

PDP utilisés dans des produits recyclés faits en Ontario		
Type de produit	Poids en 2016 (en tonnes)	Poids en 2015 (en tonnes)
Produits moulés	51 868	34 101
Produits extrudés	1 320	1 310

15

Calandres	820	19 804
Total	54 008	55 215

Activités de développement des marchés et d'information aux consommateurs d'OTS

Activités de promotion et d'information en 2016

L'environnement ontarien, l'économie de l'Ontario et les collectivités de la province étaient les grands axes des programmes et des initiatives de promotion et d'information d'OTS en 2016. Les programmes intégrés de promotion et d'information avaient essentiellement pour but de passer nos messages clés touchant le réacheminement des déchets, le recyclage responsable, l'innovation sur le marché et la durabilité de l'environnement. C'était là les grands thèmes de 2016. Différents moyens et outils auront permis de livrer ces messages clés, notamment :

- des subventions communautaires;
- des collectes spéciales;
- des programmes de rabais;
- des foires grand public et commerciales;
- des événements communautaires;
- des concours de design;
- les relations avec les médias;
- les stratégies de marketing numérique et de médias sociaux;
- des partenariats stratégiques.

Notre plan média et de communication complet, articulé autour de nos messages clés, a donné d'impressionnants résultats : 18,6 millions d'impressions acquises dans les médias en 2016, soit une augmentation notable de 29,5 % par rapport à 2015 (14,4 millions). Comme nos programmes de promotion et d'information prennent forme sur différentes plateformes – imprimé, radio, télévision, médias sociaux et numériques –, notre message a joui d'une vaste diffusion et d'un large rayonnement.

16

En 2016, OTS a octroyé 22 subventions totalisant plus de 300 000 dollars pour aider des municipalités, des groupes communautaires et des organisations à but non lucratif à revitaliser leurs espaces publics en incorporant des produits fabriqués à partir de pneus hors d'usage de l'Ontario. Parmi les initiatives financées, citons l'installation de revêtements de plancher d'arènes et de lieux sportifs, ou encore l'aménagement de terrains de jeu et de trottoirs, initiatives qui ont toutes illustré les avantages d'intégrer du caoutchouc recyclé dans des projets intérieurs ou extérieurs et la durabilité de la chose. La couverture médiatique du programme de subventions a récolté 2,1 millions d'impressions. De même, un communiqué de presse audio où la porte-parole d'OTS, Ziya Tong, encourage les collectivités à soumettre une demande de subvention au Fonds de revitalisation communautaire (FRC) a beaucoup retenu l'attention des médias, générant près de 900 000 impressions.

En 2016, OTS était fière de soutenir la septième édition de l'initiative Tire Take Back de la Ontario Auto Recyclers Association (OARA). Cette collecte communautaire annuelle, fruit d'un partenariat entre OARA et la Ontario Federation of Agriculture (OFA), a permis de recueillir plus de 64 000 pneus et près de 118 000 \$ en dons, au bénéfice de la Sunshine Foundation of Canada. La couverture médiatique de l'événement Tire Take Back d'OARA a généré plus de 928 000 impressions.

En 2016, OTS a également tenu son événement étudiant semestriel qui, cette fois, a réuni neuf équipes d'étudiants de collèges et d'universités de partout en Ontario venus relever le défi du design étudiant d'OTS. Les étudiants en architecture paysagère avaient pour défi de réimaginer le concept d'architecture du paysage de Artscape Youngplace, à Toronto, en intégrant des produits dérivés de pneus recyclés. Les étudiants en design industriel devaient quant à eux concevoir un nouveau produit pouvant servir dans un contexte paysager et fait de matières issues du caoutchouc de pneus recyclés. La couverture médiatique dans la foulée du concours a généré plus de 100 000 impressions dans les médias régionaux.

La stratégie de contenu, notamment la création de billets de blogue, de vidéos et de messages pour les médias sociaux, s'est avérée un moyen fort efficace de relayer les grands messages et de l'information. Au T2 et au T4 de 2016, OTS a créé des articles commandités (articles d'un format fixe et prêts pour l'impression) sur les thèmes de la décoration intérieure et de projets pour bricoleur à réaliser avec des produits en caoutchouc recyclé, sur le bon entretien des pneus et sur les habitudes écologiques, ce qui a attiré 7,8 millions d'impressions dans les médias. OTS a également réalisé deux vidéos d'information à l'intention des consommateurs, dont la promotion a été faite sur Facebook, YouTube et Instagram. La vidéo « Life of a Tire » a été vue 338 086 fois et a récolté 1 375 951 impressions, et notre vidéo « Harbourfront Rink » du Fonds de revitalisation communautaire a été regardée pas moins de 404 525 fois et a généré 1 928 872 impressions dans les médias. En somme, les stratégies de médias sociaux ont été fructueuses : 158 publications Facebook et 395 tweets ayant généré 1 780 commentaires, mentions « j'aime » et partages des utilisateurs, de même que 504 000 impressions. L'activité sur les médias sociaux s'est aussi traduite par 212 000 pages vues sur le site rethinktires.ca.

Par ses activités de communication avec les consommateurs et les collectivités, OTS a su rejoindre les Ontariens dans leur milieu de vie, de travail ou de jeu et ainsi faire rayonner son message : l'édification de communautés encore plus fortes et plus dynamiques. OTS était présente à neuf

17

salons pour les consommateurs, notamment au Salon international de l'auto, au Salon national de l'habitation, au Spring Cottage Life Show et au Green Living Show, au rassemblement de motocyclistes Port Dover Friday the 13th, au congrès de l'Association des municipalités de l'Ontario, au Championnat international de labour, au Symposium sur le recyclage du caoutchouc et à la Foire royale d'hiver de l'agriculture. Si l'on compte les 34 arrêts de la tournée RethinkTires, OTS a pu sensibiliser et informer directement et individuellement 150 000 consommateurs. OTS a aussi effectué près de 11 000 démonstrations sur l'entretien sécuritaire des pneus, inspirant par cette occasion les consommateurs à « repenser leur vision du pneu ».

Les consommateurs ontariens jouissent par ailleurs maintenant d'un meilleur accès sur les tablettes des détaillants à des produits faits de caoutchouc recyclé pour réaliser leurs plans d'aménagement paysager et leurs projets de bricoleur à la maison. OTS a effectivement entrepris de développer le marché auprès de trois grands détaillants partenaires, soit Home Depot, Lowe's Canada et Canadian Tire, qui participent à notre plus vigoureux programme de rabais aux consommateurs au détail. Au total, les consommateurs ont bénéficié de rabais totalisant plus de 900 000 \$ appliqués directement à la caisse sur plus de 66 articles, de la jardinière à la bordure de jardin en passant par les dalles de patio, tapis et autres couvre-sol.

Somme toute, notre message porte. Selon le sondage de 2016, 58 % des répondants savaient que le Programme de gestion des pneus usagés existait (contre 47 % en 2015) et 85 % étaient d'accord pour dire que le programme ontarien de recyclage des pneus accomplit sa mission de recyclage responsable des pneus usagés en produits écologiques novateurs. Les Ontariens sont par ailleurs ouverts à utiliser des produits faits de caoutchouc recyclé, 88 % ayant affirmé qu'ils envisageraient d'incorporer des produits dérivés de pneus recyclés pour réaliser des projets à la maison, dans le jardin ou d'aménagement paysager (contre 82 % en 2015) et 44 % ayant déjà acheté l'idée et, donc, des produits faits de pneus recyclés (contre 28 % en 2015).

Survol des activités de promotion et d'information en 2016

En 2016, les activités de promotion et d'information avaient essentiellement pour but de mieux faire connaître le cycle de vie d'un pneu, le Programme de gestion des pneus usagés et l'offre de produits faits de pneus recyclés. OTS a également élargi ses initiatives de développement des marchés auprès des consommateurs et des entreprises, pour ainsi concrétiser son engagement à soutenir l'essor d'une industrie du recyclage autonome en Ontario.

Nous avons informé les Ontariens sur la sécurité liée aux pneus et démystifié le processus de recyclage d'un pneu; financé des projets de revitalisation et contribué à édifier et à rebâtir des communautés plus résilientes et durables; amené des consommateurs et des gens d'affaires à découvrir la variété de produits faits de caoutchouc recyclé disponibles; et soutenu des initiatives dans le secteur du détail incitant les

18

consommateurs à choisir des produits de caoutchouc recyclé pour leurs projets, ce qui a contribué à développer le marché pour ces produits. Enfin, nous avons amené les Ontariens à **repenser leur vision du pneu**.

Le Fonds de revitalisation communautaire

Les collectivités ontariennes sont de plus en plus nombreuses à profiter des nombreux avantages qu'offrent les produits dérivés du caoutchouc recyclé, une retombée directe de notre programme de subventions, le Fonds de revitalisation communautaire (FRC). Grâce à ce Fonds d'OTS, **22 projets** subventionnés ont vu le jour partout en Ontario, de Carp à Temiskaming Shores et de Thunder Bay à Chelsey (et ailleurs entre ces régions). Au total, OTS a versé plus de **300 000 \$**, un financement des plus nécessaires. Parmi les bénéficiaires des subventions, il y avait des villes, des groupes communautaires et des organisations sans but lucratif désireux de créer des espaces communautaires durables en utilisant des produits faits de pneus hors d'usage de l'Ontario. Était au cœur des projets financés la création de lieux communautaires ouverts à tous, accessibles et pérennes, notamment des parcs et des terrains de jeu, des arénas et des centres communautaires. La diversité des projets reflétait la diversité même des collectivités en bénéficiant, de même que la volonté de ces milieux de s'inscrire dans une démarche de durabilité.



La tournée RethinkTires

OTS a pris la route une fois de plus en 2016 pour visiter 34 communautés d'Ottawa à Timmins jusqu'à Chatham et y participer à des événements locaux. L'objectif de la tournée OTS était d'informer les consommateurs sur leur rôle dans le cycle de vie d'un pneu, notamment sur le bon entretien des pneus pour en prolonger la durée utile et sur la gestion des pneus hors d'usage dans les sites de dépôt d'OTS. Durant cette tournée

19

de **91 jours**, nous avons pu interagir **117 000** fois directement avec des consommateurs, une occasion d'illustrer les retombées environnementales et économiques du recyclage des pneus usagés. Ces personnes ont été renseignées sur la gamme de produits en caoutchouc recyclé disponibles, la durabilité de ces produits et l'intérêt de se tourner vers des solutions durables pour leur effet positif sur l'environnement. Selon le sondage mené dans le cadre de l'événement, **43 %** des visiteurs savaient qu'il existe des produits faits de caoutchouc recyclé, **29 %** avaient déjà acheté un produit en caoutchouc recyclé et **89 %** envisageraient d'utiliser des produits en caoutchouc recyclé.



Programme de rabais au détail

Pour réaliser son mandat – édifier une vigoureuse industrie du recyclage du pneu en Ontario et la stimuler afin d'assurer sa pérennité –, OTS a incité les consommateurs ontariens à faire de bons choix pour l'environnement par le biais de son Programme de rabais au détail. En offrant des rabais aux consommateurs directement à la caisse chez de grands détaillants un peu partout en Ontario, OTS stimule effectivement le marché des biens faits à partir de pneus recyclés de l'Ontario, tout en invitant les consommateurs à faire des choix plus économiques et plus durables.

C'est en 2016 que le programme de rabais a connu le plus de succès jusqu'ici, car plus de détaillants y participent et plus de produits sont admissibles. Des rabais ont été offerts sur plus de 66 articles différents dans des chaînes de magasins de détail de premier plan partout en Ontario, représentant plus de **922 000 \$** d'économies directes pour les consommateurs ontariens. Plus de **168 000 produits recyclés** ont été vendus dans le cadre du programme de rabais, soit l'équivalent de **680 tonnes de caoutchouc recyclé**.

20



Le concours de design étudiant 2016

Le concours de design 2016 d'OTS était l'occasion pour des étudiants en architecture paysagère et en design industriel de débrider leur imagination pour repenser l'usage des pneus. Neuf équipes d'étudiants de différents établissements postsecondaires en province se sont réunies au Artscape Youngplace de Toronto pour croiser le fer lors de ce concours de trois jours des plus intenses. Les étudiants en architecture paysagère devaient repenser l'espace extérieur du Artscape Youngplace en intégrant des éléments de produits faits de caoutchouc recyclé dans leur concept global. L'équipe lauréate de l'Université de Toronto travaille maintenant avec un designer professionnel en architecture paysagère pour réaliser leur idée dans le cadre d'une reconstruction du Artscape Youngplace, basée sur le concept gagnant, dont l'achèvement est prévu en 2017.

Les étudiants en design industriel devaient quant à eux concevoir un nouveau produit fait de composantes en caoutchouc recyclé pouvant servir dans un environnement extérieur/paysager. Le concept gagnant, le « Shaw Bench », a été créé par des étudiants du Sheridan College. Sous la direction de designers industriels professionnels, le « Shaw Bench » passera au stade du développement et du prototype en 2017, avec la commercialisation pour objectif ultime.

Par ce concours de design, OTS a su inspirer et sensibiliser les designers de demain sur le potentiel et les avantages d'intégrer des produits en caoutchouc recyclé dans leurs concepts, veillant ainsi à ce que la prochaine génération de professionnels continue de se tourner vers des matières durables telles que celles que nous pouvons fabriquer avec des pneus recyclés.

21



Le tableau suivant – un bilan des activités de développement visant le secteur et les consommateurs – présente de façon plus détaillée les activités de promotion et d'information ainsi que différents résultats et événements.

22

Activités de promotion, d'information et développement des marchés en 2015	
Activité/programme	Résultats
Communication et information	<p>Nombre total d'impressions en 2016 = 18 630 025 (+29,5 % par rapport à 2015 = 14 390 119)</p> <p>Dans l'ensemble, la couverture médiatique obtenue a augmenté de 29,5 % par rapport à 2015, malgré le peu d'intérêt médiatique proactif durant le T1 dans la foulée des articles parus dans le Toronto Star en janvier et en février 2016.</p> <p>Parmi les stratégies utilisées en 2016, mentionnons des communiqués de presse audio (contenu audio préenregistré et facile à diffuser sur les médias radiophoniques et numériques), campagnes d'influenceur (blogs, contenu, prix), articles commandités (articles préformatés à vocation souple pour l'imprimé ou le Web), articles signés et prix par l'intermédiaire d'organes de presse.</p> <p>La stratégie de communication intégrée a permis de diffuser les programmes et activités d'OTS. Activités les plus efficaces (couverture/impressions) en 2016 : articles commandités (169 articles = 7 816 036 impressions); événement Tire Takeback d'OARA (112 articles = 5 248 349); concours/prix par l'intermédiaire de médias/d'influenceurs (33 articles = 2 412 302); Fonds de revitalisation communautaire (91 articles = 2 123 809); et communiqués de presse audio (30 nouvelles = 891 549).</p>
Relations publiques/couverture médiatique	

Médias sociaux	<p>La stratégie de marketing pour les médias sociaux et numériques a évolué en 2016, OTS ayant davantage misé sur la création de contenu pertinent pour certains publics cibles et la poursuite d'au moins un des trois objectifs suivants par canal numérique : la visibilité (diffusion), l'information (l'utilisateur est renseigné sur l'organisation, liens vers le site pour en savoir plus) ou la conversion (l'utilisateur s'engage en suivant les médias sociaux de l'organisation, s'inscrit à l'infolettre, etc.).</p> <p>Visibilité = 503 701 vues/impressions découlant de 158 publications Facebook et 395 tweets, qui ensemble ont généré 1 780 commentaires, mentions « j'aime » et relais de tweets par les consommateurs</p> <p>Information = 212 429 pages vues sur rethinktires.ca par suite de publications sur les médias sociaux</p> <p>Conversion = 55 307 actions des consommateurs (inscription à l'infolettre, suivi sur les médias sociaux ou utilisation de l'outil « Find A Collector » sur rethinktires.ca)</p> <p>Abonnés Facebook = +51,9 %</p> <p>Abonnés Twitter = +5,4 %</p> <p>YouTube = 210 207 vues de vidéo</p> <p>Production de deux vidéos informatives pour les consommateurs diffusées sur Facebook, YouTube et Instagram : « Life of a Tire » = 338 086 vues/1 375 951 impressions; « Harbourfront Rink Community » du Fonds de revitalisation = 404 525 vues/1 928 872 impressions</p>
Autres activités de communication et de diffusion	<p>Infolettres trimestrielles aux intervenants : taux d'ouverture moyen de 34,5 % (+1,7 % par rapport à 2015 = 32,8 %)</p> <p>Infolettres trimestrielles aux consommateurs : 3 189 abonnés; taux d'ouverture moyen de 31 %</p> <p>Consommateurs s'étant inscrits à l'infolettre = 3 189 (= +16 % par rapport à 2015)</p> <p>Communication de programme à l'intention des participants/intervenants en 2016 : 141 campagnes par courriel/messages envoyés</p>
Influenceurs et porte-parole influent	<p>Poursuite de la collaboration avec la porte-parole Ziya Tong, animatrice de Daily Planet sur le Discovery Channel, qui diffusait des communiqués de presse audio au sujet du programme de subventions FRC. Nombre total d'impressions : 891 549</p> <p>Collaboration avec des influenceurs pour promouvoir les programmes d'OTS et informer les consommateurs sur les produits faits de pneus recyclés; principaux axes : décoration intérieure et subventions communautaires.</p>
Développement Web/SEM/SEO	<p>RethinkTires.ca : 208 197 visites du site (+18 % par rapport à 2015)</p> <p>64 % de nouvelles sessions (nouveaux visiteurs du site) grâce à une meilleure stratégie de marketing (SEM)</p> <p>Durée moyenne des sessions : 2 min. 43 s.</p> <p>SEM/positionnement payant (Google Ads) ayant généré 2 273 951 impressions en 2016</p>
Événements d'OTS	

Annexe F – Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario
(Programme de recyclage des pneus usagés)

<p>Tournée estivale RethinkTire</p> <p>Salons à l'intention des consommateurs</p> <p>Collectes</p> <p>Tire Take Back d'OARA</p> <p>Subvention communautaire et développement des marchés</p>	<p>Objectifs de la tournée : mieux faire connaître le Programme de gestion des pneus usagés; faire connaître le rôle du consommateur dans le cycle de vie du pneu; illustrer les retombées environnementales et économiques de l'emploi de pneus recyclés; faire connaître et adopter davantage les produits faits de caoutchouc recyclé.</p> <p>117 056 interactions avec les consommateurs lors de 34 événements sur 91 jours (du 5 juin au 5 septembre)</p> <p>10 768 démonstrations de l'entretien des pneus</p> <p>97 % affirmé que l'Ontario accomplit sa mission de recyclage responsable de pneus usagés en produits écologiques novateurs.</p> <p>43 % savaient qu'il y a des produits faits de caoutchouc recyclé avant de visiter le kiosque d'OTS, 29% avaient déjà acheté un produit en caoutchouc recyclé et 89 % envisageraient d'utiliser des produits faits de caoutchouc recyclé.</p> <p>Interactions directes avec les consommateurs = 32 687 (+35 % par rapport à 2015 = 24 178) dans le cadre de 9 salons grand public et commerciaux : Salon international de l'auto, Salon national de l'habitation, Spring Cottage Life Show, Green Living Show, rassemblement de motocyclistes Port Dover Friday the 13th, congrès de l'Association des municipalités de l'Ontario, Championnat international de labour, Symposium sur le recyclage du caoutchouc et Foire royale d'hiver de l'agriculture</p> <p>Nombre total de visiteurs = 725 800</p> <p>27 % ont acheté un produit fait de caoutchouc recyclé; 47 % envisageraient d'utiliser des produits en caoutchouc recyclé à la maison ou pour le jardin.</p> <p>90 % affirment que l'Ontario réussit sa mission de recyclage responsable de pneus usagés.</p> <p>Collecte du 24 mai au 4 juin 2016; 56 recycleurs d'automobiles de l'Ontario ont participé</p> <p>64 623 pneus récupérés; 117 998 \$ amassés au profit de la Sunshine Foundation of Canada; Early's Auto d'Alliston (ON) fut le meilleur agent de collecte</p> <p>La collecte a permis de recueillir plus de 1 M\$ pour la Sunshine Foundation et 458 185 pneus depuis la première édition de cet événement annuel de bienfaisance, il y a sept ans.</p> <p>Activités médiatiques régionales et provinciales : relations publiques avant et après l'événement, couverture médiatique des résultats de 2016 et célébration de l'atteinte du jalon des 1 M\$; nombre total d'impressions = 5 248 349</p>
--	---

25

Annexe F – Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario
(Programme de recyclage des pneus usagés)

<p>Subvention communautaire et projets de démonstration</p> <p>Concours de design</p> <p>Programme de rabais au détail</p>	<p>Le programme de subventions Fonds de revitalisation communautaire a connu sa meilleure année : 40 demandes de subvention soumises par des collectivités et groupes communautaires d'un peu partout en Ontario, 22 subventions octroyées (valeur totale de 300 000 \$) pour financer des initiatives communautaires dans la province, notamment plusieurs projets de revitalisation de parcs et d'installation de couvre-planchers dans des arénas, écoles et centres communautaires locaux.</p> <p>Un projet de démonstration a été réalisé dans le village de McMurrich-Montieth pour illustrer l'installation de dalles de trottoirs.</p> <p>Le programme de subventions était porté par un vaste plan de communication et média ayant généré 91 articles dans les médias, pour un total de 2 123 809 impressions.</p> <p>OTS a accueilli le concours de design étudiant, un événement semestriel qui sensibilise les étudiants en architecture paysagère et en design industriel à l'utilité des produits faits de caoutchouc recyclé et à leurs avantages.</p> <p>Le concours avait un volet architecture paysagère et un volet design industriel.</p> <p>Neuf équipes représentant l'ensemble de la province ont relevé le défi de repenser le paysage de Artscape Youngplace, à Toronto. Quant au volet design industriel, le défi était de développer des produits à l'aide de matières caoutchouc recyclées.</p> <p>Les équipes de design gagnantes ont reçu un prix sous forme de bourse.</p> <p>Le Programme de rabais au détail a pris de l'ampleur en 2016 puisque les rabais sont maintenant offerts chez Home Depot, Lowes's et Canadian Tire (en 2015, le seul détaillant participant était Home Depot).</p> <p>Nombre total d'UGS en rabais = 66</p> <p>Nombre total d'articles vendus admissibles au rabais = 168 900</p> <p>Tonnage total du caoutchouc utilisé dans les produits admissibles au rabais = 680</p> <p>Valeur totale des rabais consentis = 922 456,28 \$</p>
<p>Recherche</p>	<p>Les sondages menés auprès des consommateurs* lors d'événements et de salons ont révélé ceci :</p> <p>58 % des répondants connaissent l'existence du Programme de gestion des pneus usagés (contre 47 % en 2015).</p> <p>66 % des répondants savaient qu'il y a des produits faits de caoutchouc recyclé (contre 64 % en 2015).</p> <p>88 % des répondants envisageraient d'incorporer des produits dérivés de pneus recyclés pour réaliser des projets à la maison, dans le jardin ou d'aménagement paysager; 44 % ont déjà acheté l'idée et des produits faits de pneus recyclés (contre 28 % en 2015).</p> <p>85 % des répondants sont d'accord pour dire que le PGPU atteint son objectif de recyclage responsable de pneus usagés en produits écologiques novateurs (2 % sont en désaccord et 13 % sont indécis).</p> <p>*Il s'agit de sondages réalisés lors des événements ou après, à des fins de recherche. Il s'agit en outre de moyennes tirées des sondages menés dans le cadre de salons pour les consommateurs et de la tournée Rethink.</p>
<p>Des conditions équitables pour tous</p> <p>En 2015, Ontario Tire Stewardship (OTS) a poursuivi son initiative de vérification pour s'assurer que tous les participants du programme jouissent de conditions équitables.</p>	

26

Annexe F – Société de gestion des pneus usagés de l’Ontario
(Programme de recyclage des pneus usagés)

Dans le cadre du programme de vérification des agents de gestion, OTS souhaite s’assurer que tous les agents rendent compte de leur intrant réel dans la province et font des remises en conséquence, pour ainsi limiter le nombre de profiteurs et assurer des conditions équitables à tous les agents de gestion en Ontario. Le programme visait surtout les agents de gestion qui n’avaient pas fait l’objet d’une vérification et qui avaient soit un volume important, soit des types de pneus particuliers ayant donné lieu, tel que signalé par des intervenants, à un marché semi-clandestin plus vigoureux. La réalité du marché semi-clandestin et des profiteurs (des organisations qui devraient être des agents de gestion, mais qui ne font ni comptes rendus ni remises) inquiète toujours plus. Avec l’aide de l’organe d’application de la loi du ministère de l’Environnement et de l’Action en matière de changement climatique, la Direction des enquêtes et de l’application des lois, OTS a pu intégrer au programme quelques entreprises non conformes.

Dans le cadre des vérifications des intervenants du volet opérationnel, OTS a continué d’axer sur le renforcement de ses systèmes de surveillance des stocks et d’utiliser ces processus pour mener des vérifications ciblées, s’il y avait lieu. OTS s’est penchée sur les fluctuations de stocks qui traduisaient de possibles cas de déclaration inexacte et a examiné de très près des rapports soumis par des intervenants et leurs clients afin de déterminer la cause de ces fluctuations. Le système de collecte de données électroniques d’OTS, TreadMarks^{MC}, et le processus de déclaration de stocks validé sur le terrain ont grandement aidé OTS dans cette démarche, du fait que les données qu’ils produisent sont de meilleure qualité.

La reddition de comptes des fournisseurs de services fut généralement meilleure en 2015. La déclaration des transactions de réutilisation de pneus usagés pose encore problème, mais dans l’ensemble, le taux de rapports conformes est supérieur, comme le prouve le taux global de récupération plus faible en 2015. Sur fond de vive concurrence, une consolidation accrue du côté des transporteurs et des transformateurs a soutenu la croissance d’intervenants mieux outillés et plus aptes à satisfaire les exigences administratives qu’implique une reddition de comptes régulière à OTS.

Résultats de la vérification d’OTS

Type	Résultats en 2016			en 2015			Résultats	
	Cible de 2016	Terminé à ce jour	Arrondi au millier	Terminé	Arrondi au millier			
Agent de collecte	320	296	352 \$	310	166 \$			
Transporteur	20	20	201	20	120			

27

Annexe F – Société de gestion des pneus usagés de l’Ontario
(Programme de recyclage des pneus usagés)

Transformateur	2	1	69	5	151
FPR	2	0	0	1	1
Agent de gestion	30	19	1 282	27	698
Total	374	336	1 904 \$	363	1 136 \$

28

OTS – Bilan du réacheminement de pneus usagés en 2014

	Cible	Résultat actuel	Année précédente
	Année 5	Cumul annuel 2016	2015
Pneus de type PLT en tonnes			
Mis sur le marché	109 263	116 230	113 524
Offerts à la collecte (1)	107 078	102 282	99 901
Recueillis	107 078	90 036	88 835
Réutilisés (2)	16 062	2 815	2 928
Intrant réel dans le processus de recyclage		88 220	87 760
Report de stocks des transformateurs de l'année précédente		0	0
Offre de matières pour le recyclage	91 016	88 220	87 760
Pertes et élimination de matières	9 102	9 906	11 554
Recyclés (caoutchouc)		55 011	58 604
Recyclés (acier)		13 159	9 369
Recyclés (fibre)		760	752
Tonnage total de pneus recyclés	81 914	68 930	68 725
Tonnage total de pneus réacheminés	97 976	81 739	79 222
		0	0
Taux de réduction	1,5 %	0 %	0 %
Taux de collecte	100 %	88 %	89 %
Taux de réutilisation	15 %	3 %	3 %
Taux de recyclage		84 %	86 %
Rendement du recyclage		89 %	87 %

29

	Cible	Résultat actuel	Année précédente
	Année 5	Cumul annuel 2016	2015
Pneus de type MT en tonnes			
Mis sur le marché	27 358	45 448	44 858
Offerts à la collecte (1)	26 948	44 539	43 961
Recueillis	26 948	34 155	32 122
Réutilisés (2)	0	1 083	1 323
Stocks des transporteurs		316	601
Intrant réel dans le processus de recyclage		33 088	31 210
Report de stocks des transformateurs de l'année précédente		0	0
Offre de matières pour le recyclage	26 948	33 088	31 210
Pertes et élimination de matières	2 695	3 676	4 071
Recyclés (caoutchouc)		20 347	20 590
Recyclés (acier)		4 883	3 331
Recyclés (fibre)		281	238
Tonnage total de pneus recyclés	24 253	25 511	24 159
Tonnage total de pneus réacheminés	24 253	30 769	29 027
Taux de réduction	1,5 %	0 %	0 %
Taux de collecte	100 %	77 %	73 %
Taux de réutilisation	0 %	2 %	3 %

Taux de réacheminement	92 %	80 %	79 %
------------------------	------	------	------

30

Annexe F – Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario
(Programme de recyclage des pneus usagés)

Taux de recyclage	73 %	69 %
Rendement du recyclage	90 %	89 %
Taux de réacheminement	90 %	66 %

	Cible	Résultat actuel	Année précédente
	Année 5	Cumul annuel 2016	2015
Pneus de type OTR en tonnes			
Mis sur le marché	85 559	18 225	18 422
Offerts à la collecte (1)	84 275	15 127	15 290
Recueillis	33 710	18 412	16 472
Réutilisés (2)	0	187	33
Intrant réel dans le processus de recyclage (3)		15 440	15 964
Report de stocks des transformateurs de l'année précédente		0	0
Offre de matières pour le recyclage (4)	33 710	15 440	15 964
Pertes et élimination de matières	1 685,5	1 715	2 082
Recyclés (caoutchouc)		12 752	11 286
Recyclés (acier)		2 278	1 688
Recyclés (fibre)		0	0
Tonnage total de pneus recyclés	32 025	15 030	12 974
Tonnage total de pneus réacheminés (5)	32 025	15 807	13 776
Taux de réduction	1,5 %	0 %	0 %

31

Annexe F – Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario
(Programme de recyclage des pneus usagés)

Taux de collecte	40 %	122 %	108 %
Taux de réutilisation	0 %	1 %	0 %
Taux de recyclage		107 %	107 %
Rendement du recyclage		101 %	86 %
Taux de réacheminement	38 %	104 %	90 %

NOTES

1. Le tonnage de pneus offerts à la collecte est présumé équivalent au tonnage de pneus fournis par les agents de gestion.
2. La catégorie « réutilisés » inclut les ventes de pneus usagés et rechapés.
3. Tonnes de pneus expédiés aux transformateurs autorisés.
4. Tonnes de pneus en stock chez les transformateurs au moment de la déclaration.
5. Inclut le % de tonnes de pneus en stock au moment de la déclaration devant être réacheminés. Le % est fondé sur le taux de réacheminement de 2010 des transformateurs ontariens.

32

États financiers de

**SOCIÉTÉ DE GESTION DES
PNEUS USAGÉS DE
L'ONTARIO/ONTARIO TIRE
STEWARDSHIP**

Exercice clos le 31 décembre 2016



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Vaughan Metropolitan Centre
100 New Park Place Bureau 1400
Vaughan (Ontario) L4K 0J3
Canada
Téléphone : 905-265-5900
Télécopieur : 905-265-6390

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de Société de Gestion des Pneus
Usagés de l'Ontario/Ontario Tire Stewardship

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Société de Gestion des Pneus Usagés de l'Ontario/Ontario Tire Stewardship, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2016, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. est une société canadienne à responsabilité limitée et un cabinet membre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Cooperative (« KPMG International »), entité suisse.
KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.



Page 2

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Société de Gestion des Pneus Usagés de l'Ontario/Ontario Tire Stewardship au 31 décembre 2016, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Signé « KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l. »

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Le 27 mars 2017
Vaughan, Canada

**SOCIÉTÉ DE GESTION DES PNEUS
USAGÉS DE L'ONTARIO/
ONTARIO TIRE STEWARDSHIP**

État de la situation financière

Au 31 décembre 2016, avec les informations comparatives de 2015

	2016	2015
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	70 457 641 \$	68 386 549 \$
Débiteurs	6 600 926	7 058 007
Charges payées d'avance	119 142	79 059
	<u>77 177 709</u>	<u>75 523 615</u>
Immobilisations (note 2)	2 701 959	2 747 385
	<u>79 879 668 \$</u>	<u>78 271 000 \$</u>

Passif et actif net

Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 3)	30 399 967 \$	16 241 523 \$
Autres passifs (note 3)	296 594	135 536
	<u>30 696 561</u>	<u>16 377 059</u>
Incitatifs à la location reportés (note 4)	27 897	69 743
Actif net		
Non affecté	–	19 198 352
Grevé d'affectations internes (note 6) :		
Fonds de réserve d'exploitation	26 195 846	26 195 846
Fonds de développement du marché	8 000 000	10 000 000
Fonds de réserve de stabilisation	14 959 364	6 430 000
	<u>49 155 210</u>	<u>61 824 198</u>
Engagements (note 9)		
	<u>79 879 668 \$</u>	<u>78 271 000 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

_____, administrateur

_____, administrateur

**SOCIÉTÉ DE GESTION DES PNEUS
USAGÉS DE L'ONTARIO/
ONTARIO TIRE STEWARDSHIP**

État des résultats

Exercice clos le 31 décembre 2016, avec les informations comparatives de 2015

	2016	2015
Produits		
Droits de gestion (note 8)	51 262 000 \$	77 243 097 \$
Pénalités sur les droits de gestion des pneus usagés	121 133	73 363
	51 383 133	77 316 460
Charges		
Coûts d'exploitation		
Recherche et développement	943 310	650 000
Incitatif pour les fabricants	5 481 330	6 512 924
Incitatif pour les transporteurs	22 077 102	22 726 241
Incitatif pour les transformateurs	15 137 241	17 228 641
Provision pour récupération	7 997 009	8 399 192
Promotion et communication	3 006 374	2 349 882
	54 642 366	57 866 880
Charges administratives		
Gestion du programme	4 214 970	3 138 031
Honoraires professionnels	300 739	221 373
Frais de bureau et frais généraux	3 817 875	2 455 834
Créances irrécouvrables	54 637	94 679
Radiation du crédit de taxe sur les intrants au titre de la taxe de vente harmonisée (note 7)	1 021 534	815 033
	9 409 755	6 724 950
	64 052 121	64 591 830
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(12 668 988) \$	12 724 630 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

**SOCIÉTÉ DE GESTION DES PNEUS
USAGÉS DE L'ONTARIO/
ONTARIO TIRE STEWARDSHIP**

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 décembre 2016, avec les informations comparatives de 2015

	2016		2015	
	Fonds de réserve d'exploitation (note 6)	Fonds de développement du marché (note 6)	Fonds de réserve de stabilisation (note 6)	Total
Solde à l'ouverture de l'exercice	26 195 846 \$	10 000 000 \$	6 430 000 \$	61 824 198 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	-	-	(12 668 988)	12 724 630
Virements interfonds (note 6)	-	(2 000 000)	8 529 364	(6 529 364)
Solde à la clôture de l'exercice	26 195 846 \$	8 000 000 \$	14 959 364 \$	61 824 198 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PNEUS USAGÉS DE L'ONTARIO/ ONTARIO TIRE STEWARDSHIP

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2016, avec les informations comparatives de 2015

	2016	2015
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(12 668 988) \$	12 724 630 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement	2 113 092	882 836
Amortissement des incitatifs à la location reportés	(41 846)	(41 846)
Perte sur la cession d'immobilisations	390	12 874
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement lié à l'exploitation		
Débiteurs	457 081	2 068 103
Charges payées d'avance	(40 083)	36 203
Créditeurs et charges à payer	14 158 444	5 053 134
Autres passifs	161 058	(63 719)
	4 139 148	20 672 215
Activités d'investissement		
Achat d'immobilisations	(2 068 056)	(1 956 504)
Augmentation de la trésorerie	2 071 092	18 715 711
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	68 386 549	49 670 838
Trésorerie à la clôture de l'exercice	70 457 641 \$	68 386 549 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PNEUS USAGÉS DE L'ONTARIO/ ONTARIO TIRE STEWARDSHIP

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2016

L'organisme Société de Gestion des Pneus Usagés de l'Ontario/Ontario Tire Stewardship (l'« OTS » ou l'« organisme ») a été constitué afin de permettre la création d'un organisme de financement industriel en vertu du paragraphe 23(1) de la *Loi de 2002 sur le réacheminement des déchets* (la « loi sur le réacheminement des déchets »), adoptée en juin 2002 par l'Assemblée législative de la province d'Ontario. La loi sur le réacheminement des déchets a été conçue dans le but de promouvoir la réduction, la réutilisation et le recyclage des déchets.

L'organisme a été constitué le 10 septembre 2003 à titre de société sans capital-actions en vertu des lois de l'Ontario selon des lettres patentes. L'OTS est un organisme sans but lucratif enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et, à ce titre, il est exonéré de l'impôt sur le revenu.

L'OTS cherche à développer, promouvoir, mettre en place, administrer et surveiller un programme de réacheminement de pneus usagés pour la province d'Ontario.

L'OTS travaille en collaboration avec l'Office de la productivité et de la récupération des ressources pour répondre aux exigences établies en vertu du Règlement de l'Ontario 396/16 de la loi sur le réacheminement des déchets, et avec le ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique de l'Ontario.

1. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (« OSBL ») présentées dans la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

a) Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report aux fins de la comptabilisation. Selon cette méthode, les produits non affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si sa réception est raisonnablement assurée. Les produits affectés sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont comptabilisées.

Les gestionnaires, définis comme étant les propriétaires de marques, les fabricants d'équipement d'origine et les importateurs initiaux, doivent verser des droits à l'OTS pour chaque pneu livré en Ontario. Ces droits varient d'un type de pneu à l'autre. L'OTS comptabilise les produits tirés des droits de gestion comme un produit non affecté dans le mois au cours duquel il a été généré et présenté par les gestionnaires.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PNEUS USAGÉS DE L'ONTARIO/ ONTARIO TIRE STEWARDSHIP

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2016

1. Principales méthodes comptables (suite)

Les pénalités sur les droits de gestion des pneus usagés correspondent aux produits découlant des activités visant la conformité et l'application des règles de l'OTS, et elles sont comptabilisées comme produits au cours de l'exercice au cours duquel elles ont été appliquées et reçues.

b) Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Les améliorations, qui prolongent la durée de vie estimative d'une immobilisation, sont capitalisées. Lorsqu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de prestation de services de l'organisme, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

Mobilier de bureau	20 %
Matériel informatique	25 % – 33 %
Améliorations locatives	Durée du bail
Logiciels	33 %

c) Incitatifs à la location reportés

L'organisme a des incitatifs à la location reportés liés au remboursement par le bailleur de certaines dépenses pour des améliorations locatives qui seront amortis sur la durée de la location.

d) Incitatifs à payer

Les incitatifs à payer aux agents de récupération sont gagnés par ces derniers lorsque les pneus sont ramassés par des transporteurs aux fins d'entreposage et de transport éventuel aux transformateurs. Les incitatifs à payer aux transporteurs sont gagnés par ces derniers lorsque les pneus sont livrés aux transformateurs. Les incitatifs à payer aux transformateurs sont gagnés par ces derniers seulement lorsque la transformation est terminée et que le produit est vendu aux fins d'utilisation admissible. Les incitatifs à payer aux fabricants (exerçant des activités de fabrication en Ontario) sont gagnés lorsque ces derniers fournissent à l'OTS une preuve de la vente de produits utilisant du caoutchouc recyclé provenant des pneus admissibles en Ontario.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PNEUS USAGÉS DE L'ONTARIO/ ONTARIO TIRE STEWARDSHIP

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2016

1. Principales méthodes comptables (suite)

Les incitatifs sont versés une fois que l'OTS reçoit un rapport des intervenants et qu'il est satisfait des documents justificatifs fournis. L'OTS comptabilise les incitatifs à titre de charges pour la période au cours de laquelle les incitatifs sont gagnés par les intervenants.

Les incitatifs à payer à la clôture de l'exercice sont inclus dans les créditeurs et charges à payer.

e) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement évalués au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. L'organisme n'a pas choisi de comptabiliser les placements autres que les instruments de capitaux propres à leur juste valeur.

Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont imputés aux résultats à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement, lesquels sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice s'il existe des indications de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, l'organisme détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, l'organisme ramène la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qu'il pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation que l'organisme s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier. Si des faits et circonstances s'inversent au cours d'une période ultérieure, une moins-value doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, la valeur comptable ne devant pas être supérieure à la valeur comptable initiale.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PNEUS USAGÉS DE L'ONTARIO/ ONTARIO TIRE STEWARDSHIP

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2016

1. Principales méthodes comptables (suite)

f) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur les informations fournies au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. Les éléments importants donnant lieu à de telles estimations et hypothèses sont notamment l'amortissement des immobilisations, la provision pour créances douteuses ainsi que les charges à payer. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2016	2015
			Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Mobilier de bureau	85 157 \$	82 078 \$	3 079 \$	18 644 \$
Matériel informatique	471 126	449 905	21 221	137 627
Améliorations locatives	281 131	238 164	42 967	76 588
Appareils mobiles et logiciels d'application	2 498 847	2 007 614	491 233	846 514
Logiciel TreadMarks	3 202 689	1 059 230	2 143 459	1 668 012
	6 538 950 \$	3 836 991 \$	2 701 959 \$	2 747 385 \$

Un montant de 2 113 092 \$ (882 836 \$ en 2015) au titre de l'amortissement a été inclus dans les frais de bureau et frais généraux.

Un montant de 25 000 \$ lié à un logiciel en cours de développement a été inclus dans le logiciel TreadMarks. L'amortissement de ce logiciel en particulier débutera au moment de sa mise en service.

3. Crédoiteurs et charges à payer et autres passifs

Les crédoiteurs et charges à payer et autres passifs au 31 décembre 2016 incluent les remises gouvernementales à payer d'un montant de 234 368 \$ (214 742 \$ en 2015) liées à la taxe de vente harmonisée (la « TVH »), aux cotisations salariales et aux assurances maladie et sécurité des travailleurs.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PNEUS USAGÉS DE L'ONTARIO/ ONTARIO TIRE STEWARDSHIP

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2016

4. Incitatifs à la location reportés

Les incitatifs à la location reportés correspondent au remboursement par le bailleur de certaines dépenses pour des améliorations locatives effectuées par l'organisme à titre d'incitatifs à la conclusion d'une entente de location à long terme.

Les incitatifs à la location sont amortis selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location et sont comptabilisés comme une réduction de la charge locative :

	2016	2015
Montant reçu au titre des avantages incitatifs à la location	209 230 \$	209 230 \$
Moins l'amortissement cumulé	181 333	139 487
	27 897 \$	69 743 \$

5. Facilité de crédit

Le 19 août 2014, l'OTS a conclu une entente de facilité de crédit mettant à sa disposition une facilité de crédit à vue renouvelable d'un montant de 250 000 \$. La facilité de crédit porte intérêt au taux préférentiel bancaire, majoré de 3 % par année. Au 31 décembre 2016, aucun montant n'avait été prélevé sur cette facilité (néant en 2015).

6. Fonds grevés d'affectations internes

L'organisme, comme il a été approuvé par le conseil d'administration, procède à l'affectation interne de fonds qui doivent être utilisés à des fins précises. Le fonds de réserve d'exploitation a été établi afin de réduire les risques encourus pour l'OTC de ne pas être en mesure de respecter ses obligations financières et contractuelles, advenant que le programme de pneus usagés prenne fin sans préavis. Le fonds de développement du marché a été établi afin de développer des marchés pour aider au recyclage supplémentaire des pneus. Le fonds de réserve de stabilisation a été établi afin de répondre aux besoins à court et à long termes, et il fournit à l'OTS l'assurance que des fonds sont disponibles au besoin pour des situations imprévues d'insuffisances liées à l'exploitation ou pour de nouvelles initiatives. Ces montants, qui sont grevés d'une affectation interne, ne peuvent pas être utilisés à d'autres fins sans l'approbation du conseil d'administration.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PNEUS USAGÉS DE L'ONTARIO/ ONTARIO TIRE STEWARDSHIP

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2016

7. Radiation du crédit de taxe sur les intrants au titre de la taxe de vente harmonisée

Au cours de 2013, l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC ») a publié une décision indiquant que les charges d'exploitation ne sont pas considérées comme étant engagées au cours de la préparation de fournitures imposables et, par conséquent, l'OTS n'est pas admissible au crédit de taxe sur les intrants au titre de la TVH. L'ARC avait indiqué précédemment que la décision serait probablement défavorable, ce qui a eu pour effet la radiation du crédit de taxe sur les intrants par l'OTS. Aucune autre provision ni montant net à recevoir n'a été comptabilisé (néant en 2015).

8. Rapprochement des frais

L'OTS est tenue d'effectuer un rapprochement des frais en vertu de la loi sur le réacheminement des déchets de 2002. Le rapprochement nécessite que tous les surplus d'exploitation, tels qu'ils sont définis dans la loi, soient crédités aux gestionnaires au cours des 18 mois suivant la clôture de l'exercice donnant lieu à de tels surplus. Ces surplus peuvent être remis de diverses façons. Puisque la détermination du montant des surplus à remettre est soumise à des calculs et à l'approbation, le montant de tout surplus d'exploitation au 31 décembre 2015 a été comptabilisé comme un passif dans les présents états financiers.

9. Engagements

a) Les engagements annuels minimaux futurs de l'OTS au titre de contrats à long terme pour des locaux, des infrastructures technologiques et d'autres services sont les suivants :

2017	2 981 000 \$
2018	312 000
2019	208 000
	<hr/>
	3 501 000 \$

b) Les engagements annuels minimaux futurs de l'OTS au titre de contrats de subventions pour la recherche et développement et du Fonds de renouveau communautaire sont les suivants :

2017	2 516 000 \$
------	--------------

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PNEUS USAGÉS DE L'ONTARIO/ ONTARIO TIRE STEWARDSHIP

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2016

10. Activités futures

La direction a reçu une lettre du ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique le 17 février 2017 demandant à l'OTS de liquider en totalité le programme de réacheminement des déchets pour les pneus usagés. L'OTS doit établir un plan pour liquider le programme de réacheminement des déchets pour les pneus usagés et le soumettre à l'Office de la Productivité et de la Récupération des Ressources au plus tard le 31 octobre 2017. Le programme de réacheminement des déchets cessera ses activités le 31 décembre 2018.

2016

Association pour la gestion responsable des produits du Canada

Programmes d'intendance des produits de l'Ontario

Rapport Annuel 2017
soumis à
l'Office de la productivité et de la récupération des ressources



PRODUCT CARE ASSOCIATION OF CANADA | 180 Attwell Dr., Suite 300, Toronto, ON, M9W6A9

Table des matières

1	Vue d'ensemble.....	3
2	Performance du programme.....	3
2.1	Nombre de tonnes collectées en 2016.....	4
2.2	Nombres de tonnes recyclées en 2016.....	4
3	Consultation avec les parties prenantes.....	4
3.1	Transition du programme pour les PSF.....	4
3.2	Appel des dépôts détaillants sur la performance du programme.....	5
3.3	Amélioration du Rapport de Détournement.....	5
3.4	Changement des frais pour les fertilisants.....	5
3.5	Développement du programme de réutilisation de la peinture (Paint Reuse).....	5
4	Mise à jour sur la chaîne d'approvisionnement.....	6
4.1	Réseau de fournisseurs de service.....	6
4.2	Audits des fournisseurs de service et visites des points de dépôt.....	6
4.3	Étude de « Lab-pack ».....	6
5	Accessibilité.....	7
5.1	Dépôts Municipaux.....	7
5.2	Dépôts autres que municipaux.....	7
5.3	Réseau de collecte du programme.....	7
6	Mises à jour sur les membres/IFO/PII.....	7
6.1	Transition des intendants de IFO au PII de l'AGRP.....	7
6.2	Coûts de la chaîne d'approvisionnement attribuable à la part de marché des intendants de l'IFO 8	8
7	Promotion et éducation.....	8
7.1	Publicité et activités.....	8
7.2	Mesures de performance du site internet.....	9
7.3	Mesures de performance des médias sociaux.....	10
7.4	Demandes de matériel promotionnel.....	10
8	Autres mises à jour.....	11
8.1	Mises à jour sur le programme intérimaire pour les lampes de l'AGRP.....	11
9	États financiers.....	11
10	Annexes.....	1
10.1	Annexes A – Fournisseurs de services.....	1
10.2	Annexe B – Membres.....	2

Annexe G – Association pour la Gestion Responsable des Produits
(Programmes pour la peinture et les revêtements, les solvants et engrais)

1 Vue d'ensemble

Le 30 novembre 2016, l'Office de la productivité et de la récupération des ressources ("Office") a été créé en vertu de la nouvelle *Loi de 2016 favorisant un Ontario sans déchets* ("LFOSD"). Toute référence à l'organisme Réacheminement des Déchets Ontario dans le présent document a été modifiée pour faire référence à l'Office conformément à l'article 21 (2) de la partie III de l'annexe 1 de la LFOSD.

Le 10 décembre 2014, l'Office a approuvé le Plan Industriel d'Intendance (PII) pour la gestion en fin de vie de la peinture et des revêtements de l'Association pour la Gestion Responsable des Produits du Canada (AGRP). Le 25 mars 2015, l'Office a annoncé que le PII pour la peinture de l'AGRP entrerait en vigueur le 30 juin 2015. Le 28 octobre 2015, l'Office a approuvé le PII pour la gestion en fin de vie des Pesticides, Solvants et Fertilisants (PSF) puis, le 17 décembre 2017, a annoncé que ce même plan entrerait en vigueur le 1^{er} avril 2016.

Le présent rapport annuel est soumis à l'Office conformément à la disposition 6.5 de l'entente sur le plan d'intendance entre l'Office et l'AGRP. Ce rapport couvre la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 pour ce qui est de la peinture et des revêtements et du 1^{er} avril 2016 au 31 décembre 2016 pour ce qui est des PSF.

2 Performance du programme

En 2016, 9 643 tonnes de peinture et de revêtement ont été collectées par les municipalités et les détaillants. Basé sur les rapports de détournement des recycleurs reçus par l'AGRP, 6 009 tonnes de peinture et de revêtement ont été recyclées en 2016.

Pour les pesticides, les solvants et des fertilisants, l'AGRP a recueilli respectivement 31 tonnes, 208 tonnes et 11 tonnes entre le 1^{er} avril et le 31 décembre 2016. Selon les rapports de détournement, 2,32 tonnes de solvants ont été recyclées entre le 1^{er} avril et le 31 décembre 2016.

Pour les PSF du PII, les quantités disponibles pour la collecte ont été divisées entre l'AGRP et Stewardship Ontario (SO) selon une estimation de la part de marché annuelle de chacun basée sur les meilleures données disponibles en 2015 lors du lancement du PII pour les PSF. Cependant, suite à une révision annuelle avec les données réelles de 2016, la part de marché de l'AGRP de 2016 s'est avérée inférieure à celle qui avait été estimée initialement pour ces trois produits rendant donc les objectifs fixés pour 2016 trop élevés. La collecte qui a été faite correspond à la part de marché réelle de l'AGRP. Par conséquent, la performance pour la collecte dans les catégories PSF peut sembler moins bonne pour cette année partielle d'opération du programme de l'AGRP.

Annexe G – Association pour la Gestion Responsable des Produits
(Programmes pour la peinture et les revêtements, les solvants et engrais)

2.1 Nombre de tonnes collectées en 2016

	A	B	C=AxB	D	E=D/A
Produits	Nb de tonnes disponibles pour la collecte	Objectif fixé pour le taux de collecte	Objectif de collecte en tonnes	Nb de tonnes collectées ¹	Taux de collecte atteint
Peinture	9,160	90%	8,244	9,643 ²	105%
Pesticides	43	57%	25	31	72%
Solvants	864	46%	397	208	24%
Fertilisants	37	n/a	n/a	11	30%

2.2 Nombres de tonnes recyclées en 2016

	F	G	H=G/A
Produits	Objectif fixé pour le taux de recyclage	Nb de tonnes recyclées	Taux de recyclage atteint
Peinture	72%	6,009	66%
Pesticides	n/a	n/a	n/a
Solvants	4.6%	2.32	0%
Fertilisants	n/a	n/a	n/a

3 Consultation avec les parties prenantes

3.1 Transition du programme pour les PSF

Le 17 décembre 2015, l'Office a approuvé la date du 1er avril 2016 comme étant la date d'entrée en vigueur du PII pour les PSF. Au début de l'année 2016, l'AGRP a consulté les parties prenantes pouvant être affectées par le transfert de la gestion des PSF de Stewardship Ontario (SO) à l'AGRP ainsi que les intendants qui souhaitaient adhérer au programme de l'AGRP afin de respecter leurs obligations réglementaires.

L'AGRP a travaillé directement avec les transporteurs et les recycleurs pour s'assurer qu'ils comprenaient le processus de transition et que ceux-ci soumettaient à l'AGRP les documents de départ exigés. De plus, l'AGRP a communiqué par téléphone, courriel et via webinaires avec les parties prenantes des municipalités et les intendants afin de faire des mises à jour concernant la transition et de s'assurer que toutes les étapes du processus de transition étaient comprises de façon claire.

Puisque l'AGRP a élargi le soutien aux partenaires de service et le soutien aux membres pour y inclure la déclaration des PSF, des formations sous forme de webinaire ont été offertes pour assurer une transition en douceur de SO vers l'AGRP pour les parties prenantes concernées.

¹ Le nombre de tonnes collectées pour les PSF n'inclut pas les tonnes du programme de SO et représente seulement la part de marché du PII pour les PSF de l'AGRP.

² Les tonnes collectées représente 100% de la chaîne d'approvisionnement; Tous les coûts ont été assumés par les membres de l'AGRP.

Annexe G – Association pour la Gestion Responsable des Produits (Programmes pour la peinture et les revêtements, les solvants et engrais)

3.2 Appel des dépôts détaillants sur la performance du programme

En 2012, l'AGRP Ontario a appelé tous les dépôts détaillants afin d'avoir leurs commentaires sur la qualité des services offerts à leur point de dépôt, la performance des fournisseurs de services et la qualité du service à la clientèle, les programmes, leurs opérations et sur le dépôt d'autres produits n'étant pas inclus dans le programme. Dans l'ensemble, les commentaires ont été positifs et constructifs.

Les problèmes signalés ont été pris en charge immédiatement par l'AGRP et le fournisseur de service, lorsque nécessaire. Un suivi a ensuite été fait avec le point de dépôt par téléphone dans les semaines suivantes afin de confirmer que le problème avait bien été réglé. L'AGRP contacte maintenant les dépôts détaillants 2 fois par année depuis 2017.

3.3 Amélioration du Rapport de Détournement

Le Rapport de Détournement fait par les recycleurs approuvés concernant les produits des programmes ayant été traités a été révisé afin de recueillir des informations plus précises et détaillées sur tous les matériaux transportés vers un recycleur dans un « Lab-pack ». Le but de la révision était de mieux comprendre la chaîne de détention pour chacun des types de produits (recyclables et non-recyclables) traités (dont les produits du programme, les contenants et les produits hors programme, dangereux ou non) et ce, du point de dépôt à la destination finale. L'AGRP a organisé des sessions de formation avec chaque recycleur pour présenter ce nouveau formulaire et fournir des instructions sur son utilisation. Le nouveau format a été utilisé pour le troisième trimestre et le quatrième trimestre de 2016.

3.4 Changement des frais pour les fertilisants

L'AGRP a surveillé la performance financière du PII tout au long de l'année 2016. Cela l'a poussée, au troisième trimestre, à consulter les membres sur le besoin d'augmenter les frais de gestion environnementale qui étaient de 0,07 \$ par kg ou litre au début du programme à 0,22 \$ par kg ou par litre à compter du 1^{er} décembre 2016.

3.5 Développement du programme de réutilisation de la peinture (Paint Reuse)

Au cours de l'année 2016, l'AGRP a consulté le groupe de travail Municipal Hazardous and Special Waste (MHSW) pour développer un programme de réutilisation de la peinture (Paint Reuse) en Ontario. Ce programme avait comme objectif de compenser les municipalités pour la peinture distribuée par les dépôts municipaux à des fins de réutilisation. Lors d'une série de réunions, l'AGRP a élaboré le guide du programme de réutilisation de la peinture, les outils de déclaration et l'amendement de l'entente de réutilisation de la peinture qui ont tous été présentés pour examen final au groupe de travail MHSW le 1^{er} novembre 2016.

Après que tous les commentaires aient été pris en compte, l'AGRP a obtenu, le 20 décembre 2016, l'approbation finale de l'Office pour la documentation en lien avec le programme de réutilisation de la peinture.

L'AGRP a ensuite modifié le portail de réclamation des partenaires de service afin de permettre aux municipalités de déclarer les demandes de réutilisation de peinture à l'AGRP tout en complétant leurs déclarations pour les autres produits.

L'AGRP continuera de travailler avec le groupe de travail MHWS pour l'implantation du programme en 2017.

Annexe G – Association pour la Gestion Responsable des Produits (Programmes pour la peinture et les revêtements, les solvants et engrais)

4 Mise à jour sur la chaîne d'approvisionnement

4.1 Réseau de fournisseurs de service

En 2016, l'AGRP possédait un réseau de 17 fournisseurs de services approuvés. Un résumé de leurs services de transport et de traitement pour les produits du programme est décrit à l'Annexe A de la Section 10. Les changements apportés à la liste des transporteurs et des recycleurs approuvés de 2015 impliquent que :

- Hotz Environmental a été fusionné avec sa compagnie mère EnviroSystems;
- Potter Environmental a été acheté et fait maintenant partie de GFL;
- Tomlinson Environmental Services (anciennement connu comme Scotts Environmental) a été retiré de la liste de fournisseurs de service approuvés.

4.2 Audits des fournisseurs de service et visites des points de dépôt

Au début de l'année 2016, l'AGRP a amélioré ses procédures d'audit (y compris des inspections des sites plus rigoureuses) pour les sites des transporteurs et des recycleurs approuvés afin de s'assurer que les dossiers de l'AGRP sont à jour.

Au troisième trimestre, l'AGRP a mené des audits du transport et du traitement pour Drain-All (à Ottawa et Napanee), Brendar Environmental et Photech Environmental Solutions ainsi qu'un audit du traitement pour Loop Recycled Products. En 2016, l'AGRP a également effectué des visites des sites de Buckham Transport, EnviroSystems (anciennement Hotz Environmental) et GFL (anciennement Detox Environmental). Pour 2017, l'AGRP prévoit mener des audits du transport et du traitement pour EnviroSystems et Miller Environmental et d'effectuer des visites de site chez Aevitas et Clean Harbors.

4.3 Étude de « Lab-pack »

L'ajout du PII pour les PSF impliquait la planification et la réalisation d'études de « Lab-pack » pour choisir des facteurs de « Lab-pack » cohérents avec le système utilisé précédemment par SO pour l'année 2017. La méthodologie de l'étude et la taille de l'échantillon ont été basées sur divers critères dont les volumes de matériaux représentatifs, les matériaux provenant des dépôts et des événements ponctuels de collecte, les emplacements géographiques et la saisonnalité. La première étude de « Lab-pack » menée par l'AGRP a eu lieu lors du deuxième trimestre. Des barils de chaque produit ont été sélectionnés au hasard par l'AGRP et échantillonnés par l'auditeur externe 2CG Inc. L'audit a été mené chez EnviroSystems (anciennement Hotz Environmental) à Hamilton. Les représentants municipaux ont été invités à assister et à observer le processus d'échantillonnage, mais aucun d'eux n'a assisté. Au troisième trimestre, l'AGRP a organisé un deuxième audit pour l'étude de « Lab-pack » chez Photech Environmental Solutions à Niagara, auquel deux représentants de la Ville de Toronto ont participé. Au quatrième trimestre, l'AGRP a organisé la troisième et dernière étude de « Lab-pack » de 2016 chez EnviroSystems, encore une fois. Deux représentants de la Ville de Toronto et un de la Ville de Kingston ont assisté.

L'AGRP a reçu les données enregistrées (plus de 18 000 lignes individuelles) par 2CG et les a analysés pour distinguer les produits visés des non-visés par les programmes. Les détails et les résultats finaux de l'étude de « Lab-pack », y compris les coefficients calculés pour 2017, ont été examinés et approuvés par un représentant du Groupe de travail municipal et ont été implantés le 1^{er} janvier 2017. Voir les résultats ci-dessous:

Annexe G – Association pour la Gestion Responsable des Produits
(Programmes pour la peinture et les revêtements, les solvants et engrais)

Type de « Lab pack »	Parts municipales en 2017	Parts Municipales en 2016	Parts des membres en 2017	Parts des membres en 2016
Pesticides	87.64%	83.79%	12.36%	16.21%
Produits organiques divers (inclus les solvants)	90.26%	86.45%	9.74%	13.55%
Fertilisants	81.46%	76.34%	18.54%	23.66%
Aérosols	47.74%	46.25%	52.26%	53.75%

5 Accessibilité

5.1 Dépôts Municipaux

En 2016, 8 dépôts municipaux ont été ajoutés au programme de l'AGRP pour la collecte de peinture, de solvants, de pesticides et de fertilisants, pour un total de 96 dépôts municipaux en fin d'année. En 2016, les municipalités ont organisé 299 événements de collecte ponctuels en Ontario.

5.2 Dépôts autres que municipaux

Il y a 198 points de dépôts autre que municipal incluant les dépôts détaillants pour la peinture ainsi que les autres sites privé/commerciaux.

5.3 Réseau de collecte du programme

Type	Peinture		PSF	
	Nb de sites CDA	Objectif annuel fixé	Nb de Sites CDA	Objectif annuel fixé
Dépôt Municipal	96	120	95	150
Évènement de collecte ponctuel municipal	299	475	288	500
Dépôt détaillant	198	425	n/a	n/a

6 Mises à jour sur les membres/IFO/PII

6.1 Transition des intendants de IFO au PII de l'AGRP

À la fin de l'année 2016, il y avait 77 membres pour la peinture, 21 membres pour les pesticides, 57 membres pour les solvants et 16 membres pour les fertilisants qui participaient au programme de l'AGRP.

Tout au long de 2016, l'AGRP a continué de faire un suivi avec les intendants de l'Ontario pour la peinture et les PSF qui avaient manifesté leur intérêt à faire la transition vers l'Industry Funded

7

Annexe G – Association pour la Gestion Responsable des Produits
(Programmes pour la peinture et les revêtements, les solvants et engrais)

Organization (IFO) pour le PII de l'AGRP. Un suivi a également été fait avec les compagnies qui étaient nouvelles sur le marché. Une liste des membres du programme est fournie en Annexe B. Neuf nouveaux membres se sont ajoutés pour la peinture en 2016. Les membres pour les PSF ont rejoint l'AGRP, le ou après le 1^{er} avril 2016, après le lancement du programme pour les PSF.

En outre, l'AGRP fait un suivi régulier avec les membres sur les exigences de déclaration et mène des audits chez ceux-ci conformément au contrat d'adhésion des membres.

6.2 Coûts de la chaîne d'approvisionnement attribuable à la part de marché des intendants de l'IFO

L'AGRP a conclu une entente avec SO pour le financement par celle-ci des coûts de la chaîne d'approvisionnement attribuable à la part de marché des intendants pour les PSF toujours avec SO en 2016. Un paiement partiel a été reçu au moment de la rédaction de ce rapport.

L'AGRP n'a pas été en mesure de conclure une entente avec SO pour le financement des coûts de la chaîne d'approvisionnement attribuable à la part de marché des intendants pour la peinture qui étaient toujours avec SO en 2016. Par conséquent, les intendants pour la peinture de l'AGRP ont payé les coûts de la chaîne d'approvisionnement de 2016 attribuable aux intendants pour la peinture qui étaient toujours avec SO.

7 Promotion et éducation

En 2016, l'AGRP a continué à mettre en œuvre des activités de promotion et d'éducation conformément au PII. Les initiatives de promotion et d'éducation de l'AGRP les plus importantes sont énumérées ci-dessous.

7.1 Publicité et activités

1. Campagne ciblée SEM - YP Group (Pages Jaunes).

- Campagne de publicité numérique spécifique à l'Ontario annonçant le programme PaintRecycle aux résidents de la province en fonction d'une vaste liste de mots clés pertinents au programme.
- Aperçu : Plusieurs Ontarien(ne)s rencontrent les messages publicitaires du programme PaintRecycle après l'utilisation de mots-clés liés à l'achat de nouvelle peinture (contrairement aux mots clés liés au recyclage de la peinture).
- Plus de 58 000 vues en 2016 pour les annonces payées apparaissant sur les sites de recherche.

2. Campagne numérique de reciblage - YP Group (Pages Jaunes)

- Campagne de reciblage numérique spécifique à l'Ontario qui diffuse des annonces de PaintRecycle à tous les utilisateurs qui naviguent sur le web après avoir visité notre site internet (publicité présentée aux utilisateurs « présélectionnés » qui ont visité notre site web à un moment ou un autre).

3. Contenu stratégique de la page Facebook à accès restreint

- Contenu spécifique à l'Ontario actualisé régulièrement, disponible uniquement pour les Ontarien(ne)s et axé sur le recyclage des peintures, des déchets spéciaux, sur la communauté du recyclage en général, ainsi que sur la marque de l'AGRP. L'Ontario s'est hissée au troisième rang de l'audience la plus importante au niveau des médias sociaux (derrière la C.-B. et le QC) après seulement quelques mois.
- 14 624 « j'aime » pour la page (au moment de la rédaction du présent rapport)

4. Page entière de publicité dans les calendriers municipaux

8

Annexe G – Association pour la Gestion Responsable des Produits
(Programmes pour la peinture et les revêtements, les solvants et engrais)

- a. Le programme PaintRecycle de l'AGRP été annoncé dans les calendriers municipaux de l'Ontario et les guides régionaux des déchets en utilisant le plus grand format disponible, de façon à égaler ou dépasser la présence qu'avait SO auparavant.
- 5. Commandite de l'atelier du printemps de la Municipal Waste Association (MWA)**
- a. Page entière de publicité dans le guide de l'évènement de la MWA.
- b. Quatre encarts publicitaires 8,5 x 11" dans le programme de la MWA mettant en évidence: le nouveau site internet de L'AGRP, le personnel du bureau de l'AGRP de l'Ontario, le site de recherche de points de dépôt et la facilité avec laquelle il est possible de commander du matériel pour les points de vente.
- 6. Publicités imprimées dans le magazine de la CPCA**
- a. Présentation de l'AGRP et du programme PaintRecycle au marché ontarien.
- 7. Évènements**
- a. ReGeneration a participé à la Foire des déchets de la région de Durham.
- b. L'AGRP a été un commanditaire de niveau argent pour l'atelier d'automne de la MWA en octobre. Une publicité d'une demi-page a été mise dans le guide de l'évènement ainsi que de l'information dans la trousse des délégués.

7.2 Mesures de performance du site internet

7.2.1 Vue d'ensemble de l'affluence sur le site internet

Paramètres:

- Seulement la page de l'Ontario du site web de l'AGRP
- Pages avec un minimum de 20 visites seulement
- L'affluence générale sur le site web (Nouvelles, Page d'accueil, évènements, à propos, carrière, etc.) n'est PAS inclus dans cette analyse.

Indicateurs	Du 1 ^{er} jan. au 31 déc. 2016
Nb de séances (visites)	25 902
Visiteurs qui reviennent (%)	23.4%
Nouveaux Visiteurs (%)	76.6%
Durée moyenne de la visite	00:01:54
Nombre moyen de pages vues	2.47

- Note: – Depuis le 1^{er} mai 2016, les informations contenues dans la section «service aux membres et aux partenaires de services » ont été déplacées du site ReGeneration vers le site Productcare.org (le site institutionnel de l'AGRP).

Annexe G – Association pour la Gestion Responsable des Produits
(Programmes pour la peinture et les revêtements, les solvants et engrais)

Source de l'audience :

Indicateurs	Du 1 ^{er} jan. au 31 déc. 2016
Affluence organique (recherche)	27.9%
Affluence référé	49.5%
Affluence direct	20%
Recherche payée	1.7%

- [organique] – Visiteurs référencés par un moteur de recherche non-rémunéré comme par exemple une recherche sur Google.com.
- [référé] – Visiteurs référencés par des liens sur d'autres sites (voir ci-dessous).
- (direct) – Visiteurs qui ont visité le site en tapant l'URL directement dans leur navigateur. «Direct» peut également se référer aux visiteurs qui ont cliqué sur les liens à partir de leurs favoris, les liens non marqués dans les courriels ou des liens à partir de documents qui n'incluent pas les variables de suivi (comme les documents PDF ou Word).
- [payée] – La recherche payée comprend les visites de AdWords, ainsi que le l'affluence payée provenant d'autres moteurs de recherche.

Principales sources d'affluence (1^{er} janv. au 31 déc. 2016):

Site de liaison	Organisation	% de l'affluence en provenance de l'ON
makethedrop.ca	Stewardship ON	69.49%
regionofwaterloo.ca	Region of Waterloo	11.09%
productcare.org	Product Care Association	2.8%

7.3 Mesures de performance des médias sociaux

Paramètres:

- Total des activités Facebook pour l'année
- Acquisition de nouveaux fans
- Page Facebook ReGeneration

Nb de nouveaux j'aime de la page Facebook	Nb total de personnes rejointes	Nb de vues
5 939	1 425 180 (ON seulement)	2 113 895 (ON seulement)

Nombre total actuel de « J'aime » pour la page Facebook : 14,624

7.4 Demandes de matériel promotionnel

L'AGRP a distribué du matériel promotionnel à tous les détaillants de peinture de l'Ontario par courrier en 2015. Ce même matériel a été mis à la disposition des municipalités intéressées par voie numérique.

À ce jour, seulement quelques municipalités et établissements de vente au détail ont demandé/commandé du nouveau matériel. Ces commandes ont été envoyées gratuitement. Toutes les

Annexe G – Association pour la Gestion Responsable des Produits
(Programmes pour la peinture et les revêtements, les solvants et engrais)

municipalités et les établissements de vente au détail ont reçu des instructions sur la façon de consulter le matériel promotionnel disponible et de le commander au besoin.

8 Autres mises à jour

8.1 Mises à jour sur le programme intérimaire pour les lampes de l'AGRP

L'Association pour la Gestion Responsable des Produits (AGRP) a financé volontairement, au nom de l'industrie de l'éclairage, un programme intérimaire de 1 million de dollars pour supporter les municipalités et les détaillants de l'Ontario suite à la fin du financement «MHSW Phase 2», le 30 septembre 2014, pour les lampes contenant du mercure.

Le programme intérimaire s'est déroulé du 1^{er} juin 2015 au 31 mai 2016 et a accordé un financement de 1 million de dollars pour soutenir la gestion en fin de vie des lampes contenant du mercure collectées aux 171 événements de collecte ponctuels municipaux, aux 89 dépôts municipaux permanents et aux 45 dépôts détaillants en Ontario.

L'AGRP exploite des programmes efficaces de recyclage de lampes dans un certain nombre de provinces et désire continuer à travailler avec l'industrie et les fournisseurs de services et suivre l'évolution de la législation en Ontario à ce sujet.

9 États financiers

Annexe G – Association pour la Gestion Responsable des Produits
(Programmes pour la peinture et les revêtements, les solvants et engrais)

ASSOCIATION POUR LA GESTION
RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
« ONTARIO PAINTRECYCLE PROGRAM » ET
« ONTARIO PESTICIDES, SOLVENTS AND
FERTILIZERS PROGRAM »

ÉTAT DES PRODUITS ET CHARGES


31 décembre 2016

Annexe G – Association pour la Gestion Responsable des Produits
(Programmes pour la peinture et les revêtements, les solvants et engrais)


ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
« ONTARIO PAINTRECYCLE PROGRAM » ET
« ONTARIO PESTICIDES, SOLVENTS AND FERTILIZERS PROGRAM »
État des produits et charges
 Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

Table des matières

Rapport des auditeurs indépendants	
État des produits et charges	4
Notes à l'état des produits et charges	5 - 6



Annexe G – Association pour la Gestion Responsable des Produits
(Programmes pour la peinture et les revêtements, les solvants et engrais)

 **ROLFE, BENSON LLP** CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS
 1500 - 1090 West Georgia Street
 Vancouver, B.C. V6E 3Y7
 Tel: 604 684-1111 Fax: 604 684-7037
 E-mail: admin@rolfebenson.com

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À l'Office de la Productivité et de la Récupération des Ressources

Tel que requis par la Loi de 2016 favorisant un Ontario sans déchets (c.12 - Annexe 21s J0(213)), nous avons effectué l'audit de l'état des produits et charges (ci-après « l'état ») de « Ontario PaintRecycle Program » et « Ontario Pesticides, Solvents and Fertilizers Program » présenté par l'Association pour la Gestion Responsable des Produits du Canada pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour l'état


La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de cet état conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organisations sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un état exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs


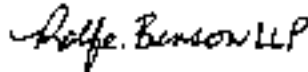

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que l'état ne comporte pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans l'état. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que l'état comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation de l'état afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble de l'état.

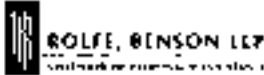
Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



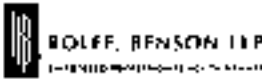
Annexe G – Association pour la Gestion Responsable des Produits
(Programmes pour la peinture et les revêtements, les solvants et engrais)

 ROLFE, BENSON LLP <small>CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS</small>	
<hr/> RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS (suite) <hr/>	
<p>Opinion</p> <p>À notre avis, l'état donne, dans tous ses aspects significatifs, une image fidèle des produits et charges de « Ontario PaintRecycle Program » et « Ontario Pesticides, Solvents and Fertilizers Program » tel que présenté par l'Association pour la Gestion Responsable des Produits du Canada pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.</p> <p>Restriction à la diffusion</p> <p>Ce rapport a été préparé à la demande de la direction de l'Association pour la Gestion Responsable des Produits du Canada et de l'Office de la Productivité et de la Récupération des Ressources. En conséquence, il est possible que l'état ne puisse se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement à la direction de l'Association pour la Gestion Responsable des Produits du Canada et de l'Office de la Productivité et de la Récupération des Ressources et ne devrait pas être distribué à d'autres parties.</p>	
 ROLFE, BENSON LLP <small>COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS</small>	
<p>Vancouver, Canada Le 22 mars 2017</p>	
	


Annexe G – Association pour la Gestion Responsable des Produits
(Programmes pour la peinture et les revêtements, les solvants et engrais)

<hr/> ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA « ONTARIO PAINTRECYCLE PROGRAM » ET « ONTARIO PESTICIDES, SOLVENTS AND FERTILIZERS PROGRAM » État des produits et charges Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 <hr/>	
2016	
Produits	17 857 582 \$
Dépenses du programme	
Collecte	6 090 218
Traitement	5 835 051
Transport	1 902 071
Administration (notes 2(b) et (d))	1 603 373
Règlementaires	120 314
Communications	53 657
	15 604 184
Excédent des produits sur les charges	2 253 398 \$
<p>Engagement (note 3)</p>	
<p>Les notes annexées font partie intégrante de cet état</p>	
<p>4</p>	
	

Annexe G – Association pour la Gestion Responsable des Produits
(Programmes pour la peinture et les revêtements, les solvants et engrais)

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA « ONTARIO PAINTRECYCLE PROGRAM » ET « ONTARIO PESTICIDES, SOLVENTS AND FERTILIZERS PROGRAM » Notes à l'état des produits et charges Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016			
1.	<p>Présentation des états financiers</p> <p>L'état des produits et charges « l'état » inclut seulement les produits et charges relatifs à « Ontario Paintrecycle Program » et « Ontario Pesticides, Solvents and Fertilizers Program » qui a débuté ses opérations à titre d'un segment des opérations de l'Association pour la Gestion Responsable des Produits de Canada « l'Association » le 30 juin 2015 et le 1^{er} avril 2016 respectivement.</p>		
2.	<p>Sommaire des principales conventions comptables</p> <p>Cet état des produits et charges a été dressé selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les principales conventions se détaillent comme suit :</p> <p>(a) Création des produits</p> <p>Les produits relatifs aux frais de récupération sont reçus des membres qui participent aux programmes de l'Association dans la province de l'Ontario. L'Association reconnaît ces frais comme revenus lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils deviennent recevables si le montant peut raisonnablement être estimé et que l'encaissement est raisonnablement assuré. Les produits relatifs aux frais de récupération sont reconnus au fur et à mesure que chacun des membres agents les déclare et les remet tel qu'il est exigé par les lois environnementales provinciales.</p> <p>(b) Immobilisations incorporelles</p> <p>Les immobilisations incorporelles sont initialement comptabilisées au coût. L'Association amortit le coût de ses immobilisations incorporelles selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile. Le taux d'amortissement est le suivant :</p> <table border="1" style="margin-left: 40px;"> <tr> <td style="text-align: center;">Système de gestion intégré</td> <td style="text-align: center;">5 ans</td> </tr> </table> <p>Les dépenses d'administration incluent une dépense d'amortissement de 75 699 \$.</p> <p>(c) Utilisation d'estimations</p> <p>La présentation de l'état financier conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des revenus et des dépenses ainsi que sur la divulgation des éventualités à la date de fin d'exercice. Les éléments significatifs qui requièrent davantage d'estimations incluent les provisions pour les produits à recevoir, les provisions pour les charges à payer, l'amortissement, l'imputation de coûts indirects et les engagements relatifs au traitement. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.</p>	Système de gestion intégré	5 ans
Système de gestion intégré	5 ans		
4			

Annexe G – Association pour la Gestion Responsable des Produits
(Programmes pour la peinture et les revêtements, les solvants et engrais)

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA « ONTARIO PAINTRECYCLE PROGRAM » ET « ONTARIO PESTICIDES, SOLVENTS AND FERTILIZERS PROGRAM » Notes à l'état des produits et charges Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016	
2.	<p>Sommaire des principales conventions comptables (suite)</p> <p>(d) Frais généraux et d'administration – Imputation des coûts indirects</p> <p>Une portion des frais généraux et d'administration de l'Association vers des frais recouvrés ont été imputés aux présents programmes. L'imputation des frais généraux et d'administration aux programmes est déterminée en utilisant le pourcentage de dépenses d'exploitation spécifiques à ce programme comparé au total des dépenses d'opérations de tous les programmes de l'Association. Les dépenses d'administration incluent des coûts indirects imputés pour un montant de 996 488 \$.</p>
3.	<p>Engagement relatif au traitement</p> <p>En fin d'exercice, l'Association avait en main des matières non traitées relatives aux programmes dont les coûts estimés de transport et de recyclage à engager en 2017 s'élevaient à 147 000 \$.</p>
6	

Annexe G – Association pour la Gestion Responsable des Produits
(Programmes pour la peinture et les revêtements, les solvants et engrais)

10 Annexes

10.1 Annexes A – Fournisseurs de services

Liste des fournisseurs de services de l'AGRP					
Nom de la compagnie	Peinture	Aérosols	Pesticides	Solvants	Fertilisants
Aevidas Inc.	T	T	T	T	T
Brendar Environmental Inc.	T	T/P	T/P	T/P	T/P
Buckham Transport Ltd.	T	T/P	T/P	T/P	T/P
Cardinal Couriers Ltd.	T				
Clean Harbors Inc.	T		T/P	T/P	T/P
Drain-All Ltd.	T	T/P	T/P	T/P	T/P
Envirosystems Inc. (formerly Hotz Environmental)	T/P	T/P	T/P	T/P	T/P
GFL Environmental Inc. (formerly Potter Environmental)	T	T/P	T/P	T/P	T/P
Loop Recycled Products Inc.	P				
Miller Environmental Corporation	T	T/P	T/P	T/P	T/P
OWL Environmental Inc.	T			T	
Photech Environmental Solutions	T	T/P	T/P	T/P	T/P
Quantex Technologies Inc.	T	T	T	T	T
Raw Materials Company Inc.	T	T	T	T	T
Safety-Kleen Brampton	T			T	
Safety-Kleen Brantford	T			T	
Safety-Kleen Chelmsford	T			T	
Safety-Kleen London	T			T	
Safety-Kleen Oshawa	T			T	
Safety-Kleen Ottawa	T			T	
Terrapure Environmental (formally Newalta)	T	T	T/P	T/P	T/P
Veolia Environmental - Timmins	T		T	T	T
Veolia ES Canada - Chatham	T		T	T	T
Veolia ES Canada - Ottawa	T		T	T	T
Veolia ES Canada - Pickering	T		T	T	T
Veolia ES Canada - Quebec	T		T	T	T

T=Transporter (Transporteur) P=Processor (Recycleur)

Annexe G – Association pour la Gestion Responsable des Produits
(Programmes pour la peinture et les revêtements, les solvants et engrais)

10.2 Annexe B – Membres

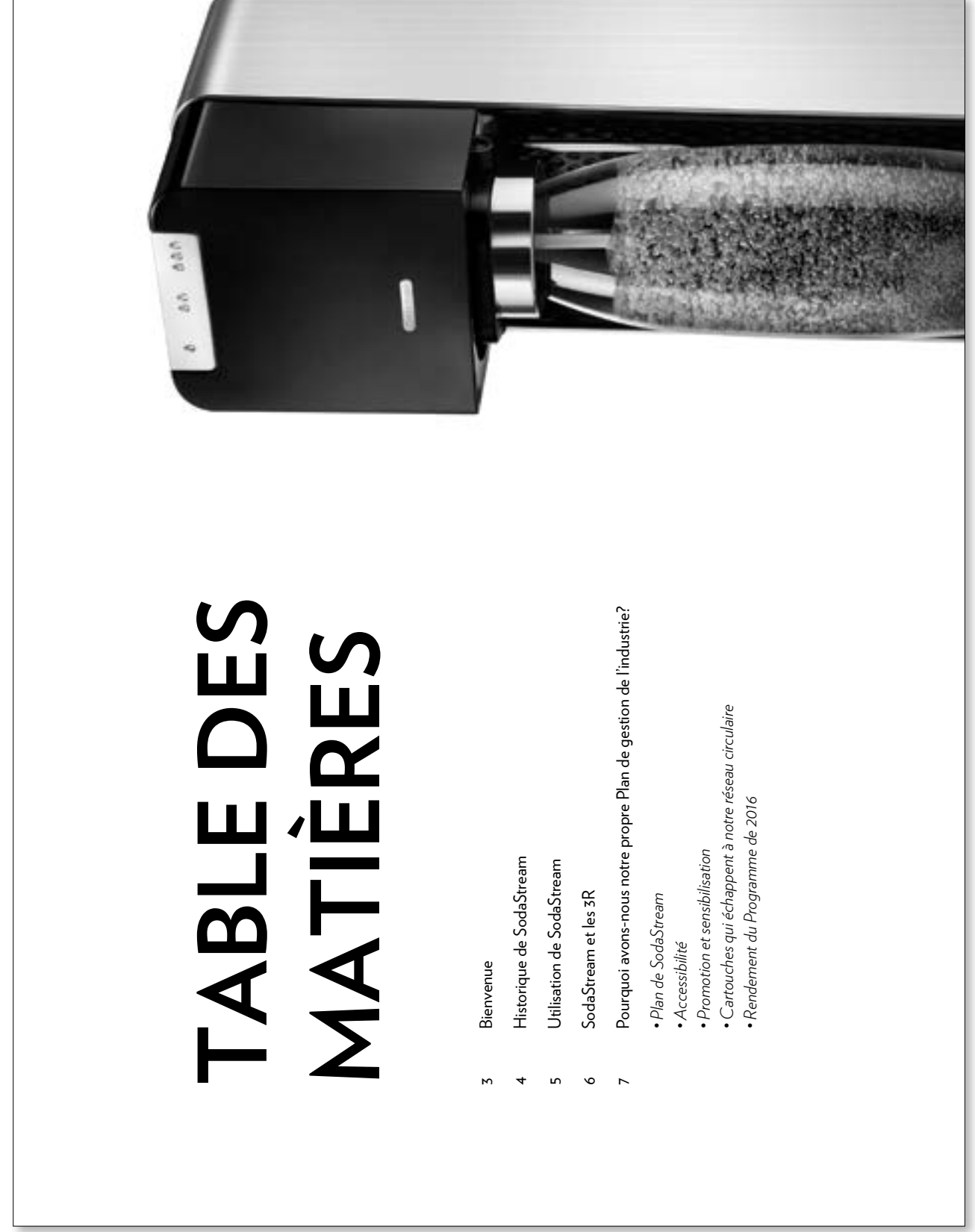
Membres du PII de l'AGRP
3600106 Manitoba Inc o/a Piston Ring
3M Canada Company
7594828 Canada inc. (o/a TruServ Canada)
Acklands-Grainger Inc.
AD Fire Protection Systems Inc.
Alex Milne Associates Ltd.
Alexandria Moulding
BASF Canada Inc.
Bass Pro Canada ULC
Behr Process Corp.
Benjamin Moore & Co. Ltd.
Bestbuy Distributors Ltd
Bridgestone Canada Inc, Firestone Building Products Canada Division
Brock White Canada Company, LLC
Canadian Auto Stores Ltd
Canadian Building Restoration Products, Inc
Canadian Tire Corporation, Limited
Canpro Decorating Products Inc.
CANRAD BEAUTY Ltd
Cansel Survey Equipment Inc.
CertainTeed Gypsum Canada, Inc.
Class C Solutions Group, MSC Industrial Supply LLC
Cloverdale Paint Inc.
Commercial Oil Company of Hamilton Inc.
Costco Wholesale Canada Ltd.
Country Chic Paint
CRC Canada Inc.
Custom Building Products Canada Ltd
Denalt Paints Ltd.
Dominion Sure Seal Ltd.
Dow Building Solutions
Dynamic Paint Products Inc.
Empack Spraytech
Farrow & Ball Canada Ltd.
Fastenal Canada Ltd.
FCA Canada Inc
G.F. Thompson Co. Ltd.
General Motors of Canada Company
GH INTERNATIONAL SEALANTS ULC
Greenstar Plant Products Inc.

Annexe G – Association pour la Gestion Responsable des Produits
(Programmes pour la peinture et les revêtements, les solvants et engrais)

Henkel Cda Corp. Consumer Adhesives
Henry Company Canada, Inc.
Hi! Neighbor Floor Covering Co. Limited
Home Depot of Canada Inc.
Home Hardware Stores Limited
Hotz Environmental
IKEA Canada Limited Partnership
ITW Construction Products, A division of ITW Canada
ITW Permatex Canada
Jaguar Land Rover Canada ULC
John Deere Canada ULC
K-G Spray-Pak Inc.
Kleen-Flo Tumbler Industries Ltd.
Korzite Coatings Inc.
Kubota Canada Ltd
Lee Valley Tools Ltd.
Loblaws Inc.
Loop Recycled Products Inc.
LOVELAND PRODUCTS CANADA INC.
M G Chemicals Ltd.
Macdonald and White Paint Co.
Martin & Associates Industries
Michaels Stores Inc.
Modern Sales Co-op
Nawkaw
NCH Canada Inc.
Omer Desseres
Orgill Canada Hardlines ULC
Patene Building Supply Ltd.
Peintures MF Inc.
Plasti Kote Co., Inc. (Valspar)
PPG Architectural Coatings Canada Inc.
Premier Tech Home & Garden Inc
Princess Auto Ltd.
Pro Form Products Limited
PROTEK PAINT LTD
Quikrete Canada Holdings Limited
Radiator Specialty Company of Canada
Recochem Inc.
Regional Automotive Warehousing Ltd
Rochester Midland Ltd
Rona Inc.
Rust-Oleum Consumer Brands Canada

Annexe G – Association pour la Gestion Responsable des Produits
(Programmes pour la peinture et les revêtements, les solvants et engrais)

S.C. Johnson and Son, Limited
Saman Corporation
Schwartz Chemicals
Scotts Canada Ltd.
Selectone Paints Limited
Shrader Canada Limited
Solignum Inc.
Sto Canada Ltd.
Surekiller Products Limited
Suzuki Canada Inc.
The Sansin Corporation
The Sherwin-Williams Company
Toolway Industries Ltd.
Torcan Coatings Inc.
Toyota Canada Inc.
Tremco Canada Division, RPM Canada
Uline Canada Inc.
Valvoline Canada-Div. Ashland Canada
WalMart Canada Corp.
WD-40 Company (Canada) Ltd.
Wood Essence Distributing
YHD DISTRIBUTORS INC.



BIENVENUE

SodaStream a le plaisir de présenter son premier rapport annuel à l'Office de la productivité et de la récupération des ressources (« Office »). En tant qu'entreprise, nous sommes stimulées par notre capacité à offrir des solutions novatrices pour le marché des boissons qui constituent un meilleur choix pour la planète.

Le modèle opérationnel de SodaStream est inédit : circulaire au lieu de linéaire; ce qui crée un environnement d'affaires idéal pour intégrer les 3R – réduction du nombre de canettes et de bouteilles, réutilisation sans limite des cartouches et recyclage des cartouches qui ne peuvent plus être remises à neuf.

Notre programme d'échange de cartouches est la caractéristique de notre entreprise et la maximisation du nombre de cartouches utilisées est essentielle. Lorsque l'appareil d'un de nos consommateurs n'a plus de CO₂, les cartouches vides de SodaStream peuvent être échangées dans plus de 560 détaillants participants en Ontario. Ces échanges fonctionnent en mouvement circulaire pour les tests de qualité, la remise à neuf et finalement le remplissage ou le recyclage.

Notre engagement à l'égard de la gestion environnementale est l'une de nos valeurs fondamentales et la raison pour laquelle nous menons une révolution contre les boissons en cannette et en bouteille grâce à notre système réutilisable.

Merci d'avoir choisi de mieux connaître notre approche SodaStream pour des bulles durables.

- SodaStream Canada

« NOUS N'EXPÉDIONS PAS L'EAU, NOUS N'EXPÉDIONS PAS LES CANETTES, NOUS EXPÉDIONS UNIQUEMENT LES BULLES »

SodaStream est le plus important fabricant, fournisseur, et distributeur de systèmes de gazéification à domicile au monde

L'origine de la société remonte en 1903 avec la création d'un système qui permettait aux consommateurs de gazéifier l'eau à domicile. Au cours du dernier siècle, SodaStream n'a jamais cessé d'innover et détient actuellement 65 brevets et 198 enregistrements de la marque partout dans le monde. De nos jours, les produits SodaStream sont vendus dans plus de 60 000 points de vente au détail dans 45 pays.

SodaStream produit et distribue une gamme de produits, tels que les appareils de gazéification, les bouteilles de gazéification réutilisables, les préparations de saveur et le CO₂ qui est fourni sous la forme d'une cartouche brevetée de gaz sous pression et rechargeable qui est fabriquée, rechargée et dont la sécurité est vérifiée par SodaStream. Chaque cartouche de CO₂ SodaStream est fournie sous licence sur le marché de sorte que les cartouches demeurent la propriété de SodaStream.

Le programme de SodaStream est unique parce qu'il vise à améliorer le processus existant et entièrement opérationnel déjà en place pour le détournement des cartouches de CO₂ SodaStream. La société a mis en œuvre un système exhaustif et autogéré depuis le lancement au Canada de ses cartouches de CO₂ – un modèle de responsabilité du fabricant vraiment élargie.

Le 14 avril 2016, Réacheminement des déchets Ontario (maintenant l'Office de la productivité et de la récupération des ressources ou l'Office) a approuvé le Plan de gestion de l'industrie (PGI) de SodaStream pour la gestion des cartouches sous pression et a annoncé la date d'entrée en vigueur du PGI au 30 juin 2016.

Le présent rapport annuel est présenté à l'Office en vertu de l'article 40 de la Loi favorisant un Ontario sans déchets et repose sur les données de ventes et d'échanges de l'année civile 2016 de SodaStream.



RÉDUIRE

Les cartouches de CO₂ SodaStream sont réutilisables à l'infini et représentent une initiative exceptionnelle de réduction des déchets. L'appareil et le système de gazéification SodaStream offrent une valeur ajoutée sous forme de diminution des emballages de boissons comme les canettes en aluminium, les bouteilles en verre ou en plastique. Par exemple, un client de SodaStream qui utilise quatre cartouches de CO₂ SodaStream par année peut réduire la nécessité d'acheter au magasin jusqu'à 240 bouteilles d'un litre de boisson gazeuse par année.

RÉUTILISER

La signature du système SodaStream est la réutilisation de la cartouche de CO₂. La maximisation du nombre de cartouches réutilisées est au cœur de notre entreprise. Nous avons beaucoup investi dans la collecte, la manipulation et le remplissage de nos cartouches de CO₂; y compris dans la mise au point et l'utilisation des boîtes avec séparateurs servant au transport des cartouches et d'un premier système d'inspection pour la collecte aux détaillants. Le système SodaStream est conçu pour recharger toutes nos cartouches.

RECYCLER

Les cartouches de CO₂ SodaStream qui ne résistent pas au contrôle de la qualité sont retirées de la circulation et envoyées à notre usine de fabrication. Elles sont alors soigneusement remises à neuf et réintroduites dans le marché, prolongeant ainsi leur vie utile encore plus longtemps, soit recyclées. En plus du retrait des cartouches qui échouent au contrôle de la qualité lorsqu'elles sont rechargées, chaque cartouche de CO₂ SodaStream affiche une date sur la valve en laiton, ce qui permet de les retirer régulièrement de l'inventaire tous les cinq ans pour effectuer des essais. Ces cartouches sont souvent réutilisables, nous n'avons qu'à remplacer la valve en laiton. Lorsque les cartouches de CO₂ SodaStream atteignent la fin de leur vie utile, elles sont recyclées en laiton ou en aluminium brut.

SODASTREAM ET LES 3R | 6

POURQUOI AVOIR NOTRE PROPRE PLAN DE GESTION DE L'INDUSTRIE?

4.1 PLAN SODASTREAM

Le système SodaStream repose sur le principe de réutilisation, et notre entreprise est structurée autour de ce principe pour créer un système de suivi et s'assurer que les cartouches de CO₂ sont réutilisées, plutôt que d'en fabriquer de nouvelles. Parce que nos cartouches sont mises sous pression, elles font partie des matières obligatoires dans le cadre du programme provincial qui gère d'autres bouteilles sous pression, comme les bouteilles de propane. Cependant, parce que SodaStream gère un programme d'échange, de retour et de réutilisation depuis son arrivée au Canada, nous avons soumis un Plan de gestion de l'industrie (PGI) pour faire reconnaître notre processus opérationnel existant visant à détourner les cartouches de CO₂ SodaStream des sites d'enfouissement. Le système d'échange et de remplissage des cartouches est conçu pour traiter la totalité des cartouches de CO₂ SodaStream utilisées par les consommateurs. Selon une analyse des modèles de vente, les utilisateurs réguliers achètent souvent des cartouches supplémentaires pour avoir sous la main des cartouches de recharge pleines pour leur appareil à domicile ou dans leur résidence secondaire. Il peut s'écouler beaucoup de temps avant d'épuiser cette réserve de cartouches de recharge, ce qui peut entraîner des retards avant que ces cartouches pénètrent dans le système d'échange et de remplissage.

Depuis que nous avons soumis notre plan final en 2016, nous avons adopté d'autres mesures pour améliorer notre système en augmentant l'accessibilité, la promotion et la sensibilisation, et en créant des liens avec les municipalités et les fournisseurs de service partout en Ontario afin d'atténuer tout risque de mouvement des cartouches hors de notre réseau circulaire de retours.

4.2 ACCESSIBILITÉ

Le système SodaStream repose sur le principe de réutilisation, et notre entreprise dispose d'un réseau existant de détaillants qui échangeront les cartouches de CO₂ SodaStream dans tout emplacement autorisé pour une cartouche de CO₂ SodaStream pleine à prix réduit, ou acceptent les retours des cartouches de CO₂ SodaStream dans plus de 560 détaillants en Ontario. Le site Web de SodaStream (<http://www.sodastream.ca/fr/>) est conçu pour informer les consommateurs de la façon de se débarrasser de leurs cartouches de CO₂ SodaStream vides ou indésirables; le site permet aussi de guider les consommateurs à l'emplacement autorisé le plus pratique pour eux en utilisant un logiciel de géolocalisation.

SodaStream continuera de chercher de nouvelles avenues pour ajouter au réseau important d'autres options aux consommateurs de SodaStream afin qu'ils puissent échanger ou retourner leurs cartouches de CO₂ SodaStream.



4.3 PROMOTION ET SENSIBILISATION

Le site Web de SodaStream sert et continuera de servir comme pierre angulaire pour le soutien et la communication entre SodaStream et les consommateurs. Ce site Web renferme tous les renseignements pertinents sur les commerces de détail qui participent aux échanges et au retour des cartouches de CO₂ SodaStream, ainsi qu'une liste des autres endroits, comme des fournisseurs de service, où les cartouches de CO₂ SodaStream sont récupérées. En outre, ce site Web renferme une composante d'enregistrement du produit, qui permet à SodaStream de communiquer avec ses consommateurs concernant toute préoccupation liée à la gestion ou à l'élimination de ces cartouches de CO₂ SodaStream.



Ces méthodes de sensibilisation des consommateurs facilitent une communication directe entre SodaStream et les consommateurs sur toute question relative aux cartouches de CO₂ SodaStream, y compris des rappels par courriel pour retourner les cartouches de CO₂ SodaStream usagées.

Nous travaillons avec nos détaillants partenaires pour élaborer des documents de complémentaires en vue d'améliorer les documents de formation à l'usage des employés de vente au détail et de parfaire la communication accessible aux consommateurs sur le fonctionnement du processus d'échange des cartouches de CO₂ SodaStream. Nous avons aussi conclu une entente avec une tierce partie pour réaliser une autre recherche auprès des consommateurs afin de connaître leur opinion sur la façon dont nous pouvons améliorer le programme d'échange de nos cartouches de CO₂.

9

4.4 CARTOUCHES QUI ÉCHAPPENT À NOTRE RÉSEAU CIRCULAIRE

Un élément que SodaStream a initié en 2016 visait à mieux comprendre la circulation des cartouches et à commencer la collecte des cartouches des consommateurs qui cessent d'utiliser le système SodaStream. La situation idéale est lorsqu'un consommateur donne son appareil à un autre utilisateur et que toutes les cartouches de CO₂ sont retournées à un détaillant participant. Cependant, au cas où cette situation ne se réalise pas, il se peut qu'il y ait une fuite dans notre réseau circulaire. Un domaine d'intervention par SodaStream est de travailler avec des municipalités et des fournisseurs de services pour récupérer les cartouches qui pourraient se retrouver au dépôt de déchets dangereux de la municipalité.

SodaStream travaille activement avec les municipalités en communiquant directement avec des représentants municipaux et par le biais d'articles dans le bulletin de la Municipal Waste Association (MWA). Même si la possibilité de participer au système SodaStream a été élargie à plusieurs fournisseurs de service partout en Ontario, nous continuons actuellement de travailler avec EnviroSystems (autrefois Hotz Environmental) comme l'unique fournisseur de services pour intercepter activement les cartouches de CO₂ et les retourner à SodaStream. Jusqu'à présent, EnviroSystems a déclaré recevoir plus de 200 cartouches de toutes les régions de l'Ontario.

Suite aux résultats préliminaires de notre travail avec EnviroSystems, nous avons commencé à nous engager avec d'autres municipalités et fournisseurs de services non seulement en Ontario, mais aussi dans d'autres centres urbains partout au Canada. Nous voulons récupérer toutes les cartouches et nous continuerons d'explorer d'autres occasions de réduire les pertes de cartouches qui se trouvent en dehors de notre réseau de retour désigné – partout au Canada.

Même si notre système d'échange est en place depuis notre arrivée au Canada, nous continuons de chercher d'autres possibilités d'améliorer notre infrastructure de collecte et nous tenons compte de tous les points de fuite potentiels. En continuant de surveiller ces possibilités, SodaStream réduit activement les risques liés aux cartouches en marge du réseau désigné pour les retours.



10

4.5 RENDEMENT DU PROGRAMME 2016

Même si le réseau circulaire de SodaStream est conçu pour manipuler la totalité des cartouches en circulation, les taux d'utilisation et d'échange des cartouches par les consommateurs varient. Certains utilisateurs réguliers échangent souvent les cartouches à un rythme élevé, alors que d'autres le font moins fréquemment. De nombreux consommateurs achètent aussi des cartouches de réserve pour leur domicile et leur résidence secondaire. Même si une cartouche est achetée, consommée et échangée dans le même trimestre, il est peu probable que cette cartouche retourne à la circulation pendant cette même période. Par conséquent, le comportement saisonnier et changeant des consommateurs représente deux facteurs qui contribuent aux indicateurs de rendement ci-dessous. En vertu du plan approuvé, SodaStream surveille le mouvement des cartouches sur une base trimestrielle et déclare annuellement le pourcentage total de cartouches détournées du système de récupération (le nombre de cartouches remplies et réutilisées en plus des cartouches retirées de la circulation et recyclées divisé par le nombre de cartouches sur le marché).

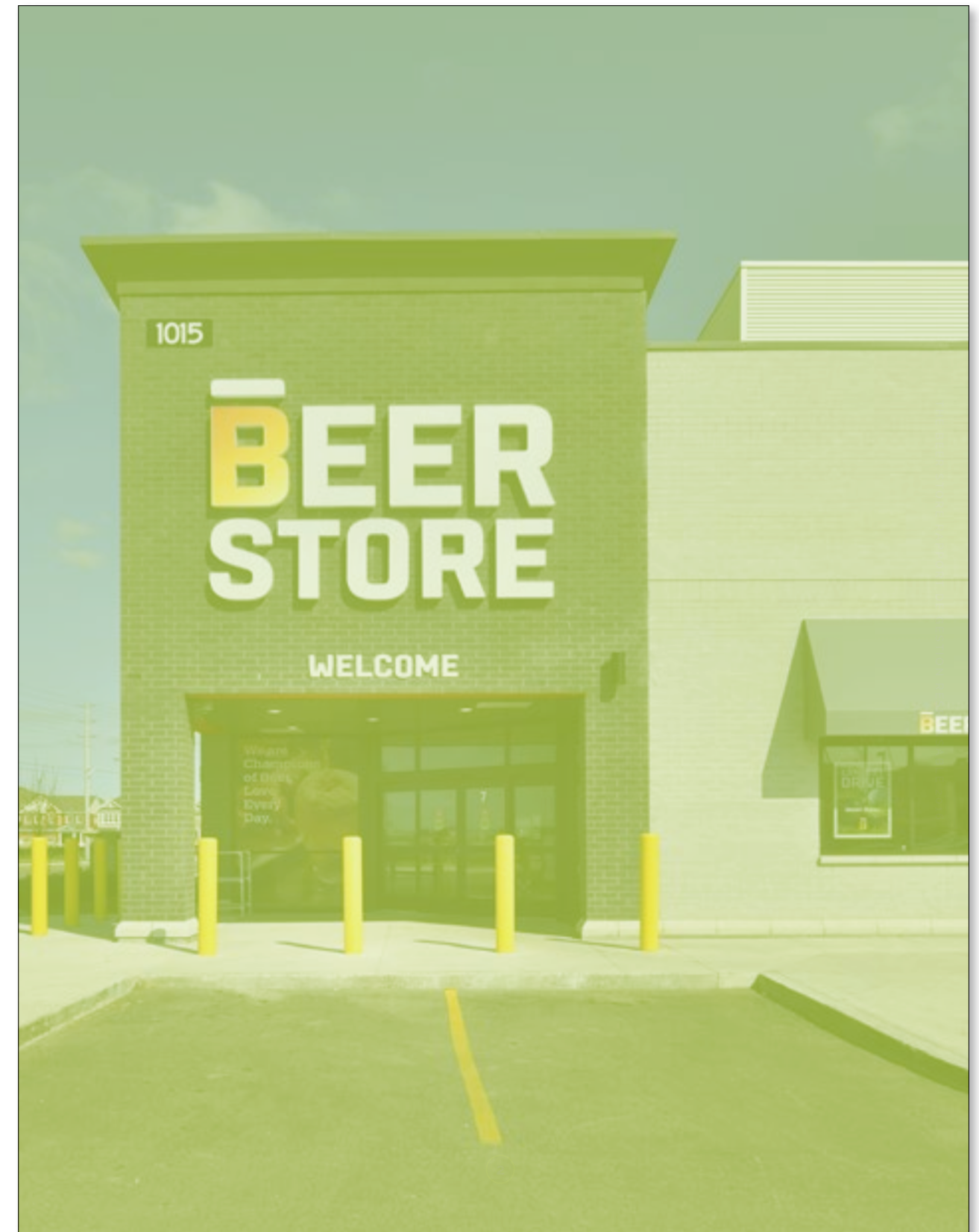


PROMOUVOIR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE, UN CONTENANT À LA FOIS

THE BEER STORE
RAPPORT DE GESTION RESPONSABLE 2016

TABLE DES MATIÈRES

- 3 **Mot du président**
- 6 **Sommaire des résultats**
- 7 **Gestion de l'emballage**
- 8 **Investissement dans nos installations et améliorations apportées**
- 9 **Programme de consignment de The Beer Store – Faits saillants**
- 10 **Résultats du Programme de consignment de l'Ontario (PCO)**
- 13 **Activités promotionnelles et éducatives de The Beer Store**
- 15 **Participation communautaire**
- 17 **Sommaire des activités promotionnelles et éducatives conjointes de TBS et du PCO**
- 19 **Activités promotionnelles et éducatives de la LCBO dans le cadre du PCO**





MOT du PRÉSIDENT

Bonjour chers amis, voici le rapport de gestion responsable 2016 de The Beer Store.

Depuis 1927, The Beer Store fait de la protection de l'environnement un des grands principes de son modèle d'affaires, et c'est le seul détaillant canadien qui accepte de reprendre tous ses produits et emballages à des fins de recyclage ou de réutilisation. En fait, nous nous sommes engagés à être verts et à prendre soin de notre environnement dès l'ouverture de nos portes en 1927, et le leadership environnemental fait partie de nos valeurs fondamentales depuis de nombreuses années! Ce système unique se base sur ce qui est maintenant décrit comme une économie circulaire. Notre système de consignation de contenants rapportables et réutilisables et notre détermination à recycler les emballages secondaires démontrent bien notre engagement en matière d'éco-efficacité.

Le recyclage de tous nos produits et matières en fin de vie pour une utilisation d'ordre supérieur à l'aide des processus entraînant le moins d'incidences défavorables témoigne de notre contribution à l'économie circulaire de l'Ontario. Ce rapport annuel nous permet de respecter notre politique et notre pratique de transparence totale, ainsi que de démontrer publiquement le rendement et les résultats que nous obtenons de façon continue et nos objectifs pour l'avenir. Notre système de consignation nous permet d'utiliser des ressources recyclables qui demeurent de la plus haute qualité, puis de les remettre en circulation pour une utilisation d'ordre supérieur, à maintes reprises. Par l'entremise de ce rapport, vous apprendrez comment nous respectons cette valeur fondamentale.

En 2016, nous avons eu l'occasion de continuer l'amélioration de nos engagements et de nos valeurs fondamentales, notamment l'attention que nous portons aux ventes responsables, notre générosité à l'égard de nos collectivités, le service à la clientèle de haute qualité et la gérance de l'environnement par l'entremise de nos produits, de nos offres de services et de nos partenaires commerciaux.

La gestion responsable, comme la bière, va de pair avec de très nombreuses occasions dans nos vies quotidiennes. C'est bien démontré par les gestes et les choix de nos excellents clients et de nos vaillants employés, qui entraînent des retombées économiques et environnementales pour notre entreprise. Notre présence dans les petites et grandes collectivités de toute la province nous permet de protéger l'environnement de l'Ontario, d'une frontière à l'autre.

Merci de prendre le temps de lire le rapport de gestion responsable de cette année et de découvrir avec plaisir le fonctionnement de notre économie circulaire.

Ted Moroz
PRÉSIDENT

3



MINE'S A PINT: BEER & THE CIRCULAR ECONOMY

« Les autres principes de valorisation relatifs à l'économie circulaire pouvant être appliqués à l'industrie de la bière sont la "force des boucles internes" et la "force des cycles prolongés".

Ces deux principes sont illustrés par la réutilisation des bouteilles de bière en verre. Selon des recherches menées en 2012 et présentées dans le rapport Towards a Circular Economy 2, en concevant une bouteille plus solide, contenant 34 % de matériau de plus qu'une bouteille à utilisation unique, il est possible de réutiliser la bouteille 30 fois et de compenser 20 fois les coûts des matériaux additionnels. Au Royaume-Uni, on estime qu'une telle bouteille permettrait une réduction de 20 % des coûts généraux d'embouteillage de la bière¹. »

¹ NICK JEFFRIES, Circulate News, <http://circulateneews.org/2017/03/mines-a-pint-the-circular-economy-applied-to-beer> (consulté le 24 mars 2017)

4

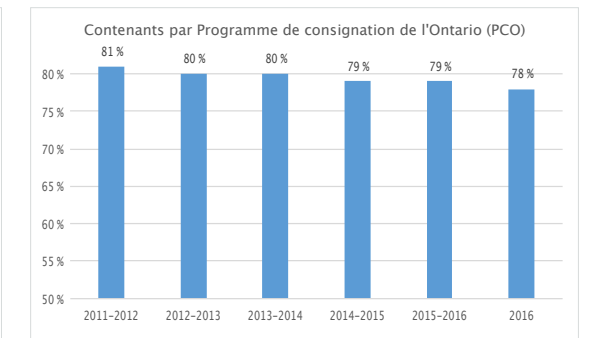
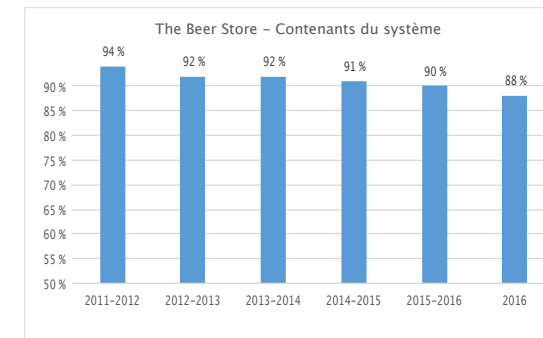
RAPPORT DE GESTION RESPONSABLE 2016 DE THE BEER STORE

SOMMAIRE DES RÉSULTATS



Sommaire des résultats	The Beer Store – Contenants	PCO – Contenants
Contenants récupérés	1 577 574 979	349 317 444
Tonnes soustraites à l'élimination	268 142	111 271
Taux de récupération (%)	88,1%	78,0%
Bouteilles de verre réutilisées par les brasseurs (tonnes)	185 677	
Verre coloré recyclé en nouveaux produits (tonnes)	32 531	67 671
Verre transparent recyclé en nouvelles bouteilles de verre transparent	16 331	41 084
Canettes d'aluminium recyclées en nouvel aluminium (tonnes)	10 258	1 493
Carton ondulé et carton pour boîtes recyclés en nouveaux produits du papier (tonnes)	22 096	
Produits de PET recyclés en produits automobiles feutrés et en autres produits du plastique (tonnes)		1 023

TENDANCES DES TAUX DE RETOUR



LIEUX DE VENTE en date du 31 décembre 2016

Nombre	TYPE DE LIEU
451	Magasins The Beer Store (dont cinq magasins The Beer Store n'acceptant pas les retours de bouteilles vides)
187	Magasins-brasseries (contenants de bière seulement)*
210	Détaillants partenaires de The Beer Store et magasins de franchise LCBO du nord*
659	Magasins de la LCBO*
133	Épiceries*
521	Magasins de vin de l'Ontario*
25	Magasins de distilleries de l'Ontario*
17 355	Débits de boisson (bars et restaurants)*
19 541	NOMBRE TOTAL DE LIEUX OÙ L'ON VEND DE L'ALCOOL

* Chiffres fournis par la LCBO et la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario

LIEUX DE RÉCUPÉRATION en date du 31 décembre 2016

Nombre	TYPE DE LIEU
446	Magasins The Beer Store
187	Magasins-brasseries (contenants de bière seulement)*
210	Détaillants partenaires de The Beer Store et magasins de franchise LCBO du nord*
3	Magasins de la LCBO*
110	Détaillants de bouteilles vides sous-traitants de The Beer Store
956	NOMBRE TOTAL DE LIEUX OÙ L'ON RÉCUPÈRE LES CONTENANTS D'ALCOOL

BOUCLER LA BOUCLE

GESTION DE L'EMBALLAGE

Quand vous entendez le bruit du convoyeur métallique où les bouteilles vides sont déposées, vous entendez l'économie circulaire à l'œuvre. The Beer Store (appelé à l'époque Brewers Retail) a ouvert ses portes en 1927. Il s'agissait au départ d'une coopérative de brasseurs ayant mis en place un programme de consignation, financé entièrement par l'industrie depuis sa création. Ce programme est, encore aujourd'hui, la raison principale de son succès en matière de durabilité. Actuellement, une consigne de 10 cents s'applique aux bouteilles de bière de 630 ml et moins et aux

canettes de bière de 1 L et moins, et une consigne de 20 cents s'applique aux bouteilles de bière de plus de 630 ml et aux canettes de bière de plus de 1 L. Ce programme de consignation incite les clients à participer en rapportant leurs contenants vides afin qu'ils soient réutilisés (remplis de nouveau) ou recyclés. Les contenants de bière servent en moyenne quinze fois chacun pendant ce cycle, ce qui réduit le besoin de produire de nouvelles bouteilles de verre. Il en résulte

une réduction de la consommation d'eau et d'énergie ainsi qu'une diminution des émissions de gaz à effet de serre.

L'idée d'une économie circulaire provient d'une remise en question du modèle désuet de l'économie dite linéaire. Dans une économie linéaire, l'industrie adopte une approche de type « prendre, faire et éliminer », qui ne tient pas compte de l'énergie grise, de l'utilisation efficiente des ressources naturelles, de l'énergie et de l'eau ni des émissions de carbone causées par les processus de production. À l'opposé, une économie circulaire repose sur l'utilisation la plus efficiente possible des matériaux et des ressources, sur la réduction au minimum des

répercussions de la production, sur la réutilisation des matériaux grâce au prolongement de leur vie utile (remplissage) ainsi que sur la réutilisation des ressources grâce à leur réintégration dans les cycles de production (recyclage).

Les brasseurs qui vendent leurs produits dans les magasins The Beer Store (TBS) préfèrent utiliser des contenants réutilisables, comme en témoignent leurs ventes de bière en bouteilles réutilisables, qui ont dépassé celles des bouteilles et des canettes non réutilisables en 2016. Ils se sont aussi engagés à n'utiliser que des contenants et des emballages

réutilisables ou recyclables en inscrivant leurs produits auprès de TBS. Les contenants réutilisables sont recueillis et séparés, puis envoyés aux brasseurs partenaires, qui les lavent et les remplissent. Les contenants non réutilisables sont triés selon le type de matériau, séparés en différents flux et traités conformément à des normes élevées de recyclage, ce qui signifie que les entreprises de recyclage doivent s'assurer que les matériaux recueillis servent à

des applications durables, produisant d'excellents résultats environnementaux. En ce qui a trait au recyclage du verre, la priorité est donnée à la production de bouteilles à partir de bouteilles. Parmi les autres produits finaux fabriqués à partir de bouteilles, on compte d'autres contenants de verre et des isolants en fibre de verre.

En plus de rapporter les contenants de verre et de métal afin de se faire rembourser la consigne, les clients de TBS sont encouragés à rapporter à n'importe quel endroit tout matériau d'emballage connexe, notamment les boîtes de carton, les bouchons de bouteilles, les languettes et les pellicules de plastique.

Le programme de consignation de The Beer Store est financé entièrement par l'industrie, sans financement par les contribuables de l'Ontario.

BE GREEN
RETURN YOUR EMPTIES TO THE BEER STORE

7

INVESTISSEMENT DANS NOS INSTALLATIONS ET AMÉLIORATIONS APPORTÉES

La responsabilité environnementale est un processus d'amélioration continue pour nous, qui va au-delà de notre système de consignation.

Retombées pour l'environnement liées aux dépenses en capital et aux changements opérationnels. En 2016 : les réservoirs d'eau chaude de 13 magasins ont été remplacés par des unités plus petites et plus efficaces; sept plafonds R30 ont été améliorés; des salles de bain ont été rénovées, on y a installé des toilettes à débit réduit et un éclairage à DEL relié à un détecteur de mouvement; des systèmes de réfrigération ont été remplacés par des systèmes à l'efficacité améliorée par un facteur atteignant 70 %, selon le magasin. À notre siège social, nous avons cessé d'utiliser des dosettes de café et encouragé les employés et les visiteurs à opter pour des tasses réutilisables. Nous continuons d'utiliser des portes haute vitesse dans nos réfrigérateurs afin de garder l'air froid à l'intérieur et d'économiser l'énergie. Dans certains magasins, l'air ambiant est même prélevé de l'extérieur pendant les mois plus froids afin de réduire la réfrigération nécessaire.

Quand des magasins sont rénovés ou construits, une zone plus grande est consacrée au retour de contenants et d'emballages afin d'en améliorer le fonctionnement, particulièrement en ce qui concerne l'espace de tri, compte tenu de la liste des types de contenants qui s'allonge constamment. Un plus grand espace permet aussi de réduire le pourcentage de bris, ce qui augmente les taux de remplissage et de recyclage.

Amélioration de l'emballage écologique : De nouveaux emballages de transport pour huit canettes ont été lancés en 2016 afin de remplacer les emballages en fibre blanche; ils sont faits de papier kraft contenant environ 70 % de matière recyclée et une quantité d'encre réduite est utilisée. Un nouveau message a été ajouté afin que les clients sachent que ces emballages de transport ainsi que les canettes peuvent être retournés dans un magasin TBS aux fins de recyclage.



Exemple d'emballage de transport pour huit canettes avec un message indiquant de rapporter les canettes vides de l'emballage au magasin The Beer Store aux fins de recyclage.

8

PROGRAMME DE CONSIGNATION DE THE BEER STORE – FAITS SAILLANTS

- En 2016, TBS a continué de récupérer davantage de contenants de bière que le nombre de contenants vendus!
- TBS récupère les contenants et les emballages de bière au nom de tous les brasseurs de son réseau de commerce de détail et de gros.
- Toutes les bouteilles de bière en verre sont soit réutilisables, soit recyclables.
- L'industrie continue de favoriser la bouteille standard industrielle, qui est la pierre angulaire du système de remplissage. De plus, TBS s'est adapté afin de pouvoir accepter de nouveaux contenants exclusifs : des bouteilles utilisées par un seul brasseur. Les bouteilles réutilisables de ces deux types sont séparées par TBS quand elles sont rapportées pour le remboursement de la consigne, puis renvoyées plusieurs fois aux brasseurs, qui les lavent et les réutilisent.
- Les canettes d'aluminium sont de plus en plus utilisées pour savourer la bière, et elles peuvent aussi être recyclées par l'entremise du programme de consignation de The Beer Store.
- Pour ceux qui aiment la bière pression, TBS offre un ensemble de fûts en métal réutilisables auquel les brasseurs peuvent avoir accès, en plus de s'occuper de la manutention et du retour aux brasseurs des fûts de métal exclusifs, utilisés par un seul brasseur.

Tableau 1 – The Beer Store – Nombre de contenants vendus et récupérés, selon le type de contenant
1^{er} janvier au 31 décembre 2016

Type de contenant	The Beer Store (unités vendues)	LCBO (unités vendues)	Retours (unités)	Taux de récupération (2016)	Taux de récupération (2015-2016)
Toutes les bouteilles de verre (réutilisables ou non)	839 682 241	119 243 302	914 621 297	95,4 %	96,5 %
Bouteilles réutilisables (bouteilles standard industrielles et non standard)	715 475 323	70 242 974	760 463 945	96,8 %	97,5 %
Bouteilles non réutilisables	124 206 918	49 000 328	154 157 352	89,0 %	91,6 %
Canettes de métal	553 453 983	277 580 986	661 619 348	79,6 %	81,8 %
Fûts	1 306 776	-	1 334 334	102,1 %	101,6 %
Total (unités)	1 394 443 000	396 824 289	1 577 574 979	88,1 %	90,1 %

Tableau 2 – Emballage secondaire
1^{er} janvier au 31 décembre 2016

Type d'emballage	The Beer Store (tonnes vendues*)	LCBO (tonnes vendues*)	Total (tonnes vendues)	Tonnes récupérées (2016)	Tonnes récupérées (2015-2016)
Carton ondulé/carton pour boîtes	18 354	3 258	21 613	22 096	22 348
Métal	1 820	353	2 174	252	245
Plastique	563	141	705	797	763
Total	20 738	3 753	24 491	23 145	23 355

Remarque : Les tonnes vendues aux magasins The Beer Store et LCBO tiennent uniquement compte de l'emballage associé à la vente de bière. Les tonnes récupérées, quant à elles, tiennent compte de tout l'emballage retourné aux magasins The Beer Store, y compris l'emballage qui n'est pas associé à la bière.

RÉSULTATS DU PROGRAMME DE CONSIGNATION DE L'ONTARIO

En plus de récupérer les contenants de bière vides qui ont été vendus dans ses magasins, depuis 2007, en vertu d'un marché conclu avec le gouvernement de l'Ontario, The Beer Store récupère et recycle tous les contenants d'alcool vides vendus en Ontario. Ces contenants comprennent les contenants de vin, de spiritueux, de panaché et de bière qui ne sont pas vendus par The Beer Store, des types suivants : verre, métal, plastique, Tetra Pak et caisse-outre. Tous les contenants de produits alcoolisés vides de plus de 100 ml vendus par les magasins de franchise LCBO ainsi que les épicerie, les vineries, les distilleries et les magasins des brasseurs autorisés peuvent être retournés à un magasin The Beer Store, où ils seront remboursés. Une consigne de 10 cents s'applique aux contenants non métalliques d'alcool de 630 ml et moins et aux canettes de métal de 1 L et moins, et une consigne de 20 cents s'applique aux contenants non métalliques d'alcool de plus de 630 ml et aux canettes de métal de plus de 1 L. Cette consigne est une incitation économique qui pousse les clients à retourner leurs contenants vides, qui sont ensuite recyclés. De plus, tout l'emballage secondaire utilisé pour ces produits est accepté afin qu'il soit recyclé lui aussi.

Le gouvernement de l'Ontario avait plusieurs objectifs quand il a lancé ce programme :

OBJECTIFS DU PCO	RÉSULTATS
S'assurer que tous les matériaux recyclés sont envoyés pour un recyclage d'ordre supérieur.	Aucun matériau n'a été envoyé directement pour être enfoui, incinéré ou transformé en granulats routiers. ✓
S'assurer qu'au moins 90 % du verre récupéré est détourné pour une utilisation d'ordre supérieur (comme la fabrication de nouvelles bouteilles ou de fibre de verre).	Tout le verre récupéré a été envoyé pour un recyclage d'ordre supérieur. ✓
Améliorer les taux de récupération des contenants de vin et de spiritueux.	Le taux de récupération global en 2016 (78 %) a dépassé considérablement le taux de récupération à la première année du programme (63 %) et le taux estimé dans le cadre du programme Boîte bleue. ✓
Réduire la quantité de verre envoyé aux sites d'enfouissement.	En 2007-2008, cette quantité a dépassé légèrement les 79 000 tonnes. En 2016, elle a dépassé les 110 000 tonnes. ✓

ÊTRE VERT

- Vous pouvez retourner tous les contenants d'alcool et l'emballage connexe à un magasin The Beer Store (ce qui comprend les bouteilles de panaché, les bouteilles de vin et de spiritueux en plastique et en verre, les canettes de métal, les caisses-outres, les contenants de type Tetra Pak et les contenants réfrigérants!).
- Le Programme de consignation de l'Ontario du gouvernement ontarien est un excellent exemple de collaboration entre le secteur privé et le secteur public visant à protéger l'environnement.

Tableau 3 – PCO : ventes, valeur de la consigne par type de contenant et part de marché
1^{er} janvier au 31 décembre 2016

Types de contenants* du PCO	Valeur de la consigne	Ventes (unités)	Répartition des ventes**	Ventes par type de matériau***
Contenants en verre de 630 ml ou moins	0,10 \$	79 003 336	17,6 %	64,4 %
Contenants en verre de plus de 630 ml	0,20 \$	209 404 965	46,8 %	
Canettes en aluminium ou en acier de 1 L ou moins****	0,10 \$	118 734 989	26,5 %	26,5 %
Canettes en aluminium ou en acier de plus de 1 L***	0,20 \$			
Emballages de type Tetra Pak et caisses-outres de 630 ml ou moins	0,10 \$	1 189 261	0,3 %	2,5 %
Emballages de type Tetra Pak et caisses-outres de plus de 630 ml	0,20 \$	10 018 266	2,2 %	
Contenants de polytéréphtalate d'éthylène (PET ou plastique) de 630 ml ou moins	0,10 \$	19 161 848	4,3 %	6,6 %
Contenants de polytéréphtalate d'éthylène (PET ou plastique) de plus de 630 ml	0,20 \$	10 211 572	2,3 %	
Total		447 724 237	100,0 %	100,0 %

* En vertu du programme, la consigne des contenants de plus de 100 ml est remboursée.
** Les chiffres ayant été arrondis, la somme peut ne pas correspondre à 100 %.
*** Les données des ventes des petites et des grandes canettes sont combinées.

Tableau 4 – PCO : contenants vendus et récupérés
1^{er} janvier au 31 décembre 2016

Type de contenant	Unités vendues		Unités retournées		Taux de récupération					
	Petits contenants	Grands contenants	Petits contenants	Grands contenants	Petits contenants 2016	Petits contenants (E2016)	Grands contenants 2016	Grands contenants (E2016)	Combinés 2016	Combinés (E2016)
VERRE	79 003 336	209 404 965	57 601 139	179 567 149	73 %	74 %	86 %	87 %	82 %	84 %
PET	19 161 848	10 211 572	8 340 736	7 286 782	44 %	43 %	71 %	73 %	53 %	53 %
TETRA/CAISSES-OUTRES	1 189 261	10 018 266	85 250	2 762 216	7 %	9 %	28 %	28 %	25 %	26 %
TOTAL PARTIEL	99 354 445	229 634 804	66 027 125	189 616 148	66 %	67 %	83 %	84 %	78 %	79 %
CANETTES	118 734 989		93 674 172						79 %	81 %
TOTAL GÉNÉRAL	447 724 237		349 317 444						78,0 %	79,4 %

Tableau 5 – The Beer Store et PCO : Réacheminement des déchets, émissions de GES évitées et énergie économisée (2016)^{1,2}
1^{er} janvier au 31 décembre 2016

	Réutilisation du verre	Bouteille de verre transparent	Verre coloré	Recyclage de l'aluminium	Recyclage de l'acier	Recyclage du PET	Recyclage des plastiques mélangés**	Réacheminement – Total
Tonnes réacheminées grâce à The Beer Store	185 677	16 331	32 531	10 258	252	–	997	246 046
Tonnes réacheminées grâce au PCO	–	41 084	67 671	1 493	–	1 023	–	111 271
N ^{bre} total de tonnes réacheminées	185 677	57 415	100 202	11 751	252	1 023	997	357 317
Émissions de GES évitées (t éq. CO ₂)	70 557	6 316	5 511	113 519	300	3 723	3 628	203 555
Énergie économisée (GJ)	1 262 604	96 457	109 220	1 026 608	3 175	87 263	85 033	2 670 360

¹ Les chiffres du tableau ayant été arrondis, la somme peut ne pas correspondre au total.
² Les coefficients des émissions de GES évitées et de l'énergie économisée relativement au recyclage du PET sont utilisés pour le calcul des chiffres relatifs aux plastiques mélangés.

COMBINAISON DU PROGRAMME RELATIF AUX CONTENANTS POUR LA BIÈRE DE THE BEER STORE ET DU PCO

GRÂCE AU PROGRAMME DE CONSIGNATION DE L'ONTARIO ET À CELUI DE THE BEER STORE, QUI OFFRENT UNE SOURCE FIABLE DE VERRE RECYCLÉ, ON ESTIME À 70 % LA TENEUR EN MATIÈRES RECYCLÉES DE LA BOUTEILLE STANDARD INDUSTRIELLE EN VERRE.

¹ Source des multiplicateurs en ce qui a trait aux émissions de GES évitées et à l'énergie économisée : *Determination of the Impact of Waste Management activities on Greenhouse Gas Emissions: 2005 Update Final Report*, ICF Consulting pour Environnement Canada et Ressources naturelles Canada, octobre 2005, et GHG Calculator for Waste Management, Update Oct 2009, ICF Consulting pour Environnement Canada. Les multiplicateurs utilisés en ce qui a trait aux émissions de GES évitées (CO₂e/tonne) sont 0,38 pour la réutilisation du verre et 9,66 pour le recyclage de l'aluminium. Le multiplicateur relatif aux émissions de GES évitées grâce à la réutilisation des bouteilles de verre (0,38) n'est pas indiqué dans le rapport : *Determination of the Impact of Waste Management activities on Greenhouse Gas Emissions: 2005 Update Final Report*. Il a été fourni dans la version précédente du rapport, datant de 2004.

² Les réductions des émissions de polluants associées à l'utilisation de matériaux recyclés par rapport à celles qui sont associées à la production d'aluminium vierge et de verre sont tirées de Weitz, Keith A. et coll., *Life-Cycle Inventory Data Sets for Materials Production of Aluminum, Glass, Paper, Plastic and Steel in North America*, EPA, Office of Research and Development, EPA-600/Q-03-001, Research Triangle Park, NC, 2003. Rapport préparé par RTI International pour les États-Unis.

ACTIVITÉS PROMOTIONNELLES ET ÉDUCATIVES DE THE BEER STORE

PUBLICITÉ EN MAGASIN

BE GREEN
Campagne pour le Jour de la Terre
Avril 2016



Pour le mois d'avril, tous les magasins ont reçu et posé l'affiche « Be Green » afin de promouvoir les avantages du retour des contenants vides. Tous les employés ont reçu un t-shirt « Be Green » qu'ils ont porté avant le Jour de la Terre afin d'appuyer la campagne.



13

CAMPAGNES

Campagne des FÊTES
Novembre et décembre 2016



BRING YOUR EMPTIES TO THE BEER STORE.

- | | |
|-----------------|--------------|
| ✓ Cardboard | ✓ Metal Cans |
| ✓ Caps | ✓ Glass |
| ✓ Crowns | ✓ Ceramic |
| ✓ Corks | ✓ Plastic |
| ✓ Metal Tabs | ✓ Tetra Paks |
| ✓ Plastic Rings | ✓ Bladders |



Des affiches sur le recyclage de 24 po x 36 po ont été posées dans les 451 magasins The Beer Store afin d'encourager les clients à y rapporter leurs contenants vides et ainsi éviter qu'ils soient enfouis. Cette campagne mettait l'accent sur tous les types de contenants acceptés pour un remboursement de la consigne aux magasins The Beer Store.

14

PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE

The Beer Store s'engage à redonner aux collectivités dans lesquelles l'entreprise exerce ses activités, en soutenant avec plaisir un certain nombre d'organisations locales et provinciales. Voici certains des programmes et des organismes de bienfaisance que nous appuyons :



Collecte de bouteilles Returns for Leukemia

Returns For Leukemia est une collecte de fonds tenue chaque mois de mai par la section locale 12R24 des Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce, en partenariat avec The Beer Store. Elle vise à recueillir des fonds pour la Société de leucémie et lymphome du Canada dans plus de 450 magasins The Beer Store. Ensemble, nous avons amassé plus de 11 millions de dollars pendant les 11 années de collectes de bouteilles. Cette somme contribue à la recherche d'un remède contre la leucémie.



Affiche imprimée après la 11^e collecte de bouteilles Returns for Leukemia, qui a permis de recueillir plus de 1,5 million de dollars en 2016, avec l'aide de nos commanditaires du secteur privé.



Collecte de bouteilles de la Maison de Roger

Les magasins The Beer Store de la région de l'Est de l'Ontario recueillent chaque année des fonds afin de soutenir les familles des enfants et des jeunes malades. Nos magasins et nos formidables bénévoles ont réussi à amasser 82 684,75 \$ pour la Maison de Roger en 2016.

The Bottle Shed

The Beer Store aide la fondation The Bottle Shed à retourner les contenants vides aux centres de distribution. Il s'agit d'un organisme à but non lucratif qui soutient des causes et des organismes de bienfaisance locaux. Sa principale source de financement provient des dons de contenants d'alcool vides.



Exemple d'affiche pour The Bottle Shed, qui organise des collectes de bouteilles dans le but de soutenir des organismes de bienfaisance locaux, avec l'aide des magasins The Beer Store de la région.

15

Commerce & Engineering Environmental Conference (CEEC)

The Beer Store commandite avec fierté la Commerce & Engineering Environmental Conference, qui se tient à l'Université Queen's, à Kingston. Chaque année, la CEEC attire 130 délégués de partout en Amérique du Nord, issus des domaines des affaires, de l'ingénierie, des arts et des sciences. Dans le cadre d'ateliers, de conférences et de compétitions de cas, la CEEC met au défi les délégués de résoudre les problèmes actuels liés à l'énergie, à l'environnement et à la durabilité.



Partners in Project Green

Démarré par l'Autorité aéroportuaire du Grand Toronto et l'Office de protection de la nature de Toronto et de la région, Partners in Project Green vise à créer la plus importante zone d'activités écologiques dans le monde. Le siège social de TBS a organisé une activité de cueillette à des fins de recyclage dans le cadre de la Semaine de réduction des déchets, du 17 au 21 octobre 2016. Les employés ont été encouragés à déposer des vêtements et des déchets électroniques (ordinateurs, téléphones, écrans, claviers, souris, équipement audio et vidéo).



Recycling Council of Ontario

Le Conseil du recyclage de l'Ontario est une association de membres à but non lucratif dont le travail s'articule autour de politiques, d'éducation et de projets dans les domaines de la consommation, du recyclage et de la production, de la réduction et du réacheminement des déchets. The Beer Store aide chaque année le Conseil du recyclage de l'Ontario en commanditant le site Web de l'organisme.

Missing Children Society of Canada

En 2016, The Beer Store a aidé la Missing Children Society of Canada à rapporter près de 67 000 contenants vides que cet organisme avait recueillis dans des condominiums de Toronto. Ces contenants sont donnés afin de financer les enquêtes, les interventions d'urgence et le soutien fourni aux familles et aux pairs par cet organisme.



Exemple de bac de collecte utilisé pour recueillir les contenants donnés dans les condominiums de Toronto.

16

SOMMAIRE DES ACTIVITÉS PROMOTIONNELLES ET ÉDUCATIVES CONJOINTES DE THE BEER STORE ET DU PCO

#BAGITBACK

Campagne dans les médias sociaux du Programme de consignation de l'Ontario

Janvier et février 2016

La campagne annuelle #BagItBack a été lancée conjointement par le ministère de l'Environnement, le ministère des Finances et la LCBO. Chacune de ces parties a contribué au Programme de consignation de l'Ontario et a partagé du contenu visant à le promouvoir. L'objectif était de sensibiliser la population et d'améliorer le taux de retour relatif au Programme de consignation de l'Ontario.



Exemples de messages du programme de médias sociaux en janvier et février 2016 visant à inciter les consommateurs à rapporter leurs contenants d'alcool à un magasin The Beer Store.

17

JOUR DE LA TERRE

22 avril 2016

En plus des affiches en magasin et des t-shirts portés par les employés, plusieurs publications ont été partagées sur Facebook, Twitter et Instagram dans les jours précédant le Jour de la Terre.



Exemples de messages publiés sur les médias sociaux pour le Jour de la Terre, dans les jours précédant le 22 avril 2016.

#WASTEREDUCTIONWEEK

Semaine de réduction des déchets

Du 16 au 23 octobre 2016

La campagne de la Semaine de réduction des déchets consistait en des publications quotidiennes sur Facebook et Twitter. Le mot-clic #wastereductionweek était utilisé par ceux qui soutenaient les initiatives de recyclage pour se reconnaître et atteindre un nouveau public.



Exemples de messages du programme de médias sociaux en octobre 2016 visant à promouvoir les initiatives de recyclage conjointes et complémentaires réalisées avec les partenaires d'affaires de The Beer Store.

18



ACTIVITÉS PROMOTIONNELLES ET ÉDUCATIVES DE LA LCBO DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE CONSIGNATION DE L'ONTARIO

RECYCLAGE PARTOUT EN ONTARIO

Les ventes de vin, de bière et de spiritueux par la LCBO entraînent chaque année l'utilisation de plus de 400 millions de contenants. Grâce au financement du Programme de consignation de l'Ontario (PCO) et des programmes Boîte bleue des municipalités par la LCBO, plus de 93 % des bouteilles et des canettes produites sont recyclées au lieu d'être acheminées à un site d'enfouissement.

Les efforts de recyclage de la LCBO ne s'arrêtent pas là. La LCBO recycle également la presque totalité de ce qu'elle utilise en carton, en pellicule moulante en plastique, en papier et en piles, ainsi que l'alcool impropre à la consommation et les déchets électroniques.

En soutenant les programmes Boîte bleue, la LCBO s'assure également que la grande majorité de ses documents de marketing et de promotion, comme le magazine Food & Drink, sont recyclés dans toute la province.

Son programme complet de gestion des déchets reflète son engagement à aider toutes les collectivités de la province à réduire leurs déchets et assure un recyclage haut de gamme.



Le 29 mars 2017

Madame Linda Fritz
Directrice principale, Gestion, recyclage et recouvrement des avoirs
Brewers Retail Inc.
5900 Explorer Drive
Mississauga (Ontario) L4W 5L2

Madame,

Comme Brewers Retail Inc. (Brewers) nous l'a demandé expressément, nous avons effectué les procédures suivantes relativement à l'information que contient le rapport intitulé *Promouvoir l'économie circulaire, un contenant à la fois : rapport de gestion responsable 2016* (le Rapport). Ces procédures ont été effectuées dans le seul but d'aider The Beer Store à préparer le Rapport afin de respecter les exigences en matière de rapports auxquelles The Beer Store doit se conformer en vertu du paragraphe 69 (3) de la *Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets, L.O. 2016, chap. 12* (la Loi) pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016.

A. Information dans le rapport, au tableau 1 : « The Beer Store – Nombre de contenants vendus et récupérés, selon le type de contenant » (Tableau 1)

Les procédures ci-dessous ont été effectuées relativement aux taux de récupération des types de contenant suivants : Toutes les bouteilles de verre (réutilisables ou non), Bouteilles réutilisables (bouteilles standard industrielles et non standard), Bouteilles non réutilisables, Canettes de métal et Fûts (les Types de contenant). Pour chaque type de contenant, les données du Tableau 1 ont été comparées à celles des tableaux fournis dans le rapport de 2016 intitulé *Calendar Year Audit of Beverage Container Recovery Methodology and Results – Part A* (le MRR) préparé par Brewers, qui ne figure pas dans le Rapport.

1. Nous avons comparé les unités vendues par The Beer Store, les ventes de la LCBO et les retours par Type de contenant (à l'exception de la catégorie Toutes les bouteilles de verre [réutilisables ou non]) du Tableau 1 aux tableaux détaillés A.2.1 sur les bouteilles réutilisables standard et non standard, A.3.1 sur les bouteilles non réutilisables, A.4.1 sur les canettes de métal (aluminium et acier) et A.5.1 sur les fûts du MRR, et avons jugé que les données concordent.
2. Nous avons recalculé les unités vendues par The Beer Store, les ventes de la LCBO et les retours pour la catégorie Toutes les bouteilles de verre (réutilisables ou non) du Tableau 1 en cumulant les unités des tableaux détaillés A.2.1 sur les bouteilles réutilisables standard et non standard et A.3.1 sur les bouteilles non réutilisables du MRR, et avons jugé les données pour les unités exactes sur le plan arithmétique.
3. Nous avons recalculé le taux de récupération du système (2016) pour chaque Type de contenant du Tableau 1 en divisant les données de la colonne Retours (unités) par la somme des unités vendues par The Beer Store et par la LCBO pour chaque Type de contenant, et avons jugé les pourcentages exacts sur le plan arithmétique.

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Tour PwC, 18, rue York, bureau 2600, Toronto (Ontario), Canada M5J 0B2
Tél. : +1416 863 1133, Téléc. : +1416 365 8215, www.pwc.com/ca

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.



B. Information au sujet des tableaux sommaires à l'appui

Les procédures ci-dessous ont été effectuées relativement aux tableaux sommaires à l'appui figurant dans l'annexe A sur le calendrier des ventes par emballage en 2016 (Annexe A), l'annexe B sur le calendrier des ventes des produits de TBS par la LCBO en 2016 (Annexe B), le calendrier des ventes de canettes 2016 (Ventes de canettes), l'annexe C16 sur les ventes d'emballages et le volume par type de ventes (Annexe C16 par type) et les tableaux connexes préparés par The Beer Store, qui ont servi de données de base pour le MRR et le Tableau 1 figurant dans le Rapport. Ces tableaux sommaires à l'appui ne figurent pas dans le Rapport.

1. Nous avons comparé les unités vendues par The Beer Store et la LCBO ainsi que les Retours figurant aux tableaux A.2.1 sur les bouteilles réutilisables standard et non standard, A.3.1 sur les bouteilles non réutilisables et A.5.1 sur les fûts du MRR aux données de l'Annexe A et avons jugé que les données pour les unités concordent.
2. Nous avons comparé les unités vendues par The Beer Store et la LCBO ainsi que les Retours figurant dans le tableau détaillé A.4.1 sur les canettes de métal du MRR aux Ventes de canettes et avons jugé que les données pour les unités concordent.

C. Unités vendues par The Beer Store

1. Nous avons recalculé le nombre total d'unités vendues pour chaque Type de contenant (à l'exception des canettes de métal) dans l'Annexe A en additionnant les unités vendues pour les noms de formats respectifs de chaque Type de contenant et avons jugé les données pour les unités exactes sur le plan arithmétique. Nous avons recalculé le total des unités vendues (à l'exception des canettes de métal) dans l'Annexe A pour les noms de formats respectifs en multipliant le nombre d'emballages de chaque format vendu par le nombre d'unités dans l'emballage et avons jugé les données pour les unités exactes sur le plan arithmétique. Nous avons comparé les ventes pour les noms de formats respectifs (à l'exception des canettes de métal) dans l'Annexe A à l'Annexe C16 par type et avons jugé que les données pour les unités concordent.
2. Nous avons comparé le total des unités vendues par The Beer Store en hectolitres issu de l'Annexe C16 par type à l'Annexe A préparée par Brewers et avons jugé que les données pour les unités concordent.
3. Nous avons recalculé le total des unités vendues pour les canettes de métal issu des Ventes de canettes en additionnant les unités vendues et avons jugé les données pour les unités exactes sur le plan arithmétique. Nous avons recalculé le total des unités vendues de canettes de métal issu des Ventes de canettes en multipliant le nombre d'emballages de chaque format vendu par le nombre d'unités dans l'emballage et avons jugé les données pour les unités exactes sur le plan arithmétique.
4. Nous avons comparé les ventes de canettes de métal issues des Ventes de canettes au Rapport et avons jugé que les données pour les unités concordent.

D. Unités vendues par la LCBO

1. Nous avons comparé les unités vendues par la LCBO issues de l'Annexe A (à l'exception des canettes de métal) à l'Annexe B, qui établit le calcul des ventes de The Beer Store (déduction faite des ventes directes de The Beer Store à la Régie des alcools de l'Ontario [LCBO]) et aux ventes de la LCBO, et avons jugé que les données concordent.
2. Nous avons recalculé le total des unités vendues pour chaque Type de contenant issu de l'Annexe B respective en additionnant les unités vendues pour les noms de formats respectifs en hectolitres et en divisant le total par les formats des contenants respectifs pour chaque Type de contenant et avons jugé les données pour les unités exactes sur le plan arithmétique. Nous avons comparé les ventes pour les noms de formats respectifs issues de l'Annexe B aux annexes indiquant les volumes de ventes de la LCBO pour les importations et les ventes intérieures par format et par nom (les Annexes de ventes de la LCBO) et avons jugé que les données pour les unités concordent.



E. Unités rapportées

1. Nous avons recalculé le nombre total d'unités rapportées par type de contenant (à l'exception des canettes de métal) indiqué à l'Annexe A en multipliant le nombre d'emballages rapportés par le nombre d'unités dans l'emballage et en ajoutant un extrait de données sur trois jours préparé par The Beer Store, multiplié par le taux de retour, et avons jugé les données pour les unités exactes sur le plan arithmétique. Nous avons recalculé le nombre total d'unités rapportées par type de contenant (à l'exception des canettes de métal) en additionnant le nombre d'unités pour chaque nom de format individuel et avons jugé les données pour les unités exactes sur le plan arithmétique.
2. Nous avons comparé le nombre total d'emballages rapportés par Type de contenant (à l'exception des canettes de métal) au nombre total d'emballages rapportés indiqué à l'annexe MT Returns 16 préparée par The Beer Store, et avons jugé que les données pour les unités concordent.

Ces procédures ne constituent pas un audit du Rapport, du Tableau 1, du MRR, de l'un des tableaux sommaires à l'appui ou de l'une des annexes, c'est pourquoi nous n'émettons aucune opinion sur le Rapport, le Tableau 1, le MRR et les annexes et tableaux sommaires à l'appui. Si nous avons effectué d'autres procédures ou examiné le Rapport, le Tableau 1, le MRR ou les annexes et tableaux sommaires à l'appui, d'autres questions auraient été portées à notre attention, que nous vous aurions ensuite indiquées.

Ce rapport n'est valide que dans le cadre du Rapport fourni par The Beer Store à Réacheminement des déchets Ontario. Par conséquent, cette lettre ne doit pas être utilisée par d'autres parties. Toute utilisation par une tierce partie de cette lettre et toute décision prise en s'appuyant sur celle-ci sont la responsabilité de cette tierce partie. Nous n'acceptons aucune responsabilité pour les pertes et les dommages subis par une tierce partie en raison de décisions prises ou de gestes posés en s'appuyant sur cette lettre.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.o.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, Comptables publics agréés